

A Jadotville, M. Lucas Samalenge (19), vice-président de la Conakat, fera applaudir M. Tshombe :

« ... le grand leader katangais, connu de tous, petits et grands »

et le président local, Prosper Muyumba, prenant place à la tribune, lancera une attaque contre les Katangais qui demeurent partisans de l'unité congolaise :

« Je profite de l'occasion pour stigmatiser l'attitude de certains Katangais qui ne veulent pas rejoindre les rangs de la Conakat. Ces Katangais, comme vous le savez, sont influencés par des démagogues et leaders politiques xénophobes. Vouloir nous imposer à l'heure actuelle l'idée d'un Congo uni, c'est nous inciter inutilement à des troubles internes. »



Pendant ce temps, le flirt avec les chefs coutumiers est de plus en plus poussé. Les attaches familiales de M. Tshombe, gendre du chef des Lunda et de M. Munongo, frère du chef des Bayeke, facilitent les opérations.

Le dimanche 1^{er} novembre 1959, la Conakat offre aux chefs coutumiers, invités à Elisabethville, une « brillante réception » dans les salons de l'Hôtel Léopold II. MM. Kibwe et Germain Nkulu font les honneurs. M. Samalenge (20) :

« ... demande aux chefs d'appuyer le programme de la Conakat, seul capable de sauvegarder leur autorité et de donner aux ressortissants katangais la chance d'occuper les places qui leur reviennent dans les futures institutions qui seront mises en place en 1960.

« Tous les chefs présents à cette réception — ils étaient plus d'une dizaine — ont opiné pour le programme de la Conakat et ont promis solennellement qu'ils feraient comprendre à leur administration l'utilité et la nécessité de s'affilier, tous, à ce grand mouvement de solidarité katangaise, qui groupe toutes les tribus de cette province. »

Les blancs s'indigneront avec véhémence que M. Jason Sendwe, président de la Balubakat, ait mis à profit ce rassem-

(19) Qui sera plus tard ministre de l'Information du gouvernement de M. Tshombe et qui mourra — officiellement dans un accident de chasse — très probablement assassiné parce qu'il en avait trop su au sujet de la disparition du Premier Ministre Patrice Lumumba.

(20) « Essor du Congo » du 2 novembre 1959.

blement des chefs pour « débaucher trois chefs Baluba » sous le prétexte de :

« ... les soustraire à l'endoctrinement des "vendus aux blancs" et des partisans du royaume lunda au Katanga. »



Les chefs ainsi chapitrés par la Conakat seront reçus par le Roi des Belges, à Elisabethville, le 24 décembre 1959.

Le chef des Bayeke, frère de M. Godefroid Munongo, Luhinda Antoine Mwenda Munongo, lira au nom des chefs présents devant le souverain, un cahier de doléances qui n'est qu'une mouture un peu délayée des revendications de la Conakat et de l'Ucol-Katanga. Il déplore (21) que :

« ... la voix de M. le Sénateur Pholien qui, dans "La Libre Belgique" (22) a éclairé les Belges (sic) a été négligée »

et affirme que :

« ... les gens originaires du Katanga sont attachés à nous, leurs chefs coutumiers.

« On oublie nos protestations, les avis de M. Pholien et le Message si sage de Votre Majesté.

« Nous demandons que le Congo soit un Etat fédéral.

« Pour nous, gens originaires du Katanga, nous avons remarqué que des gens étrangers à cette Province, voyant le brillant succès rencontré par la Conakat aux élections, ont fait cartel avec nos frères katangais qu'ils ont trompés et qu'ils asserviront demain et cela pour nous imposer leur dictature. »

Un autre grand chef, Kasongo-Nyembo, tiendra quelques mois plus tard, à la veille même de l'Indépendance, des propos indiquant sans équivoque combien la manœuvre des blancs de l'Ucol-Katanga et de leurs élèves de la Conakat à l'égard des chefs a été payante (23) :

« En ce qui concerne les partis politiques au Katanga, il n'y a que la Conakat, qui est vraiment le *Parti National Katangais*, il n'y a qu'Elle et Elle seule qui défend les vrais intérêts du Katanga et de toutes ses populations.

« Les autres partis sont, ou bien d'origine étrangère au

(21) « Essor du Congo » du 26 décembre 1959.

(22) Par un éditorial d'articles sur les chefs coutumiers.

(23) « Essor du Congo » du 19 mai 1960.

Katanga ou bien, ne sont que des marionnettes et pantins de partis étrangers à la Province, leur véritable raison d'être n'est que : Sabotage, Incivisme et intérêt ou soif de pouvoir... »

L'« Essor du Congo » (24) pouvait exprimer sa fierté à l'occasion de la réunion des chefs et notables en vue de la cooptation organisée par la Loi fondamentale (25) :

« Les chefs que nous avons reçus semblent de farouches défenseurs de l'idée katangaise et des prérogatives de la province. »



Les élections communales de décembre 1959 n'ont pas été le plébiscite pour la Conakat que ses supporters blancs espéraient.

Un commentateur pourtant bienveillant, Louis Vrancien (26), ne lui attribue sur les 484 sièges de l'ensemble de la province que 84 sièges, soit 17,36 %.

Sans doute la Balubakat n'en obtient-elle que 5,5 %, mais elle n'a fait campagne que dans les villes. Et dans les districts du Nord-Katanga où elle n'a pas d'élus sous son drapeau, tous les élus peuvent être, grosso modo, considérés comme des partisans de l'unité. Ils se rallieront d'ailleurs au Cartel à l'occasion des élections législatives, mais pour des élections communales, l'on a davantage voté pour des personnalités locales que pour des principes (27).

Ce qui mérite cependant d'être souligné, c'est le nombre de voix recueillies, dans la commune Albert, l'une des communes africaines d'Elisabethville, par les deux leaders de la Conakat et de la Balubakat. M. Tshombe obtient 119 voix, M. Sendwe 356.

Dans la ville européenne, l'Ucol-Union Katangaise patronnait une liste dite d'« Union Communale » (28), dont la tête était occupée par le bourgmestre sortant, M. Emile Delaruelle, immédiatement suivi par quatre représentants de l'Ucol :

MM. Achille Gavage, commerçant, ancien combattant, 30 ans de Congo, conseiller sortant;

(24) « Essor du Congo » du 31 juin 1960.

(25) Qui sera, en le surnom plus loin, grâce à la loi Seldier, une duperie au Katanga.

(26) Sans doute, l'« Essor du Congo », n° 4, du 28 janvier 1960.

(27) Les résultats complets des élections communales de décembre 1959 ont été publiés dans « Remarque Congolaise », n° 4, du 28 janvier 1960.

(28) Parmi nos élections communales de décembre 1959, les listes étaient au nombre de six et éléguées.

Jean-Henri Beckers, agent de l'Union Minière du Haut-Katanga, ancien conseiller;

René Cambier, agent territorial pensionné, membre du Comité Central Ucol, président d'honneur de l'A.P.A.K., 40 ans de Congo;

Remy Calonne, médecin privé, ancien combattant, 30 ans de Congo.

Cette liste comprenait aux dixième et onzième places deux noirs, Valentin Katoka Kabioka et Amisi Kasala, « serviteurs » tous deux et ayant chacun 30 ans de service...

Elle allait avoir neuf élus sur dix-neuf, ce qui prouve que même parmi la population blanche d'Elisabethville, les gens de l'Ucol n'avaient pas la majorité absolue, mais ils constituaient la partie agissante de cette population et engageaient, aux yeux des Africains, l'ensemble de la colonie belge au Katanga.



Lorsque les noirs et les quelques blancs, qui sont conscients du jeu dangereux mené par leurs compatriotes de l'Ucol-Union Katangaise, leur reprocheront leur politique, le Dr Remy Calonne la justifiera (29) :

« Est-ce un crime d'avoir créé cette excroissance politique de l'Ucol qu'est l'Union Katangaise, dont les seuls buts, quoiqu'on en dise, dans les milieux mal informés, sont une large autonomie d'un Katanga fort et uni, dans un cadre fédératif et se rattachant à la Couronne belge ?

« Est-ce une erreur d'avoir demandé l'affiliation de l'Union Katangaise à la Conakat ? Soyons logiques : y a-t-il une autre solution pour les Européens que de s'affilier individuellement à des partis congolais qui offrent de sérieuses garanties pour l'avenir du Katanga, pour son commerce, ses industries, ses écoles, ses églises et le bonheur de ses habitants. »



Les leçons ont, en tout cas, porté au-delà de toute espérance. Le dimanche 13 décembre 1959, dans un meeting à E'ville, M. Tshombe, cet « orateur né » (30), avait formulé un programme conforme aux rêves des colons :

(29) « Essor du Congo » du 14 novembre 1959.

(30) D'après M. Carion dans « Essor du Congo » du 14 décembre 1959.

« Ce programme qui exprime la volonté absolue du peuple katangais d'acquiescer sa propre souveraineté est basé sur la création au Congo d'un certain nombre d'Etats souverains dont les limites correspondraient approximativement aux limites des actuelles provinces. Chacun de ces Etats souverains, dans une mesure identique, abandonnerait à un organisme fédéral central, une partie bien déterminée de ses pouvoirs et l'Etat fédéral, à son tour, s'unirait à la Belgique sous forme de communauté monétaire, économique et politique.

« Le Katanga, Etat souverain, dans la plénitude de sa souveraineté, ayant à sa tête un Chef de l'Etat choisi par les masses et son gouvernement appuyé sur des assemblées élues, dirigerait ainsi, sans intervention de qui que ce soit, ses propres affaires intérieures.

« Vive le Katanga souverain dans un Congo fédéral et dans une union sincère et à égalité de droits avec la Belgique. »

•••

Y eut-il, à Elisabethville, fin décembre 1959, à l'occasion du passage du roi Baudouin par le Katanga, une tentative de coup d'Etat ? Cela n'est pas établi. Dans notre livre : « La Crise Congolaise, De l'Indépendance à l'Intervention militaire belge » (31), nous avons reproduit de nombreux passages de l'article de Pierre Davister paru dans le « Pourquoi Pas » du 2 janvier 1960.

Il y emploie sans doute les mots « coup d'Etat » mais il nous a toujours semblé qu'il relatait non un événement qui se serait déroulé au cours de son séjour à E'ville, mais les intentions dont, après quelques whiskies, les blancs du Katanga ne faisaient pas mystère et qu'ils allaient, sans succès, tenter de réaliser à la veille de l'Indépendance avant d'y réussir au lendemain de l'Indépendance et à la faveur de l'intervention militaire belge.

L'article de Pierre Davister ne dit rien que l'on ne pût connaître déjà par la lecture des journaux d'Elisabethville, mais pour tous ceux qui ne s'adonnaient pas à pareille lecture, il pouvait faire figure de révélation :

« Le Katanga, écrivait-il, tel qu'il apparut au Roi, tel qu'il

(31) Editions de « Remarques Congolaises », 1960, pp. 30 et suivantes.

apparut au Ministre (...) est un Katanga décidé à devenir immédiatement un "Etat indépendant" et à mettre, s'il le faut, la Belgique devant le fait accompli.

« Que veut donc unanimement (32) le Katanga ? Rien d'autre que son indépendance immédiate et la réunion dans les 60 jours d'une "Assemblée Nationale Katangaise" qui établirait la constitution katangaise et les modalités d'union entre le nouvel Etat et la Belgique.

« Quoi qu'il en soit, la "Conakat", cette force, va — mine de rien — appuyer le coup d'Etat Katangais par son autorité de parti unique (33) qu'elle est en passe de devenir.

« En compensation et pour autant, bien entendu, qu'elle garantisse les avoirs et les biens, la Conakat fera au sein du gouvernement composé uniquement d'Africains la pluie et le beau temps.

« Elle va jeter dans cet ensemble d'extrémistes (la Conférence de la Table Ronde) un son de cloche inédit, celui d'un ensemble d'Etats souverains et fédérés se refusant à accepter Léopoldville comme capitale mais désireux de rester unis avec la Belgique et de garder le Roi Baudouin comme souverain.

« On va droit — on fonce même à toute allure — vers un amalgame d'Etats fédérés dont le Katanga voudrait être le pôle d'attraction, mais aussi le pôle de loyalisme à la Belgique, car tout est là : garder dans la structure fédérale ce bon ciment belge dont la couronne pourrait constituer le label de qualité. »

•••

Le message par lequel le Roi des Belges avait expliqué son voyage au Congo — fruit, semble-t-il, de son initiative et non d'une délibération du gouvernement — n'était pas de nature à décourager les intentions « katangaises » puisque enchaînant sur son message de janvier 1959, il disait (34) notamment :

(32) Nos lecteurs savent à quel point, en parlant d'« unanimité », M. Davister ignorait mal ses lecteurs.

(33) On sait qu'en matière de M. Davister troqué ses lignes, la Conakat venait de recueillir au maximum : 17,36 % des suffrages.

(34) Allocution prononcée à la Radio de Stanleyville, le 17 décembre 1959, reproduite dans « Congo 1959 » de CRISP, 2^e édition, p. 259.

« Que l'heure approchait d'asseoir l'association de la Belgique et du Congo sur la base de l'émancipation des populations autochtones. Maintenant, il s'agit de saisir et de satisfaire les aspirations légitimes des habitants du Congo, tout en leur évitant les déceptions d'une évolution désordonnée.

« Loin d'imposer des solutions préconçues, elle (la Belgique) souhaite que le Congo préconise les institutions adaptées aux coutumes et aux préférences locales (35) et répondant aux nécessités du pays.

« J'ai tenu à venir en personne m'assurer sur place des aspirations entières des populations dont l'avenir me tient intensément à cœur. »

✱

Début décembre 1959, MM. Tshombe et Kibwe sont à Léopoldville, reçus par le gouverneur général Cornelis M. Marc Mikolaczak, directeur de l'« Essor du Congo », dont on sait le rôle dans l'élaboration de la « mystique katangaise », se trouve à Léopoldville avec eux.

Fin décembre, MM. Tshombe et Kibwe sont reçus par le roi Baudouin qui leur demande :

« ... de préciser ce qu'ils entendaient par le fédéralisme et les raisons pour lesquelles ils le réclament (36). »

Il semble que le Souverain, dont les idées ne paraissent pas incompatibles avec celles de ses interlocuteurs, n'ait rien fait pour les décourager.

L'hebdomadaire fascisant de Bruxelles « Europe Magazine », avait sans doute quelque raison d'écrire (37) :

« ... le triomphe remporté par le Roi Baudouin dans chacune des villes congolaises lui permet, avec le concours de son gouvernement, d'offrir non pas son indépendance au Congo mais leur indépendance à chacun des Congos issus du dernier scrutin. »

C'était à peine paraphraser le souci royal d'adapter les institutions « aux coutumes et aux préférences locales » dans un pays où les précédents du Souverain et les gouvernements

(35) « Des institutions adaptées aux coutumes et aux préférences locales », cela avait un son favorable au régionalisme, au tribalisme, à l'assentiment des chefs coutumiers. Cela semblait assez incompatible avec les vues unitaires des ports nationalistes.

(36) « Essor du Congo » du 28 décembre 1959.

(37) Janvier 1960.

successifs de son pays avaient pourtant établi, pendant 80 ans et jusque là, une unité sans nuances...

✱

M. Tshombe, peu après, se rendra en Belgique. A son retour, il est accueilli par ses partisans, presque comme un chef d'Etat :

« De nombreux Conakatisistes portaient des cocardes aux couleurs belges et congolaises ou avaient leur poitrine barrée par des rubans aux couleurs belges. De même des drapeaux belges et congolais couvraient le toit de certaines voitures (38). »

Dans un discours, prononcé devant sa maison, M. Tshombe triomphe :

« Maintenant quand on parle du Katanga, en Belgique, c'est d'un pays que l'on parle. »

Au surplus, il n'aura même pas le temps de rentrer chez lui. La plus haute autorité belge au Katanga désire l'entretenir. Et cette conférence ne souffre pas de retard :

« ... car il était attendu chez le gouverneur, M. Schöller. »

✱

Deux jours après, pourtant, il essuyait un échec particulièrement cuisant. Le président de la Balubakat, M. Jason Sendwe, était élu bourgmestre par la majorité des conseillers de la commune Albert d'Elisabethville, commune qui comptait pourtant parmi ses représentants quelques grosses têtes de la Conakat, dont M. Tshombe lui-même, MM. Kibwe, Yava, Mwepu et Makonga. Le coup était dur.

La Conakat ne le digéra pas. Après des manifestations violentes des partisans de M. Tshombe, le vice-gouverneur général M. Schöller décida de surseoir à la nomination de M. Sendwe.

(38) « Essor du Congo » du 11 janvier 1960.

**LE SÉPARATISME EN ÉCHEC
A LA CONFÉRENCE
DE LA TABLE RONDE**

Une fois décidée l'organisation de la « Table Ronde », à Bruxelles, « Katangais authentiques », blancs et noirs s'y préparent.

Le nouveau théoricien de l'Ucol-Union Katangaise, le Dr R. Calonne, sous le titre « Journées Décisives » (1), écrit : « Noirs et Blancs, forts des promesses qu'il (le message royal du 13 janvier 1959 qui constitue de plus en plus la charte de référence des séparatistes) contient, refusent catégoriquement de voir l'indépendance s'installer, soit dans un Etat unitaire congolais, soit dans un Etat fédéral avec pouvoir central fort. Ils veulent une formule de structure que garantisse dans le cadre d'un Congo Fédéral, uni à la Belgique par des liens de Communauté, une souveraineté qui leur permette de veiller à leurs problèmes propres. »

Il veut que la « souveraineté des grands chefs coutumiers soit réaffirmée » :

« Noirs et Blancs exigent impérieusement que les grandes ressources du Katanga profitent en premier lieu et dans une mesure plus large à ses habitants, sans toutefois vouloir en priver systématiquement des Etats congolais voisins, économiquement plus faibles. Noirs et Blancs refusent le droit aux démagogues du Bas-Congo ou d'ailleurs de vouloir faire la loi au Katanga et estiment que le Katanga ne peut être gouverné que par les Katangais seuls.

.....
« Il est urgent qu'ils (Blancs et Noirs du Katanga) définis-

(1) « Essai de Congo » du 5 janvier 1965.

sent avant la réunion de la Table Ronde qui doit se tenir à Bruxelles vers le 15-1 :

— la forme exacte qu'il convient de donner aux institutions d'un Katanga fédéral autonome ou... indépendant;

— la nature des liens qui rattacheront le Katanga au Congo fédéral;

— la nature des liens de communauté que le Katanga et le Congo fédéral désirent nouer avec la Belgique. »

M. Marc Mikolajczak, le directeur de l'« Essor du Congo », a décidé de se rendre à Bruxelles pour suivre les travaux de la Table Ronde. Il ne quittera plus M. Tshombe.

Très fier du rôle joué par son journal dans l'élaboration de la mystique katangaise, il écrit (2) :

« Ce programme (de la Conakat) est l'aboutissement de l'évolution des idées politiques qui se sont synthétisées déjà le jour où notre journal, au cours d'une série d'articles écrits par M. Jean Sepulchre, optait résolument pour le fédéralisme congolais.

« Le Congo et surtout le Congo de demain n'est pas, ainsi que nous l'avons écrit maintes fois, à la mesure d'un seul homme, d'un seul gouverneur, d'une seule pensée politique.

« ... devant l'extrémisme de plus en plus violent d'autres régions du Congo, le Katanga plus réfléchi a été contraint de se replier sur lui-même pour ne pas être entraîné dans des aventures dont il serait sorti diminué et sacrifié ! »

Marc Mikolajczak avait d'ailleurs pris à M. Kibwe un interview qui lui avait fait dire (3) :

« Nous rentrerons au Katanga avec le fédéralisme intégral, sinon avec l'indépendance. »

« Europe Magazine » (4), bien renseigné, annonce :

« Les chefs de la Conakat tiennent en réserve au cas où la Table Ronde ne tournerait pas rond une petite bombe de leur fabrication. En voici la recette. Ou bien l'Abako acceptera la création d'une fédération congolaise où chaque Etat jouira de sa pleine autonomie, ou bien l'Abako refusera cette solution et, dans ce cas, le Katanga fera cavalier seul, devenant ainsi l'Etat le plus riche de l'Afrique centrale... »

« Le mépris qu'affichent les leaders de la Conakat pour Léopoldville a, en tout cas, frappé ceux qui rencontrèrent ces Congolais, à vrai dire, beaucoup plus intelligents que MM. Kasavubu et Kalonji. »

Face aux positions séparatistes de la Conakat, les positions unitaristes de la Balubakat s'affirment aussi tranchées.

Dans un communiqué remis à la presse à Bruxelles, le 13 janvier 1960, la Balubakat dénonce ses adversaires :

« Le fédéralisme prôné par les Européens du Katanga et par les partis congolais de la Conakat, soutenu par l'Union Katangaise, présente en réalité toutes les caractéristiques du séparatisme; il se prononce pour la constitution d'un Etat indépendant katangais, qui entrerait ensuite dans une confédération congolaise.

« Loin de rallier les suffrages de tous les Congolais habitant le Katanga, cette tendance ne laisse pas d'en inquiéter un grand nombre; ils n'ignorent pas qu'un rapprochement avec la Rhodésie serait envisagé favorablement et par les représentants de certains intérêts économiques et par certains groupes ethniques, rattachés à la Conakat, qui ont des frères de race au-delà de la frontière (5). »

Et le Cartel Balubakat-Fedeka-Atcar qui s'est constitué pour faire pièce à la politique de la Conakat proclame (6) :

« Le Cartel conjugue ses efforts pour faire triompher sa thèse d'un Congo fort et uni avec très large décentralisation. L'indissolubilité seule permettra au jeune Etat congolais d'être une nation dynamique, solide, puissante, qui remplira en Afrique un rôle étonnant. »



A l'ouverture de la Conférence, le discours du Premier Ministre, M. G. Eyskens, contrairement aux espérances qu'on leur avait données, allait décevoir les séparatistes :

« Le Congo est uni géographiquement par le puissant fleuve qui a donné son nom à votre pays et dont le bassin correspond à ses frontières. Depuis 80 ans, des traditions se sont forgées, communes à tout l'ensemble du pays; depuis 80 ans, une unité économique réelle s'est créée, veillons à ne pas la briser car ce n'est que dans le respect

(2) « Essor du Congo » du 21 janvier 1960.

(3) « Essor du Congo » du 29 janvier 1960.

(4) 12 janvier 1960.

(5) Allusion d'une part à l'Union Minière du Haut Katanga dont les intérêts économiques sont liés à ceux des grands trusts rhodésiens de cuivre sous capitaux. Leur interprétation est telle, — nous l'avons vu — que ces trusts ont des dirigeants congolais. Allusion aussi à l'Arche de Tshombe, les Lunda qui débordent les frontières de la Rhodésie.

de cette solidarité fondamentale des différentes régions que le Congo pourra remplir ce qui me paraît être son destin historique : constituer au cœur de l'Afrique une grande puissance dont le rayonnement doit éclairer un vaste continent. »

Le ministre De Schyver confirmera ce point de vue :

« Le Congo est un grand ensemble (...) Ce grand ensemble doit être conservé dans une unité sans faille. »

Patrice Lumumba se déclare partisan d'un gouvernement unitaire mais fortement décentralisé :

« Si le fédéralisme devait triompher, prophétise-t-il, le Congo éclaterait avant cinq ans. J'en prends la Belgique et le monde à témoin (7). »



Le déroulement des opérations était loin de donner satisfaction aux conspirateurs d'Elisabethville.

Déjà avant l'ouverture de la Conférence, la Conakat avait envoyé un télégramme au ministre (8) :

« Minicoru-Conakat proteste énergiquement contre répartition scandaleuse et provocatrice Table Ronde. Katanga traité parent pauvre. Votre décision aura graves conséquences notamment sabotage Table Ronde ou rupture avec la Belgique. Réponse urgente. »

Les gens de l'Union Katangaise avaient ensuite vainement essayé de faire admettre leur délégation à la Conférence. L'« Essor du Congo » (9) avait écrit :

« Nous apprenons que les démarches des délégués de l'Union Katangaise, MM. Gavage et le Dr Calonne, pour obtenir une représentation des Belges du Congo à la Table Ronde, ont été bien près d'aboutir. Le Ministère semblait d'accord d'accepter deux effectifs et un suppléant. Cependant, on apprenait ce mercredi soir, à la veille de l'ouverture de la Conférence, que la délégation de l'Abako remettait tout en question. »

Repoussés en qualité de délégués, M. Gavage et le Dr Calonne furent repêchés par la Conakat, en qualité de conseillers.

(6) « Essor du Congo » du 17^e février 1960.

(7) Georges H. Dumas, *La Table ronde belgo-congolaise*, p. 66.

(8) « Essor du Congo » du 15 janvier 1960. Missions signifiées Ministère du Congo et de Ruanda-Urundi.

(9) ... du 25 janvier 1960.

M. Gavage l'expliquera très simplement à son retour à l'ville au cours d'un interview de Radio-Ufac (10) :

« Il ne nous restait donc plus qu'à jouer le rôle de conseillers officieux de nos amis katangais. C'est ce que nous fîmes. Nous eûmes cependant, peu après, lorsqu'on constitua les deux commissions, le plaisir de voir la délégation katangaise porter son choix, pour la commission des structures, sur notre ami, M. l'avocat Humblé, et pour la commission des élections, sur la personne du docteur Calonne, vice-président de l'Union Katangaise. »

Pouvait-on manifester de manière plus claire l'étroite solidarité qui existait entre les blancs ultras de l'Union Katangaise et leurs porte-parole noirs de la Conakat ?



Quand on apprit à Elisabethville la faveur rencontrée parmi les délégués congolais par les idées unitaristes, les partisans de M. Tshombe lui adressèrent en son hôtel, l'Albert I^{er}, à Bruxelles le télégramme impératif suivant (11) :

« Volte-face gouvernement belge semblant accepter fédéralisme sous réserve pouvoir central fort cache intention formelle maintenir centralisation. Stop. Masses katangaises estiment seule solution être indépendance Katanga. Stop. Table Ronde inutile. Stop. Katanga bouge voir Jadotville. Stop. En conséquence quittez débats votre place devant être au Katanga pour assurer ordre et calme et former immédiatement gouvernement katangais. »

Parmi les signatures, on retrouvait celles de MM. Kabange, Diur, Ilunga, Kiela, Kishiba, Nyembo, Mashimango, Sakisa, etc...

Le rédac-chef intérimaire de l'« Essor du Congo », J. Leroy, fera allusion à ce télégramme et à tous les autres que M. Tshombe reçoit régulièrement du Katanga :

« ... il faut bien admettre que nos leaders se défendent avec bec et ongles, aidés, il est vrai, par l'avalanche de cables tombant chaque jour sur le bureau de M. Tshombe (12). »

Envisageant le cas où la Conférence en cours se pronon-

(10) « Essor du Congo » du 16 février 1960.

(11) Georges H. Dumas, op. cit., p. 82, publie les dernières lignes de ce télégramme dans l'« Essor du Congo » (4-2-60) publié le texte intégral et les signatures.

(12) « Essor du Congo » du 10 février 1960.

cerait pour un Congo unitaire, l'éditorialiste n'hésite pas à écrire :

« Dans le second cas, le Katanga devra se séparer de la Belgique et du Congo et proclamer son indépendance immédiate.

...
» Signalons que le sol et le sous-sol du Katanga appartiennent exclusivement aux Katangais (13). »

Quelques jours plus tard, l'Union Katangaise, inquiète adressait un nouveau télégramme à M. Tshombe (14), dont ses mandataires blancs se demandaient s'il ne se laissait pas gagner par l'atmosphère unitariste qui régnait à la Conférence :

« Sommes préoccupés issue conférence Table Ronde. Stop. Craignons voir mettre politique Katanga devant fait accompli livré au ballottage d'un gouvernement central. Stop. Insistons défendre énergiquement position définie par programme exprimé représentants valables populations et chefs coutumiers. Stop. Encouragerions indépendance totale. »

Après tout, les blancs d'Elisabethville avaient quelque droit de s'adresser sur ce ton à un parti qu'ils avaient suscité de toutes pièces, à qui ils avaient donné non seulement ses idées et son programme mais aussi de l'argent, beaucoup d'argent, et qui continuait d'ailleurs à en réclamer.

J. Gérard-Libois, dans son ouvrage : « Sécession au Katanga » (15) sur le vu du procès-verbal du comité restreint de la Conakat, rapporte en effet que :

« ... quand M. Tshombe s'en fut à la Table Ronde, le président a.i. de la Conakat, M. Makonga Bonaventure insista auprès de MM. Onckelinx, Thyssens et Vanderbeken, les trois Européens présents à la réunion du comité restreint du 20.1.1960, pour qu'ils fournissent au parti "3 millions ou plus, pour envoyer non seulement des délégués supplémentaires à la Table Ronde, mais aussi pour activer et intensifier notre propagande à l'intérieur". »



Cela n'empêchera pas, quelques jours plus tard, à une question du journaliste socialiste, Fernand Demany, du « Peuple » :

(13) C'est d'ailleurs sur ce terrain que M. Tshombe, avec l'aide de M^r Humblé, avocat de l'Union Minière, livra au plus chaudes batailles.

(14) « Essor du Congo » du 11 février 1960.

(15) CRISP, p. 24.

« Est-ce vrai que vous avez été créé par l'Union Minière ? »

M. Tshombe :

« ... en riant de tout son cœur, (de) déclarer que la délégation katangaise était la plus malheureuse de toutes, et, que, dans ces conditions, il serait bien difficile de croire qu'elle était une émanation de la riche Union Minière. »



M. Tshombe n'en fit pas moins, en plein milieu de la Conférence, un aller-retour à Elisabethville pour prendre de nouvelles instructions. Et c'est quand il revint qu'il livra une bataille d'arrière-garde dans le cadre des compétences à attribuer respectivement au pouvoir central et aux provinces. Sous les protestations de l'immense majorité des autres délégués qui ont compris quels étaient les intérêts qu'il défendait, M. Tshombe revendique pour les provinces la propriété du sol et du sous-sol, des richesses minières, des sources hydro-électriques.

Patrice Lumumba lui répond que « les richesses du Congo appartiennent au Congo et qu'en conséquence l'exploitation et la propriété de ces richesses doit relever de la compétence du pouvoir central ».

M. Kibwe relaye M. Tshombe dans une interminable palabre (16). A l'un comme à l'autre, l'avocat Humblé, conseil de l'Union Minière et conseiller de la Conakat, passe continuellement des billets qui, chaque fois, font rebondir la discussion.

M. Adoula, délégué du Cartel Abako s'indigne de ce que : « ... certains viennent ici avec des textes écrits par des personnes considérées comme conseillers mais qui se trouvent elles-mêmes sous l'influence de forces connues ou occultes et qui outrepassent leur qualité de conseiller en s'efforçant d'imposer leur point de vue à certains délégués. Dans l'intérêt supérieur du Congo, on ne peut admettre de telles façons d'agir... (17). »

M. Lumumba s'était adressé à la presse :

« M. Humblé prolonge inutilement ce débat et le relance sans cesse, avait-il dit. Tout le long de la séance, il donne,

(16) M. Marc Mikolajczak pouvait écrire, dans l'« Essor du Congo » du 13-2-60 : « En séance plénière, la question des mines va revenir en discussion et les délégués katangais nous ont dit leur résolution de se battre à mort pour obtenir que les provinces soient compétentes en ce qui concerne la maîtrise minière. C'est évidemment la question primordiale pour le Katanga. »

(17) Georges H. Dumont, op. cit., p. 112.

au vu de tous, des petits papiers à M. Tshombe qui les lit aussitôt. C'est chaque fois une objection nouvelle à toute solution raisonnable des problèmes. Il dévoile là les tendances séparatistes qui l'animent... (18) »

Il y eut même dans les couloirs de la Conférence un incident violent entre Patrice Lumumba et M. Tshombe. Une gifle retentit.

Patrice Lumumba dénonça à la tribune :

« ... le jeu de coulisse de certains conseillers européens qui servent les intérêts de groupes financiers et de puissances étrangères. »

Il alla jusqu'à demander que les conseillers européens quittent la Conférence et sa délégation, en signe de protestation, demeura absente pendant plusieurs réunions.



Quoi qu'il en soit, comme on le sait, le Congo qui sortit des délibérations de la Conférence de la Table Ronde, en grande partie sous l'influence du Cartel Abako et de son Congrès de Kisantu — tout en maintenant une unité qui se voulait solide — était largement décentralisé et accordait aux provinces une très grande autonomie.

On était loin du séparatisme souhaité originellement par la Conakat et ses inspirateurs. On était même fort éloigné du fédéralisme, tel qu'ils l'avaient préconisé, où des Etats pratiquement indépendants auraient concédé de menus abandons à un pouvoir central impuissant qui les aurait coiffés « d'un tout petit chapeau ».

Mais l'autonomie provinciale dans de très vastes domaines n'en était pas moins telle (19) qu'elle permettait à M. Tshombe de déclarer à l'issue de la Table Ronde (20) :

« Nous sommes aussi particulièrement satisfaits qu'il ait été mis fin à la centralisation excessive dont souffrait le Congo et que la Conférence de la Table Ronde ait abouti à voir reconnaître aux anciennes provinces tous les pouvoirs d'une entité politique : une assemblée législative, un gouvernement procédant de cette assemblée, une administration et des finances autonomes. »

(18) *op. cit.*, p. 102.

(19) Voir La Loi Fondamentale, Titre V, De la détermination des compétences entre le Pouvoir Central et le Pouvoir Provincial, Section II, Énumération des compétences exclusives, art. 219 et 220.

(20) Georges H. Damas, *op. cit.*, p. 200.

Marc Mikolajczak pouvait écrire dans un éditorial (21) :

« Si l'on renonce, pour ne pas froisser les susceptibilités, de parler de fédéralisme, celui-ci est cependant une chose acquise. C'est l'avis de chacun.

.....

« On en vient à un fédéralisme qui ne veut pas dire son nom. Il s'agit d'une querelle de mots. »

Et M. Gavage lui-même, à Radio Ufac, pouvait déclarer (22) :

« Vous aurez appris que, bien que le mot fédéralisme ait été volontairement écarté, la structure du futur Etat n'en sera pas moins à base fédérale, puisque aussi bien dans chaque Etat provincial, il y aura une assemblée législative et il y aura un gouvernement qui sera composé de personnalités ayant rang de ministres. On ne sait pas encore exactement le titre qu'on leur donnera. Peu importe, car ils en auront les pouvoirs. »

Me Humblé, le conseiller trop voyant de la Conakat, déclarera à son départ de Bruxelles (23) :

« Bien que le mot n'est pas employé, le fédéralisme est une chose acquise. »

Il était fier qu'on ait pu :

« ... rallier la presque unanimité sur les principes d'un Etat fédéral et notamment :

- les provinces sont reconnues comme des entités politiques autonomes au sein du Congo;
- des gouvernements provinciaux seront constitués, élus par les assemblées provinciales;
- les provinces seront dotées de leur propre administration et des finances autonomes;
- le Sénat sera une émanation des différentes provinces, qui y seront représentées à raison de 14 sénateurs par province dont 3 chefs coutumiers.

.....

« Les pouvoirs de la Chambre et du Sénat seront identiques. La Constitution et les lois devront recueillir l'accord de l'un et de l'autre. J'estime quant à moi, que cette for-

(21) « Essai du Congo » du 18 février 1960.

(22) « Essai du Congo » du 16 février 1960.

(23) « Essai du Congo » du 21 février 1960.

mule garantit les droits des provinces tout en sauvegardant l'unité du Congo.

« Rappelons qu'en ce qui concerne le régime des mines, si une loi de cadre déterminera la législation générale, les provinces garderont le droit d'accorder les droits de concession et d'exploitation et participeront *directement* aux redevances. »

Enfin, M. Mutaka, président de la Comakat à Jadotville, délégué à la Table Ronde, et futur président de l'Assemblée Provinciale du Katanga, allait faire une révélation grosse de signification (24) et qui ne fera l'objet d'aucun démenti :

« Nous avons pu obtenir le contenu du fédéralisme. A ce propos, Sa Majesté le Roi Baudouin a félicité publiquement M. Tshombe, lors de la réception de dimanche au Palais Royal pour être parvenu, avec deux délégués effectifs seulement à la Table Ronde, à faire admettre les opinions de la Comakat. »



Il était utile, pensons-nous, de reproduire l'ensemble de ces déclarations.

Elles démontrent, en tout cas, par avance, l'absolue mauvaise foi de tous ceux (dirigeants katangais, ministres, hommes, politiques ou journalistes belges, congolais ou étrangers) qui prétendront, plus tard, que le problème katangais était un simple problème de structure, un problème constitutionnel et qu'il serait aisément résolu si l'on acceptait de doter le Congo d'une constitution fédérale.

La Loi fondamentale était, par son contenu, une véritable constitution fédérale.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici la mise au point que le sénateur Henri Rolin — dont on sait le rôle qu'il joua, au cours des délibérations de la Table Ronde — adressa au journal « Le Soir » (25) alors qu'une fois de plus, ce journal favorable à Tshombe avait reproduit la « fable » dont les antilumumbistes se servaient depuis deux ans, fable suivant laquelle toute la crise congolaise s'expliquait par l'erreur que l'on avait prétendument commise en dotant le Congo d'une « constitution unitaire » :

« Ayant présidé la première sous-commission chargée de

faire des propositions, j'eus grand soin de laisser le débat se poursuivre librement entre Noirs les premiers jours, pour ensuite le résumer et en dégager ce qui me paraissait devoir en être les conclusions.

« Après une nouvelle discussion, sur quelques points précis et élimination de toute qualification théorique, nous aboutîmes à des propositions que l'Assemblée ratifia à l'unanimité, Tshombe compris, et qui servirent de base à la loi fondamentale.

« Les propositions adoptées n'avaient rien de commun avec cette conception unitaire que l'on se plaît à dénoncer depuis près de trois ans.

« Je n'en veux pour preuve que le commentaire qu'en donna M. Tshombe lui-même à la dernière séance de la Table Ronde, le 20 février 1960 :

« Nous sommes aussi particulièrement satisfaits qu'il ait été mis fin à la centralisation excessive dont souffrait le Congo et que la conférence de la Table Ronde ait abouti à voir reconnaître aux anciennes provinces tous les pouvoirs d'une entité politique : une assemblée législative, un gouvernement procédant de cette assemblée, une administration et des finances autonomes; grâce à cette réforme fondamentale, le Congo de demain échappera à l'éclatement dont il était menacé. »

Il ne pouvait donc y avoir aucun problème constitutionnel. Et ce faux problème, cette « fable » n'a jamais été qu'un prétexte.

Ce que l'on voulait en réalité pour le Katanga, ce que l'on a arraché, par la violence et avec l'aide d'une armée étrangère, au gouvernement de Patrice Lumumba, c'était l'indépendance totale et non une autonomie provinciale garantie dans la mesure la plus large par la loi fondamentale. Ce que l'on voulait, en réalité, pour le Congo, c'était ce que Patrice Lumumba craignait par-dessus tout et qu'il a combattu au prix de sa vie, c'était la balkanisation du pays que son successeur, M. Cyrille Adoula a, malgré ses engagements formels, réalisée.

(24) « Essai du Congo » du 26 février 1960.

(25) ... du 20 décembre 1962.

**LUMUMBA
CONTRE TSHOMBE**

Nous avons raconté dans notre livre : « La Crise Congolaise - De l'Indépendance à l'Intervention militaire belge » (1) les événements qui se sont déroulés entre la Conférence de la Table Ronde et la proclamation de l'Indépendance du Congo. Nous n'allons pas refaire cette histoire puisqu'aussi bien, rien, depuis sa publication, n'est venu infirmer notre récit et notre interprétation. Bien au contraire, deux ouvrages, parus depuis, émanant l'un de M. W.J. Ganshof van der Meersch, ancien ministre belge des Affaires générales en Afrique : « Fin de la Souveraineté belge au Congo » (2), l'autre de M.J. Gérard-Lilois, intitulé « Sécession au Katanga » (3) mettent en lumière des documents dont nous n'avons pu avoir connaissance en 1960 et qui confirment, singulièrement, les opinions qu'exprimait notre ouvrage sur les événements qui ont immédiatement précédé la sécession et qui l'ont préparée et sur les hommes qui ont joué un rôle déterminant dans le processus qui y a conduit.

Notre propos est donc aujourd'hui de compléter ce récit à la lumière des éléments nouveaux dont nous disposons.

(1) Aux éditions de « *Revue Congolaise* », pp. 41 à 55. Le présent livre pourrait commencer en fait, ses lecteurs s'en rendront compte, une suite de notre étude sur « La Crise Congolaise ». Au moment où paraissait cet ouvrage (le 20 octobre 1960), l'on ne pouvait pas prévoir que le crise majeure causée par la sécession du Katanga aurait les conséquences tragiques et, pour certains aspects, définitives que l'on sait. Nous avons, dès lors, jugé nécessaire, pour faire de nos livres complets, un point d'histoire, de donner, par le détail, les origines et les causes de la sécession. Les pages trop brèves, — mais dont rien n'est à espérer — que nous consacrons à cette histoire, dans « La Crise Congolaise » (pp. 31 à 43) sont remplacées dans le présent ouvrage par l'ensemble des chapitres qui précèdent celui que nous consacrons à « La Nuit du 9 au 10 juillet 1960 ». Notre « Crise Congolaise » s'achève sur la journée du 9 juillet. C'est dans le chapitre consacré aux événements de la nuit du 9 au 10 juillet qui est insérée avec elle.

(2) Édition de l'Institut Royal des Relations Internationales, 1963.

(3) Centre de Recherche et d'Informations Socio-Politiques, CRISP, 1963.

M. Tshombe, nous l'avons dit, n'avait pas dans Elisabethville la popularité que lui prêtaient ses amis blancs qui, jusqu'ici, constituaient, à tous ses meetings, sa brigade des applaudissements.

Lorsque le 5 avril 1960, M. Kasavubu, alors l'un des six délégués auprès du gouverneur général, se rendit à Elisabethville, il y fut accueilli par M. Tshombe représentant la Conakat, et MM. Sendwe et Mwamba représentant le Cartel Balubakat.

M. Kasavubu, à ce moment, représentait une conception de l'unité, sans doute moins consciente et ferme que celle de son collègue au Conseil des Commissaires, Patrice Lumumba, mais cependant fort éloignée du séparatisme des « Katangais authentiques » que M. Tshombe incarnait.

Le futur président de la République devait d'ailleurs déclarer que le but de sa visite était de :

« ... renouer les liens d'amitié et de solidarité nationale qui doivent exister entre les provinces (4). »

A lire les comptes rendus de presse rapportant le déroulement de la manifestation, c'est, de toute évidence, pour l'unité et contre le séparatisme que les populations noires d'E'ville se prononçaient sans équivoque (5) :

« M. Tshombe fut constamment hué par la foule qui put d'ailleurs difficilement entendre l'orateur dont les mots prononcés étaient couverts par les cris hostiles.

« Ce fut ensuite le tour de M. Sendwe qui salua M. Kasavubu au nom du Cartel Katangais et demanda à la foule de répéter après lui quelques slogans comme "Vive Kasavubu!", "Vive le Congo uni!", "Vive le Cartel!" et "Vive l'Indépendance!" repris en chœur par la majorité de la foule. »



C'est le moment où va s'esquisser un front commun contre Patrice Lumumba qui apparaît de plus en plus comme le symbole de l'unité du Congo. Dans un message à ses compatriotes (6), le samedi 6 février 1960, il a proclamé :

« Les populations du Congo doivent combattre toute ten-

(4) La presse du 7 avril 1960.
(5) La « Cité » du 7 avril 1960, le « Courrier d'Afrique » et le « Peuple » du 7 avril 1960.
Le « Peuple » souligne : « M. Tshombe, président de la Conakat, se fait couronner » et la « Libre Belgique » qui, plus tard, se fera en Belgique l'une des propagandistes les plus fidèles de M. Tshombe, écrit elle-même :
« Voici maintenant celui-ci (M. Kasavubu) couronné comme le roi en bergerie dans le Katanga et M. Tshombe couronné sur son propre terrain ».
(6) « Essor du Congo » du 6 février 1960.

tative de morcellement du territoire, la force du Congo réside dans le maintien de son unité politique et économique.

« Le leader du M.N.C. a invité ses compatriotes à s'unir pour construire au centre de l'Afrique une grande nation. »
Les blancs du Katanga, déjà avant la Table Ronde, dénonçaient avec haine celui en qui ils avaient deviné le principal adversaire de leurs projets criminels.

M.M. (Marc Mikolajczak) dans un éditorial « Jusque à quand ? » (7) dénonçant Patrice Lumumba comme un « fauteur de troubles », un « excitateur », avait écrit :

« Le Congo et même chaque province a le droit de défendre ses populations contre l'action d'agitateurs et de meurtriers. Chacun doit rester maître de sa maison et en interdire l'accès à ceux qui veulent amener la guerre. »

Et le lendemain, le Dr Remi Calonne, le dernier maître à penser de la Conakat, va, dans la « Tribune Libre » et sous le titre : « La grande Paix du Katanga » (8) aller beaucoup plus loin encore et, avant le Professeur Marcel Decorte (9), préconiser la suppression du leader du M.N.C. :

« Nos régions sont considérées comme un oasis de paix qui inspire confiance pour le présent comme pour l'avenir. »

Faisant l'éloge des partis à base tribale, il condamne ceux qui cherchent à échapper au tribalisme :

« ... les autres qui poursuivent des buts nationalistes ou s'inspirent d'idéologies issues de nos démocraties européennes ont peu de chances au Katanga. »

Il oppose ensuite les chefs de la Conakat, ces « hommes capables et courageux », à des leaders nationalistes comme Patrice Lumumba et parlant de lui, n'hésite pas à prononcer ces paroles lourdes de menaces — menaces d'ailleurs qui seront mises à exécution au pays du Dr Calonne et par ses amis, quelques mois plus tard :

« Pourquoi l'Administration accorde-t-elle à des politiciens criminels toute liberté d'organiser des Congrès où la Belgi-

(7) « Essor du Congo » du 8 novembre 1959.
(8) « Essor du Congo » du 5 novembre 1959.
(9) Ce professeur catholique à l'Université de Liège qui, on le sait, écrit dans la « Libre Belgique » du 27 juillet 1960, en parlant du Premier Ministre du Congo :
« Il fut pleuré de rage des officiers dont un seul geste viril aurait défilé la plume de son collier nageant. »
M. Decorte en préconisant la suppression physique de Patrice Lumumba, avait bien défini la place de professeur à l'Université d'Elisabethville qui lui fut confiée par le gouvernement de M. Tshombe.

que est insultée et qui, comme ce fut le cas à Stanleyville, dégénèrent en bagarres meurtrières ?

« Et enfin, pourquoi n'emploie-t-on pas la méthode si chère aux Noirs d'une justice expéditive vis-à-vis de politiciens criminels afin de les mettre définitivement hors d'état de nuire et aussi de faire réfléchir quelques apprentis-sorciers... »

M. A. Delvaux, ce mulâtre, entièrement acquis aux entreprises de la Métropole et de ses agents, et qui vient de fonder avec quelques autres, le P.N.P. (10) dont il est le Secrétaire National, fait, de Léopoldville, écho aux voix des blancs du Katanga (11) :

« Lumumba, dira-t-il dans un communiqué de son P.N.P., ce valet de Sekou Touré, de Moscou, de Prague et de Pékin, a très bien compris qu'à la tête d'un régime de dictature au Congo, il deviendra le champion du panafricanisme d'Accra et qu'il pourra en imposer aux aventuriers de Guinée et du Ghana.

« S'il y a actuellement un complot au Congo, c'est Lumumba qui le trame.

« La Belgique n'a pas compris le danger communiste qui menace actuellement le Congo.

« Les Congolais ne sont pas prêts à marcher avec la bande d'escrocs qui, sous prétexte de suivre une politique de neutralité positive font du chantage sur le plan international.

« Nous voulons la (la patrie) préserver du marteau et de la faucille.

« Nous n'avons que faire de conseillère guinéenne et communiste (12), ou de sociologues marxistes du genre Institut Solvay (13). »

Cette fois la jonction est faite. Partisan de l'unité du Congo, dont les milieux hostiles à une vraie décolonisation ne

(10) ... que les congolais appelleront plaisamment : le « Parti des Noirs Payés ».

(11) « Essai du Congo » du 30 mai 1960.

(12) Ce titre vient Madame Blouin qui avait été chargée par M. Antoine Gieraga, d'organiser le mouvement Mouvement du P.S.A.

(13) Allusion au Professeur Doucy et à ses disciples accusés d'inspirer la Balabakan et M. Bombon.

veulent à aucun prix, Patrice Lumumba est dénoncé comme un « communiste ». On compte sur l'effet qu'une telle identification doit produire sur des milieux formés, dans leur quasi-totalité, par l'Eglise catholique et chez qui le tabou du communisme est chevillé au corps.

Il n'est pas inutile de rappeler que c'est ce M. Delvaux dont Patrice Lumumba, par un de ses mouvements de naïve générosité, fera l'un de ses ministres — qui, fin 1960, se rendra à Elisabethville, aux fins d'y négocier, pour compte de M. Kasavubu, avec M. Tshombe, le transfert et la liquidation du Premier Ministre, Patrice Lumumba.

Au Katanga, le ton est pris, et un journaliste qui se vante pourtant de ses bonnes manières, M. Marc Mikolajczak, à quelques jours de l'assassinat du Premier Ministre, usera encore à son égard du langage que voici (14) :

« ... un escroc, sans foi ni loi, un fumeur de chanvre devenu premier ministre.

« ... grossier et malappris personnage. »



C'est le moment aussi où les futurs traîtres au Congo vont faire leur pèlerinage à la Mecque de l'anticommunisme. MM. Moïse Tshombe et Albert Kalonji voyagent ensemble aux Etats-Unis. A Washington, ils rencontreront MM. Herter et Harriman.

Revenant de son voyage, M. Tshombe se vantera du rôle qu'il a joué aux E.U. (15) :

« M. Tshombe a fait remarquer à ses interlocuteurs qu'il valait mieux prévenir que guérir le danger communiste et que celui-ci était une réalité actuellement au Congo. Cet argument a vivement frappé les autorités américaines qui sont prêtes à aider généreusement le nouvel Etat indépendant.

« Des missions américaines vont bientôt visiter le Congo pour examiner les différentes formes d'aide à apporter au pays. »



De la part des Américains, les relations nouées avec ces

(14) « Essai du Congo » des 30 et 31 décembre 1960.

(15) « Essai du Congo » du 17 juin 1960; « Courrier d'Afrique » du 1^{er} juin 1960.

traîtres en puissance n'étaient que le développement d'une politique prévisible depuis longtemps (16).

M. Tshombe, avant même son voyage aux Etats-Unis, avait conclu avec un homme d'affaires, le sieur Chastenot de la Maisonneuve, représentant un groupe américain, un protocole engageant l'avenir du Katanga.

Un procès (17) qui s'est déroulé devant les tribunaux belges, a révélé qu'à l'occasion de la signature de ce protocole, M. Tshombe avait touché de ce financier franco-américain un important subside en vue de sa campagne électorale.

LES ÉLECTIONS DE MAI 1960 ET LEURS CONSÉQUENCES

(16) « Franc » dans l'« Essai de Congo » du 28 juillet 1956, faisait déjà cette facile prophétie :

« Si... l'influence belge au Congo venait à faiblir dangereusement à l'avenir, le gouvernement des E.U. devrait prendre à regret des mesures pour assurer la sécurité de ses intérêts vitaux dans cette partie du monde. »

(17) L'affaire Vanderlooy et consorts jugée en audiences publiques par le Tribunal correctionnel de Bruxelles et la Cour d'Appel. Les prévenus étaient poursuivis pour avoir détourné au préjudice de M. Moïse Tshombe, l'équivalent de quatre millions de francs belges, déposés dans une banque suisse. Ainsi donc, ce commerçant, au bord de la faillite fin 1959 et dont les commanditaires blancs devaient régler les acceptations pour lui éviter des poursuites et pire encore, se trouvait à la tête d'un impressionnant magot après quelques mois d'exercice du pouvoir ! Il ne s'agit que d'exemples en Suisse. En tout le monde sait qu'il n'a pas mis tous ses œufs dans le même panier.

Les élections de mai 1960 révélèrent que, malgré les innombrables moyens mis en œuvre par la Conakat et ses supporters blancs, le parti de M. Tshombe était loin non seulement de faire l'unanimité souhaitée par l'Ucol-Union Katangaise mais même de représenter la majorité dans la province.

En chiffres absolus (1), la Conakat recueillait 104.871 voix et le cartel Balubakat 110.091 voix.

Or, dans le territoire de Malemba-Nkulu, l'on n'avait pas voté et les trois candidats du Cartel avaient été élus sans lutte.

C'est dire que la Conakat avait considéré qu'elle n'avait aucune chance dans ce secteur et que les quelques milliers de suffrages qu'il représentait et qui n'ont pas été exprimés doivent être ajoutés aux voix du Cartel Balubakat et renforcer sa majorité.

Cependant, grâce sans doute à un astucieux découpage des circonscriptions, qui n'aurait rien de surprenant si l'on songe au rôle que jouèrent, par la suite, les grands chefs de l'administration et notamment MM. Schöller, Thilmann et Lebrun, grâce aussi sans doute à des impondérables (2), la Conakat minoritaire totalisera, aux élections provinciales, 25 sièges contre 24 au Cartel et aux partis qui le soutiennent. Pour la Chambre,

(1) Voir le numéro spécial des 29 et 30 juin 1960 de « Remarques Congolaises », pp. 247 et suivantes, donnant les résultats complets des élections et le relevé fait par Jules Léonard et Mupenda Bantou dans « La Mutuaire de la Force Publique et la Situation Katangaise », numéro spécial du 16 juillet 1960 de « Remarques Congolaises ».

(2) L'on verra, par exemple, à Elisabethville, la Conakat obtenir un député de plus que le Cartel Balubakat pour un écart de 7 voix (8.627 contre 8.620). Par contre, malgré un écart de près de 3.000 voix (11.482 pour le Cartel contre 8.535 à la Conakat), le Cartel s'obtient plus que le même nombre de sièges à Dilolo. Aux élections législatives pour l'ville-Jadotville, la Conakat et le Cartel obtiennent chacun un siège, alors que la Conakat n'a recueilli que 24.681 voix et que le Cartel en a obtenu 23.112.

la Conakat a 8 députés, le Cartel 7. Mais M. Jason Sendwe, leader du Cartel, obtient 20.283 voix de préférence aux élections législatives alors que M. Tshombe n'en recueille que 2.200, aux élections provinciales.



L'on ne peut perdre de vue d'ailleurs que les élections ne s'étaient pas déroulées sur le problème de l'unité du Congo ou du séparatisme katangais. S'il était certain, en effet, que tous les partisans du Cartel étaient résolument attachés à l'unité du pays, il était évident que tous les électeurs de la Conakat n'étaient pas acquis au séparatisme.

L'on se souviendra qu'à l'issue de la Conférence de la Table Ronde, les leaders de la Conakat avaient officiellement proclamé leur ralliement aux résolutions impliquant l'unité du pays. Si la Conakat avait inscrit à son programme électoral la séparation de la province du Katanga de l'Etat congolais, il n'est pas douteux que les masses congolaises se seraient dressées contre une manœuvre aussi clairement voulue par les milieux blancs d'Elisabethville. La Conakat eut, dans ce cas, subi une défaite électorale écrasante.

Ainsi donc, même si la Conakat avait remporté aux élections une véritable majorité, ce succès n'eut, en aucune manière, signifié un succès du séparatisme katangais, un tel thème n'ayant pas été développé sur le plan électoral par le parti dont le chef avait d'ailleurs proclamé que la loi issue des délibérations de la Table Ronde répondait à ses aspirations d'autonomie provinciale.



L'on peut donc, sans hésitation, conclure dès à présent que ceux qui prétendent, après le 11 juillet 1960, que le peuple katangais voulait la sécession, commettent une véritable escroquerie.



Mais, même tels quels, les résultats des élections parurent suspects aux partis du Cartel qui déposèrent de nombreuses réclamations :

« Les doléances étaient graves, constate J. Gérard-Libois (3) : les rôles électoraux étaient irréguliers et incom-

(3) « Sécession au Katanga », p. 63, qui récite que 21 recours furent introduits pour la seule circonscription d'Elisabethville-Jadreville. D'après N. Ganshof van der Meersch, le chiffre de 21 est celui des recours de toute la province.

plets, des Rhodésiens y ayant été inscrits et des Baluba du Kasai n'y figurant pas (4); des urnes contenant des bulletins favorables au Cartel auraient disparu avant le dépouillement; des administrateurs de territoire auraient ouvertement aidé la Conakat dans sa campagne; des violences furent exercées contre les partisans du cartel (5), etc... »

Tous les recours furent repoussés (6).

Le Cartel Balubakat, dans des lettres au Roi des Belges, aux Présidents de la Chambre et du Sénat de Belgique, ainsi qu'au ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (7), éleva une protestation :

« Des irrégularités ont eu lieu lors des élections, des votes se sont faits sous la terreur, particulièrement à Kamina où il y eut de nombreux morts. Nous rejetons le résultat des élections et demandons votre intervention. »

En attendant qu'il soit fait droit à leur plainte, les représentants du Cartel décidèrent de ne pas siéger à l'Assemblée Provinciale (8) :

« Tant qu'il n'aura pas reçu de réponse à la lettre au Roi et au Ministre du Congo pour protester contre la façon dont se déroulèrent les opérations électorales au Katanga. »

(4) Or, en l'a vu, il sut suffi d'un déplacement de 7 voix pour modifier la majorité.

(5) « A Kamina où le grand chef mshaba Kasongo Niembo fut tué à la Conakat le 22 juin, des éléments Kasai, pro-cartel, furent l'objet d'attaques et il y eut 6 morts (dont 1 enfant décapité). A la suite de ces incidents, de nombreux Kasai émigrèrent. » (Note de J. Gérard-Libois.)

(6) Voir sur le fondement des recours, la thèse officielle de l'ancien ministre des Affaires générales en Afrique, Ganshof van der Meersch, op. cit., pp. 558 et suivantes.

(7) Le « Soir » du 1^{er} juin 1960.

(8) Le « Cité » du 4 juin 1960.

**L'ÉTAPE DÉCISIVE
VERS LA SÉCESSION
LA LOI SUR MESURE
DE LA CONAKAT**

C'est sur ces entrefaites que, sous les pressions de plus en plus fortes du vice-gouverneur général, gouverneur du Katanga, M. Schöller, le gouvernement et le Parlement belge vont prendre une mesure extrêmement grave qui va rendre possible l'installation d'un gouvernement homogène de la Conakat et la proclamation de la sécession.



La Loi fondamentale du 19 mai 1960 — nous l'avons démontré à plusieurs reprises (1) — étant une loi belge n'avait, par elle-même, aucune valeur pour le Congo, devenu un Etat indépendant, le Parlement belge n'ayant évidemment pas compétence et pouvoir de légiférer pour un Etat indépendant.

Cependant, il faut admettre qu'avant même qu'un Parlement congolais ait pu se réunir et légiférer, des représentants provisoires du peuple congolais aient pu se réunir, délibérer et prendre des dispositions engageant le futur Etat jusqu'au moment où ses représentants, régulièrement élus, puissent lui donner une Constitution.

La Conférence de la Table Ronde doit être considérée, à défaut de toute autre, comme tenant lieu de réunion des représentants provisoires du peuple congolais.

Sans doute les quarante-quatre délégués congolais avaient-ils été choisis par l'administration belge suivant des critères

(1) Notamment dans une étude publiée par « *Revue Congolaise* », n° 11-12, du 15 septembre 1960 et dans notre livre : « *Le gouvernement congolais et l'ONU - Un Peuple traqué* » aux éditions de « *Revue Congolaise* », pp. 50 et 51.

discutables (2). Aussi arbitraire que fut la répartition des invitations, il n'en reste pas moins que quarante-quatre Congolais, venus des six provinces et appartenant à tous les partis et à tous les milieux, se rassemblèrent en fait à Bruxelles et délibérèrent des destinées de leur pays en même temps qu'ils obtinrent des autorités belges la promesse de l'indépendance pour le 30 juin 1960.

Le fait que des étrangers au Congo — les délégués belges — participèrent à la Conférence ne change rien à la réalité : il s'agissait d'une réunion des représentants provisoires du peuple congolais et ces représentants votèrent, seuls, un ensemble de résolutions engageant l'avenir de leur pays jusqu'au moment où il pourrait se donner valablement une constitution.

La Loi fondamentale ne devait être que la mise en œuvre des seize résolutions votées par les représentants du peuple congolais. Dans la mesure où elle consacre les Résolutions, elle est obligatoire pour le peuple congolais. Dans la mesure où le Parlement belge a ajouté, de son cru, des dispositions non prévues par les « résolutions » et qui n'y sont pas comprises implicitement, ces dispositions qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération et d'un vote de délégués congolais sont nulles et sans valeur pour le peuple congolais. Les articles de la Loi qui les reproduisent doivent être considérés comme non écrits (3).

Or, après délibérations et discussions, les représentants congolais, soucieux d'empêcher radicalement qu'un parti majoritaire puisse prendre seul le pouvoir dans une province avec tous les risques qu'une telle situation comporterait (notamment celui de voir ce parti décider une sécession) votèrent une *résolution n° 10 relative à l'organisation des institutions provinciales*, dont le texte ne laissait place à aucune équivoque :

« La Conférence de la Table Ronde adopte la résolution suivante :

» 1. Les institutions provinciales sont organisées par la loi fondamentale provisoire.

» 2. La structure finale des provinces devra être arrêtée par une loi institutionnelle adoptée dans chaque province à la

majorité des deux tiers par l'assemblée provinciale dans le cadre des mesures générales fixées par la loi fondamentale provisoire. »

Et la loi Fondamentale du 19.5.1960 avait respecté cette volonté formelle et clairement exprimée des représentants provisoires du peuple congolais :

L'article 110 de la Loi disposait :

« Les assemblées composées des membres visés au 1° de l'article 107 se réuniront, sous la présidence d'un président provisoire désigné par le sort, pour procéder à l'élection de conseillers cooptés.

« L'élection se fait à un tour au scrutin secret, les deux tiers au moins des membres qui composent l'assemblée étant présents.

« Chaque conseiller n'a droit qu'à une voix. »

Et l'article 114 de la Loi :

« Après avoir procédé aux opérations prévues à l'article 113, l'assemblée élit les sénateurs appelés à représenter la province au Sénat, ainsi que les membres du gouvernement provincial. L'élection se fait à un tour au scrutin secret, les deux tiers au moins des membres qui la composent étant présents.

« Chaque conseiller n'a droit qu'à une voix. »

Ces deux articles de la Loi Fondamentale n'étant que la mise en œuvre de la résolution n° 10 des délégués congolais à la Table Ronde, il était évident que les autorités belges ne pouvaient, seules et unilatéralement, y apporter des modifications de fond.

Ici, l'on pouvait se demander si la volonté des délégués congolais d'une « majorité des deux tiers » était honnêtement traduite, dans la Loi Fondamentale, par la simple exigence de la présence des deux tiers au moins des membres composant l'assemblée.

C'était pour le moins discutable. En tout cas, cette exigence constituait, un minimum par rapport à la résolution qu'elle devait appliquer.



Or, avant même que les députés du Cartel aient eu l'occasion de mettre à exécution leur intention de ne pas siéger (4),

(2) C'est ainsi que si le P.N.P., qui n'allait recueillir que 8 sièges aux élections législatives, avait droit à 13 représentants à la Conférence, le M.N.C. Lumumba qui allait obtenir 24 sièges de députés aux élections n'avait que 3 représentants à la Table Ronde.

(3) C'est le motif pour lequel la révocation du Premier Ministre Lumumba par le Président de la République Kasavubu, sur pied d'un article de la Loi Fondamentale (Article 27) avait été votée par le Parlement belge, était un acte sans valeur. Jamais les délégués congolais n'auraient accepté le principe que le Chef de l'Etat puisse révoquer son Premier Ministre, sans son assent, et sans un vote de confiance du Parlement.

(4) Le seul cas, en effet, du 31 mai et c'est à la séance du 1^{er} juin 1960, que les 11 membres du Cartel quittèrent la séance (« Essor du Congo », 2-6-60). Deux députés congolais prirent leurs sièges. Mais ils étaient deux seulement pour empêcher que la constitution de la présence des deux tiers soit réalisée.

le vice-gouverneur général adressait au gouverneur général à Léopoldville un telex (5) demandant une « ordonnance législative modifiant la loi fondamentale », sous le prétexte qu'il craint :

« ... une tentative de sabotage »

de la part du Cartel qui aurait l'intention :

« ... de rendre impossible la procédure prévue pour l'élection des membres cooptés, membres du gouvernement et sénateurs. "Si dès séance du premier juin quinze heures pour laquelle aucun quorum présence requis, on constate abstention importante, l'ordonnance prévue ci-dessus devrait être prise immédiatement sinon ordonnance devrait être en tout cas prête intervenir sur premier appel téléphonique". »

Le gouverneur Cornelis transmettra la demande à Bruxelles puisque la loi à modifier est une loi belge et non une ordonnance législative du gouvernement général.

Ainsi, dès l'abord, le vice-gouverneur général détruit toute l'économie de la résolution de la Table Ronde.

En effet, ce que les délégués voulaient c'est que nécessairement, obligatoirement, une entente intervienne entre les principaux partis représentés à l'assemblée provinciale, qu'une répartition proportionnelle des ministères s'établisse entre eux sur base d'un indispensable compromis.

En faisant connaître, avant même que la difficulté se présente et avant que le parti majoritaire ait eu l'occasion de subir la contrainte voulue par le texte légal, son intention de faire modifier la loi, le vice-gouverneur général écartait pour la Conakat toutes les raisons qu'elle eut pu avoir de faire des concessions à son adversaire.

Car, M. Schöller ne se contente pas d'envoyer hiérarchiquement des telex confidentiels. Il fait connaître son opinion à la radio (6) :

« La loi récemment promulguée ayant pour objet essentiel la mise en place d'institutions solides avant la date de l'indépendance présente une lacune évidente puisque certaines de ses dispositions permettent à une minorité des élus d'empêcher précisément cette mise en place des institutions par une attitude purement négative d'abstention. » C'est ainsi que l'assemblée provinciale s'est trouvée hier

(5) Nous invoquons les termes des « telex » de M. Schöller en nous référant à l'ouvrage de J. Gérard-Libois « Sécession au Katanga » qui les cite, pp. 66 et suivantes.

(6) « Essor du Congo » du 7 juin 1960.

dans l'impossibilité de désigner ses membres cooptés parce que 23 élus sur 60 se sont abstenus d'assister à la séance. Toute la mise en place des institutions au Katanga se trouve ainsi enrayée.

« Notre point de vue formel est que cette lacune de la loi peut et doit être corrigée dans le plus bref délai par une procédure d'urgence. Dès avant la première réunion du 1^{er} juin, pressentant la manœuvre qui s'était effectivement réalisée depuis lors, nous avons fait connaître ce point de vue aux plus hautes instances et l'avons depuis lors confirmé avec la plus grande insistance. »

Il eut été étonnant que recevant du vice-gouverneur général un tel soutien, la Conakat n'ait pas saisi la balle au bond. Alors qu'elle eut dû, normalement, négocier avec le Cartel pour une répartition équitable des responsabilités gouvernementales, elle fera chorus avec la thèse qui lui est soufflée par M. Schöller.

Un communiqué de la présidence générale de la Conakat signé Tshombe déclare (7) :

« Il y a donc eu incontestablement une inadvertance du législateur qu'il convient de corriger au plus tôt. »

M. Schöller a entretemps lancé, dès le 5 juin 1960, un nouveau telex :

« La mise en place des institutions au Katanga est tenue en échec par un plan délibéré de sabotage. La situation sera grave au Katanga si l'amendement n'est pas promulgué d'urgence (8). »

J. Gérard-Libois révèle (9) que :

« La Commission politique près le Ministre du Congo à Bruxelles a rejeté l'idée d'un amendement au quorum des deux tiers et MM. Kasavubu et Nyangwile, membres du Collège Exécutif général en visite à Bruxelles, sont du même avis. La thèse hostile à l'amendement se fonde sur l'argumentation suivante : les élections ont été faussées ou tout au moins, les résultats en sont contestés; la Conakat se prépare à constituer un gouvernement qu'elle dominera et à proclamer l'indépendance (on cite la date prévue du 13-6); l'amendement ferait le jeu des sécessionnistes, puisqu'il permettrait de constituer un gouvernement Conakat

(7) « Essor du Congo » du 7 juin 1960.

(8) Nous n'avons pas couru trace d'une menace de la Conakat avant l'envoi de ce telex. C'est comme si les menaces qui viendront, par la suite, avaient été suggérées à MM. Tshombe et Kibwa, pour appuyer les requêtes pressantes de M. Schöller.

(9) *Op. cit.*, p. 67.

alors que les institutions centrales sont encore loin d'être en place. »

Ainsi donc les milieux congolais responsables — mis en place à l'issue de la Conférence de la Table Ronde — sont parfaitement conscients du piège dans lequel le vice-gouverneur général est en train de pousser leur pays.

Fort de soutien de M. Schöller, la Conakat se montre de plus en plus arrogante. A la séance du 7 juin, en l'absence des députés du Cartel, M. Kibwe :

« ... fait part aux membres présents d'un coup de téléphone qu'il eut avec le ministre dans la matinée et la réponse du ministre qui lui fit savoir que sa réponse arriverait dans les plus brefs délais (10). »

Et c'est en effet ce jour-là que le Ministre du Congo et du R.U. dépose sur le bureau des Chambres, le projet d'amendement. C'est le même jour qu'on apprend le rejet définitif des recours électoraux du Cartel.

Dans une nouvelle allocution à la radio, M. Schöller joue les sirènes (11) :

« Aucun parti ne désire gouverner seul. Tout le monde sait que le parti qui accepte les résultats des élections est tout disposé à assurer à l'autre parti la plus large participation au gouvernement. Tout le monde sait que le gouvernement à constituer, quelque soit son président, aura comme premier souci de garantir formellement la protection de tous les habitants de cette province, sans distinction de race ou de tribu et tout le monde sait qu'entre les deux partis katangais il n'existe qu'une différence de terminologie (12). »

Le lendemain, 8 juin 1960, les membres du Cartel, répondant à cet appel et confiants dans une telle promesse, viennent en bloc à l'Assemblée. Il y a 59 présents sur 60.

M. Isaac Kalonji, parlant au nom du Cartel, déclare que son groupe a décidé de siéger dans le but de réaliser la paix et l'entente.

Le sinistre Godefroid Munongo prend alors la parole au nom de la Conakat et ce qu'il va dire illustre la faute grave commise par le gouverneur Schöller et l'arrogance qu'elle a donnée aux hommes qui sont décidés à entrer en sécession :

(10) « Essai de Congo » du 8 juin 1960.

(11) « Essai de Congo » du 7 juin 1960.

(12) Quand on sait que la Balubakat défend l'unité du Congo et la Conakat, la séparation, le discours de M. Schöller prend tout son sens.

« Munongo Godefroid explique (13) quant à lui qu'il est faux de prétendre que le Cartel reprend sa place dans cet esprit mais que c'est la nouvelle qu'une loi allait être changée par le Parlement belge qui incita les élus du Cartel à reprendre leur place. »

Malgré le caractère extrêmement peu engageant de cette déclaration, M. Mwamba Ilunga Prosper :

« ... prend à son tour la parole pour souligner que, si le Cartel s'est abstenu jusqu'ici, c'est parce qu'il a voulu montrer aux populations du Katanga que la Conakat n'avait pas une majorité suffisante pour constituer son propre gouvernement. »

On procède à l'élection des membres cooptés. Il y a 5 Conakat élus et 4 membres du Cartel. Fait significatif. M. Mwamba Antoine Munongo, chef des Bayeke et frère de Godefroid Munongo n'obtient que 5 voix. Il est en ballottage et ne doit d'être élu qu'au fait qu'il est plus âgé que son concurrent.

L'Assemblée siège jusqu'à 4 heures du matin. Les membres du Cartel sont restés jusqu'au bout. Et ils ont pu, hélas, constater la mauvaise foi de leurs adversaires et le peu de valeur des promesses solennelles du vice-gouverneur général.

En effet, à l'élection du bureau de l'Assemblée, l'on n'a élu que des membres de la Conakat, pas un seul membre du Cartel. On est loin de la générosité garantie par M. Schöller.

C'est M. Mutaka qui est élu président par 39 voix contre J. M. Nzimba, 1^{er} vice-président par 39 voix contre 16 et 13, M. l'weto, second vice-président par 38 voix contre 25. Les quatre secrétaires dont 3 membres de la Conakat et un individuel apparenté sont élus par 39 et 38 voix.

A la séance suivante du 12 juin 1960, où il faut élire dix sénateurs non coutumiers et le président du gouvernement provincial, les membres du Cartel, instruits par l'expérience, n'ont évidemment plus confiance.

Six sénateurs Conakat sont désignés : MM. Rodolphe Yava, Bonaventure Makonga, Evariste Kimba, Chrysostome Anisi, Marco Kilanga et Amédée Tshisola.

Le Cartel n'a que trois élus MM. Remy Mwamba, Isaac Kalonji et Jacques Masanga (14).

(13) « Essai de Congo » du 9 juin 1960.

(14) Ce dernier trahira d'ailleurs le Cartel pour devenir, dans le gouvernement de M. Tshumba, le ministre résident à Bruxelles.

Le dixième est M. Gabriel Kitenge de l'Union Congolaise, dont les convictions unitaristes ont considérablement faibli.

Le Cartel qui veut éviter toute surprise propose que l'on vote aussi pour les sénateurs coutumiers et que l'on désigne les dix ministres avant l'élection du Président du gouvernement. Il pourra ainsi se rendre compte si les intentions de répartition équitable des postes ministériels garanties par M. Schöller sont réelles avant de procéder à la dernière formalité mettant en place le Chef du gouvernement.

La Conakat refuse. Le Cartel se retire.

M. Godefroid Munongo exige qu'on envoie un télégramme « violent » au Parlement belge pour qu'il amende la loi. Il menace d'un « coup d'Etat » si satisfaction n'est pas donnée.

M. Kibwe s'adresse alors au président de l'Assemblée, M. Mutaka (15) :

« M. Mutaka, dites simplement au Ministre que nous lui donnons 48 heures pour faire voter l'amendement en question et que, si au terme de ce délai, rien n'est fait, nous entrerons officiellement (et non en cachette) en pourparlers avec la Rhodésie. Dites-lui simplement cela et ne perdez pas votre temps en vaines discussions... »

M. Kiwele (16) se lève à son tour et demande à M. Mutaka de dire au Ministre que, lui, Kiwele, considère cette loi des deux tiers comme « crapuleuse ».

M. Jason Sendwe alors, dans l'espoir d'impressionner à son tour les autorités belges et de les détourner des voies funestes dans lesquelles M. Schöller veut les conduire profère à son tour une menace. Si le Cartel n'obtient pas dans le gouvernement provincial, un nombre équitable de ministres, le Cartel formera un gouvernement du Katanga Nord-Est. Il s'empresse d'ailleurs de préciser :

« Ce gouvernement ne serait nullement un gouvernement tribal, au contraire, ce serait le gouvernement de l'Unité Nationale qui soutiendrait le gouvernement central et garderait son autonomie provinciale au Katanga Nord-Est. »

M. Schöller se fait de plus en plus pressant auprès du gouvernement belge. Alors que le Parlement belge renacle devant le vote de l'amendement exigé par le gouverneur du Katanga et souhaite le subordonner à un engagement formel

de la Conakat de désigner, même si l'amendement est voté, quatre ministres du Cartel, M. Schöller n'hésite pas à promettre par telex d'intervenir lui-même :

« ... auprès des leaders majorité pour conseiller vivement que même en cas absence Cartel ils incluent membres de ce parti dans gouvernement. Il ne peut toutefois s'agir que de geste spontané dont majorité aurait tout le mérite. Il est inconcevable vouloir leur imposer cela comme une obligation. Vous affirmez solennellement que si cette fois encore, le Parlement ne comprend pas la situation, le prix à payer pour sa carence sera extrêmement élevé. »

« Le vice-gouverneur général lance par ailleurs un appel à la radio le 13 juin : il invoque la loi pour garantir au Cartel une représentation proportionnelle dans le gouvernement provincial (17). »

Le vice-gouverneur général regrette et excuse les excès verbaux des dirigeants de la Conakat. Dans un nouveau telex du 13 juin, M. Schöller sera catégorique :

« ... paroles regrettables prononcées par Kibwe à issue séance 12 juin 1960 et provoquées par carence instances belges ne doivent pas être prises à la lettre et constituent essai extrêmement maladroit de vaincre hésitations à promulguer texte indispensable. Si amendement est adopté, je vous donne garantie la plus formelle que même si Cartel s'abstient, au moins 4 candidats de ce parti seront élus au gouvernement. »

Et la Chambre et le Sénat belges vont, cette fois, voter, à la cravache, le projet d'amendement. Ce ne sont pourtant pas les avertissements qui leur auront manqué.

M. Jason Sendwe a télégraphié au Roi, au ministre, au gouverneur général, au nouveau président de l'Assemblée provinciale (18) :

« La promulgation de la loi autorisant la Conakat à gouverner seule causera inévitablement la guerre civile après le 30 juin. »

Il envoie un nouveau télégramme à la Chambre et au Sénat de Belgique, le jour même du vote (19) :

« Protestons énergiquement tendance changement loi

(15) « Etole du Congo » du 12 juin 1960.

(16) M. Kiwele est un ancien secrétaire de la « Union Katanga » qui deviendra ministre de l'Enseignement de M. Tshombe et un professeur pour éduquer l'ancien Institut Sauray et l'Université d'Elisabethville.

(17) Jules Gérard-Libisa, « Sécession au Katanga », p. 71.

(18) « Drapeau Rouge » du 11 juin 1960.

(19) « Courrier d'Afrique » du 15 juin 1960.

permettant Conakat former gouvernement homogène Katanga.

» Plusieurs Européens travaillent coulisses Conakat avec intention former Katanga indépendant, danger séparatisme. »

A la séance du 14 juin, M. Mwamba Ilunga Prosper tentera une dernière fois d'exhorter la majorité. Il dénonce ses intentions séparatistes et l'appui qu'elle a reçu de l'administration. Il dit (20) :

« Notre parti est pour l'unité du Congo et son intégrité et cette unité et intégrité seront défendues par nous jusqu'à la mort. »

A ce moment, le président Mutaka lui coupera brutalement la parole. Et le Cartel se retirera définitivement.

A la Chambre belge même, le député communiste Moulin déclare (21) :

« On nous propose de légiférer sous la menace d'un parti qui se déclare prêt à se séparer du Congo. »

» Si le projet était voté, nous n'aurions aucune garantie que ceux qui menacent de passer à un séparatisme immédiat ne le feraient pas demain avec l'aide légale que nous leur aurions donnée. »

Il sera seul avec son collègue communiste et trois socialistes, dont le député Housiaux, à voter contre l'amendement. Un P.S.C. et 65 socialistes s'abstiendront. La loi du 16 juin 1960 comprend deux articles :

« Art. 1^{er}. Un alinéa rédigé comme suit, est inséré entre les alinéas deux et trois des articles 110 et 114 de la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo. »

» Toutefois si, après deux réunions consécutives de l'assemblée, la présence des deux tiers au moins des membres qui la composent n'a pu être obtenue lors du vote, l'assemblée peut valablement se prononcer pour autant que la majorité des membres soit présente.

» Art. 2. La présente loi entre en vigueur le 16 juin 1960. »

Cette fois, les jeux sont faits.

L'Assemblée est convoquée pour le jour même, 16 juin

(20) « Essor du Congo » du 14 juin 1960.

(21) « Drapeau Rouge » du 16 juin 1960.

1960 et à 3 heures différentes : 10, 15 et 20 heures. C'est une simple formalité. Autant l'expédier en un jour.

A la troisième séance, la présence des deux tiers des membres n'est plus requise.

Sur 69 membres de l'Assemblée, il y a 42 présents. M. Tshombe est élu président du gouvernement par 37 voix.

Et cette Assemblée-croupion, œuvre de M. Schöller, au mépris de « la garantie la plus formelle » qu'il a cru pouvoir donner, élit un gouvernement Conakat pratiquement homogène (22) et dans lequel ne figure aucun membre du Cartel.

Le président de l'Assemblée, M. Charles Mutaka rend à l'autorité belge l'hommage qu'elle a, hélas, mérité :

« Nous sommes arrivés à la fin de cet épisode difficile que nous venons de surmonter grâce à la collaboration de vous tous et aussi grâce à celle du gouvernement belge » et il termine en s'écriant :

« Vive le Katanga indépendant. Vive le Congo. Vive la Belgique. »

M. Schöller ne pouvait rien ignorer des intentions de M. Tshombe et des blancs qui le commanditent. Il sait que M. Tshombe avait, dès le 11 juin, décidé de proclamer l'indépendance le 14 juin déjà, que le texte de sa proclamation a été suivi à la rédaction de l'« Essor du Congo », qui en avait déjà commencé la composition (23).

Ce n'est que partie remise. Il était impossible aux autorités belges de permettre qu'une telle décision fut prise avant la fin

(22) Le seul ministre qui ne soit pas de la Coalition : M. Cléophas Maloba, représentant du M.N.C. Kalonji qui venait de conclure un accord avec M. Tshombe.

Voici la composition de ce gouvernement : Président du Conseil : M. Moïse Tshombe; Ministre de l'Intérieur : M. Godefroid Muzongo (10 voix); Ministre des Finances : M. Jean-Baptiste Kibwa (8 voix); Ministre de l'Agriculture et des Classes Moyennes : M. Sylvain Kizanda (7 voix); Ministre de l'Éducation Nationale : M. Joseph Kiwile (6 voix); Ministre du Commerce et de l'Industrie : M. Evariste Kizha (5 voix); Ministre de la Justice : M. Valentin Ilunga (3 voix); Ministre des Affaires Économiques : M. Salazar Tshirani (3 voix); Ministre des Communications : M. Alphons Kieka (3 voix); Ministre des Travaux Publics : M. Cléophas Maloba; Ministre de la Santé Publique : M. Paul Maloba.

(23) Ganshof van der Meersch, op. cit., p. 526. L'on peut y lire le texte de la loi votée préparée par M. Tshombe et ses amis.

« Nous, réunis en assemblée plénière, dévoués mandatisés par la Nation, représentant les peuples du Katanga, déclarons l'indépendance du Katanga dans ses frontières actuelles. »

« Notre prise de position n'implique pas une séparation définitive et radicale des deux États congolais, mais nous voulons que les liens qui nous unissent fassent l'objet d'accords préférentiels entre nations également souveraines. »

Nous précisons encore une fois que le Katanga proclame son indépendance dès ce jour... »

du régime colonial. C'est pourquoi elles interviendront une fois encore, à la veille de l'Indépendance.



M. Schöller est le seul gouverneur de province à n'avoir point quitté le Congo après le 30 juin.

Charles d'Ydewalle, qui le tient en haute estime, rapporte que ce n'est pas tellement la beauté du paysage qui l'a retenu à E'ville (24) :

« La semaine précédente, le gouvernement belge lui (à M. Tshombe) avait dépêché en plénipotentiaire le comte Harold d'Aspremont-Lynden, chef adjoint du Cabinet du Premier Ministre chargé de lui expliquer l'impossibilité pour la Belgique de reconnaître cet Etat nouveau. Tshombe têtue comme le sont les Lunda, n'entendit pas de cette oreille. *A ses côtés un excellent conseiller avait été établi et qui n'était rien moins que M. Schöller, cet ancien gouverneur de la Province Orientale qui, depuis, au Katanga, nous recevait si joliment sur sa pelouse à l'ombre d'un manguier.* »

A notre connaissance, M. Schöller n'a jamais démenti cette idyllique histoire de Charles d'Ydewalle.

M. Schöller est aujourd'hui le Grand Maréchal de la Cour de Belgique.

UN COUP D'ÉTAT AVORTÉ

(24) « L'Union Minière du Haut Katanga », p. 150.

Pendant qu'on obtenait en faveur de la Conakat une « loi sur mesure » lui permettant, en violation des résolutions de la Table Ronde, de constituer un gouvernement homogène, pendant qu'on invoquait comme prétexte à cette loi et à son adoption le souci d'éviter que la Conakat proclame illégalement une sécession que cette loi devait précisément faciliter, MM. Tshombe et Munongo faisaient imprimer du papier à entête : « Etat du Katanga (1). »

L'un des premiers usages de ce papier à lettre, fut d'adresser à un sieur Frans ou François Scheerlinck, ancien membre de la Sûreté belge au Congo, à ce moment entrepreneur au Katanga, conseiller de la Conakat à la Table Ronde, la missive suivante émanant du « Cabinet du Président du Conseil », datée du 25 juin 1960 et signée par le Ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo et le Président du Conseil des Ministres, Moïse Kapenda Tshombe :

- Monsieur l'Ambassadeur,
- J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'avec l'approbation du Conseil des Ministres de l'Etat du Katanga, je vous nomme en qualité d'Ambassadeur Spécial, chargé de mission pour le compte du Gouvernement du Katanga.
- Vous recevrez sous pli spécial de mon cabinet les documents vous accédant ainsi que toutes les instructions nécessaires pour l'exécution des missions qui vous seront confiées, pour compte du Gouvernement de l'Etat du Katanga.
- L'arrêté vous revêtant officiellement de la qualité

(1) Voir Ganshof van der Meersch, op. cit., p. 379.

d'Ambassadeur sera établi le 30 juin 1960, immédiatement après la passation des pouvoirs de la Belgique au Gouvernement constitué de l'État du Katanga.

« Veuillez, Monsieur l'Ambassadeur, agréer l'assurance de ma très haute considération (2). »

Ce M. Scheerlinck, appelé télégraphiquement par M. Tshombe, le 21 juin, de Bruxelles à Elisabethville, avait été trouvé porteur de cette lettre et de documents établissant l'intention du gouvernement de M. Tshombe de proclamer l'indépendance du Katanga le 28 juin 1960.

M. Ganshof van der Meersch publie des extraits des interrogatoires auxquels M. Frans Scheerlinck a été soumis par le Parquet du Procureur du Roi à Elisabethville et par la Sûreté de Léopoldville (3).

Il résultait de ces interrogatoires et des pièces trouvées en la possession de M. Scheerlinck que l'« Heure H » de la proclamation de l'indépendance du Katanga avait été fixée par le gouvernement Tshombe au 28 juin, donc l'avant-veille du jour fixé pour l'indépendance du Congo, qu'il avait été chargé personnellement d'annoncer cette nouvelle au Roi des Belges :

« L'intention de sécession, déclare-t-il, émane des membres du gouvernement provincial qui ont assisté à la réunion (4). Cette intention est une réaction contre le danger Lumumba-communiste (5) et l'expression de leur désir de séparer le Katanga du reste du Congo.

« Par contre, cette réaction est accompagnée d'un désir certain de rester attaché à la Belgique et de conclure avec celle-ci une alliance économique... »

M. Scheerlinck expliquait d'ailleurs pourquoi l'on voulait réaliser l'indépendance du Katanga, avant l'indépendance du Congo :

« Il s'agit pour lui (le gouvernement provincial du Katanga) de réaliser son projet avant le 30 juin, pour le motif que ses membres craignent qu'après le 30, on les en

(2) Ganshof van der Meersch, op. cit., p. 579.

(3) Op. cit., pp. 582 à 586.

(4) Réunion tenue au siège du gouvernement provincial et à laquelle il fut lui-même présent.

(5) Personne ne peut être déçu de ce prétexte, lorsqu'on connaît les circonstances de l'affaire et lorsqu'on sait, par exemple, que la dernière tentative de sécession date du 11 juin, c'est-à-dire d'un moment où M. Lumumba non seulement n'avait pas constitué son gouvernement mais s'était désigné et comme « formateur » et même comme « interimateur » ; sa désignation en cette dernière qualité datant du 13 juin.

empêche en envoyant des troupes d'intervention (6). »

M. Scheerlinck, bien qu'il ait été vu à son arrivée à Elisabethville en compagnie de l'ancien « Chief Secretary » de la Rhodésie du Nord, chargé de mission d'un groupe financier britannique, bien que son carnet contienne une série de noms, affirme qu'il n'y avait pas d'influence étrangère derrière le projet d'indépendance.

A la question :

« Les membres du gouvernement provincial ont-ils conscience du fait que leur projet est illégal ? »

M. Scheerlinck avait répondu :

« Oui, ils ont envisagé cet aspect du problème. »

Question :

« Ont-ils envisagé une intervention de force du gouvernement central pour empêcher la réalisation du projet ? »

Réponse :

« Pour après le 30 juin, ils le craignent. Avant le 30 juin, non. M. Lumumba ne dispose pas des pouvoirs ad hoc. »

Question :

« Avant le 30 juin, n'envisagent-ils pas une intervention des autorités responsables ? »

Réponse :

« Ils sont convaincus que, parmi les autorités responsables jusqu'au 30 juin, personne ne prendrait l'initiative de les empêcher. »

C'était évidemment là une erreur de calcul. Et M. Ganshof van der Meersch, le responsable de la politique belge au Congo, à ce moment, explique clairement pourquoi (7) :

« Il allait de soi que le gouvernement belge, lié par le système qu'avait institué la loi fondamentale, ne pouvait tolérer qu'à la veille du 30 juin, date prévue pour la proclamation de l'indépendance, une sécession se produisît, qui remettrait en question toutes les conventions belgo-congolaises. La Belgique avait le devoir de maintenir l'intégrité du territoire du Congo et de faire respecter le système arrêté à la Conférence de la Table Ronde et consacré par la Loi fondamentale, jusqu'au jour où sa souveraineté prendrait fin. »

Mais l'erreur des séparatistes était légère et sans consé-

(6) Ou se rend compte du rôle « providentiel » de la maintien de la Force Publique au lendemain de l'indépendance congolaise, puisque l'effondrement de cette force allait empêcher toute intervention.

(7) Op. cit., p. 584.

quences. Et l'« intervention » des autorités belges se borna à obtenir la promesse de MM. Tshombe et Musingo de renoncer au projet de sécession qui devait se réaliser le 28 juin. Alors qu'un crime contre la Sûreté de l'Etat était établi par des documents, l'on n'entamait aucune poursuite, l'on ne procédait à aucune arrestation, à un moment où l'on pouvait aisément étouffer dans l'œuf toute velléité de sécession.

Que le Premier Ministre Patrice Lumumba ait été d'accord au sujet de pareille mansuétude, comme l'affirme M. Ganshof van der Meersch, change peu de choses aux responsabilités de ceux qui allaient remettre les clés du Congo à ses nouveaux dirigeants.

Après la comédie jouée pour obtenir le vote de l'amendement à la loi fondamentale, après la violation des engagements pris par les dirigeants de la Conakat (à supposer que M. Schöller en ait bien obtenu d'eux avant de donner lui-même sa « garantie formelle »), après la tentative de sécession des 11-14 juin, l'on ne pouvait évidemment faire fond sur les nouvelles promesses des dirigeants de la Conakat.

Enterrer le dossier où éclataient les preuves de leur crime, c'était leur faire comprendre que ce n'était pas tant leur crime qui importait que l'inopportunité de le commettre à un moment où il pouvait encore créer des « embêtements » à l'autorité belge.

C'était léguer au gouvernement congolais, moins bien armé que le gouvernement belge pour la résoudre, une difficulté qui, de toutes manières, ne pouvait plus être évitée, l'insistance avec laquelle on renouvelait les tentatives de sécession indiquant clairement qu'on n'y renoncerait pas sans la contrainte.

Au surplus même l'espoir dont se berçaient les autorités belges de voir postposer de 48 heures toute nouvelle tentative de sécession fut déçu.

En effet, le gouvernement de M. Tshombe, en même temps qu'il promettait de rester tranquille, décidait de faire son coup d'Etat, le 29 juin :

« C'est la raison pour laquelle à la séance de l'Assemblée Provinciale mercredi matin, de très nombreux journalistes étaient présents, de même que plusieurs consuls avaient été officiellement invités par le gouvernement katangais (8). »
Un colon européen avait apporté dans la salle des séances

les exemplaires de la déclaration d'indépendance et on les avait distribués aux membres de l'Assemblée :

• La séance (prévue pour le matin) commença avec deux heures de retard et après une courte discussion sur des questions diverses, en public, l'Assemblée se réunit à huis-clos, pendant plus d'une heure. C'est à ce moment que surgirent des jeeps et des camions de la Force Publique (9), qui s'installèrent autour du Cinquantenaire où siégeaient les Parlementaires, y compris ceux du Cartel. Deux officiers supérieurs pénétrèrent dans la salle réservée aux membres du secrétariat de l'Assemblée — mesure inutile, semble-t-il, car les membres se retirèrent sans qu'une déclaration soit faite.

• Interrogé par le correspondant de l'Agence Belga, M. Moïse Tshombe, président général de la Conakat, déclara que tout ce déploiement de forces était inutile, car le Katanga n'avait pas l'intention de prendre des décisions en marge de la loi et qu'il préférait quant à lui rester dans la légalité.

• Néanmoins une étrange atmosphère régna l'après-midi de mercredi, atmosphère accentuée par le déploiement anormal des forces de gendarmerie — on prétendait même dans certains milieux que l'Assemblée Katangaise se réunirait avant minuit pour proclamer l'Indépendance du Katanga, mais il fallut bien se rendre compte à l'évidence que là n'étaient pas les intentions des nouveaux dirigeants katangais (10). »



M. Tshombe a raconté lui-même la scène dans un moment d'aimable détente, alors qu'il prenait congé de ce M. Rotschild qui, représentant du gouvernement belge auprès de lui, avait été — ainsi que nous le verrons plus loin — le plus efficace des collaborateurs et le soutien le plus actif de la sécession.

C'est le samedi 15 octobre 1960, en effet, que dans son discours d'adieu à ce diplomate, il révélera (11) :

« Au mois de juin 1960, des Katangais de cœur rédigèrent

(8) Cette intervention de la Force Publique eu vue d'empêcher la dernière tentative de sécession est capitale. Ni M. Ganshof van der Meersch ni M. Giscard-Libon n'en parlent. Ce président influencera sans nul doute le comportement des militaires congolais. Le gouvernement central, dans la nuit du 9 au 10 juillet, Paradoxallement, les journalistes présents, dans la presse occidentale, le nom de « mafias ».

(10) - *Courrier d'Afrique* du 5 juillet 1960 reproduisant l'« Eclair du Congo ».

(11) - *Eclair du Congo* du 17 octobre 1960.

(8) - *Courrier d'Afrique* du 5 juillet 1960. M. Ganshof van der Meersch écrit même (p. 515) que « tous les représentants du corps consulaire avaient été spécialement invités ».

une longue étude établissant des droits historiques et juridiques du Katanga à son indépendance, mais ajoutant que jusqu'au vote de la Constitution définitive du Congo, le Katanga se soumettrait à la loi fondamentale (12) afin d'empêcher Lumumba, dont nous connaissons les intentions, de transformer le provisoire en définitif et d'abuser de la situation. Cette étude devait être soumise au vote de l'Assemblée provinciale katangaise durant les derniers jours du mois de juin.

» Ici aussi, l'administration belge intervint pour contrecarrer une nouvelle fois les légitimes aspirations du Katanga.

» Ayant appris que ce discours devait être prononcé, l'administration belge, à quelques jours, voire quelques heures du moment où elle n'aurait plus rien à dire — fit occuper les locaux de l'Assemblée par des gendarmes armés de pied en cap.

» Placés à quelques centimètres de moi, ces gendarmes avaient ordre de m'arrêter, moi et tous les membres de mon gouvernement, dès que je prononcerais les premières paroles de ce discours relatif à l'indépendance du Katanga.

» Nous ne pouvions pas laisser la voie ainsi ouverte aux partisans de Lumumba. Et nous renoncâmes à cette proclamation symbolique de l'indépendance du Katanga, certains que nous étions que Lumumba ne tarderait pas à commettre des erreurs.

» Les événements ne tardèrent pas à nous donner raison. Et ce fut la tragédie de juillet. Le chaos régnant à Léopoldville, le Congo étant mis à feu et à sang, nous profitâmes de l'occasion pour proclamer l'indépendance du Katanga lors de la journée historique du 11 juillet.

Il est bon de rappeler qu'à la séance du 27 juin 1960 où M. Tshombe devait proclamer « symboliquement l'indépendance du Katanga », il y avait 19 membres présents sur 69 et que parmi ces 19 membres, il y avait 6 ministres.

(12) Il s'agit évidemment d'un des innombrables messages de M. Tshombe. La mission donnée à M. Scherzback, le papier à lettre à l'usage de l'Etat du Katanga, le texte même de la proclamation ainsi, tout désigner que M. Tshombe et les « Katangais de cœur » qui l'inspiraient, entendaient bien réaliser l'indépendance immédiate du Katanga et n'avaient aucune intention de respecter, même provisoirement, la « Loi Fondamentale ».

Le Président de l'Assemblée, M. Mutaka avait eu la sagesse de dire qu'

« ... il serait contre-indiqué de sortir de la loi *actuellement*, étant donné que le pouvoir central détient les *forces de l'ordre* dans ses attributions. »

Quinze jours plus tard, les forces de l'ordre ayant éclaté à Léopoldville, on les neutralisera à Elisabethville et dans tout le Katanga. Et le moment sera venu de « sortir de la loi ».



Après cette dernière tentative enrayée par l'action prompt et efficace de la Force Publique, les séparatistes katangais laissent s'écouler les quelques heures qui les séparent encore de l'indépendance du Congo sans tenter de nouvelles démarches.

Ils attendent une nouvelle occasion. Au besoin, ils la susciteront. Leur détermination — qui est, en réalité, celle de leurs maîtres blancs — est bien prise.

Comme nous l'écrivions (13) :

« Quel que soit le gouvernement central, on est décidé à se passer de sa tutelle. Les motifs que l'on invoquera seront fonction des circonstances, centralisme excessif, mépris de l'autonomie provinciale, voire infiltration communiste, puisqu'il est démontré que ce moyen paye encore. »



Et voilà le cap de l'indépendance tant attendu par le ministre belge des Affaires générales en Afrique — enfin dépassé. Les fêtes ne sont pas encore terminées qu'éclatent, dans la Force Publique, des troubles prévisibles pour tout observateur attentif. Les soldats, s'ils se révoltent, c'est pour revendiquer : des officiers noirs, une situation meilleure. On leur a dit que l'indépendance, pour eux, ça ne changerait rien. Et ils ne sont pas d'accord.

Sur ces mutineries de revendication, se greffent simultanément, dans le triangle Inkisi - Madimba - Mbanza Boma des excès commis, au cours d'une nuit, par une vingtaine de soldats ivres, en bordée.

Nous avons souligné ailleurs la portée réelle de l'événement et les conséquences abusives qu'en ont tirées des gens qui

(13) La Crise Congolaise, p. 25.

étaient en quête d'une justification pour un départ décidé de toutes manières (14).

Notre propos n'est pas de faire ici l'histoire du Congo depuis son indépendance. C'est à l'histoire de la sécession katan-gaise que nous nous attachons, dans le présent ouvrage.

La voilà conçue, préparée. La loi Schöller a déblayé le terrain d'un obstacle voulu par le législateur et qui eût nécessairement fait échec à toute tentative de sécession : l'existence d'un gouvernement de coalition comprenant des partisans de l'unité à côté des séparatistes. Nous ne tarderons pas à entrer dans la phase de la réalisation de la sécession.

**LA NUIT
DU 9 AU 10 JUILLET 1960**

(14) La Crise Congolaise, De l'Indépendance à l'Intervention militaire belge.

C'est, on le sait (1), dans le Bas-Congo, à Inkisi, Mbanza-Boma, Madimba, que quelques militaires de la Force Publique, en bordée, partis en jeep du camp Hardy de Thysville, dans la nuit du 5 au 6 juillet 1960, se sont livrés à des débordements, dont quelques femmes blanches ont été les victimes.

Ce n'est pas dans le Bas-Congo que les forces belges vont intervenir tout d'abord.

C'est au Katanga.

Et pourtant, la situation était absolument calme dans cette province. Un éditorial de l'« Essor du Congo », daté du 8 juillet 1960, l'avait répété. Et le président de l'Assemblée provinciale, M. Mutaka, allait déclarer dans le journal du lendemain : « Il n'y a aucune raison de croire que la mutinerie du Bas-Congo atteigne le Katanga. »



Nous appuyant sur la presse unanime et sur la déclaration faite à la Chambre par le Premier Ministre belge, M. Eyskens, nous avons fait état (2) d'une intervention à laquelle procédaient, le samedi 9 juillet 1960, les forces belges de la base de Kamina en gare de Kabalo où un train de deux cent cinquante réfugiés européens « s'était vu interdire le départ par des soldats et des civils congolais » (3).

(1) Jules Chomé, *La Crise Congolaise*, tome I, pp. 101 et suivantes. Nous parlons seulement des premiers violents incidents limités dans l'espace et dans le temps et non de ceux, beaucoup plus nombreux, qui suivirent le bombardement de Matadi par les forces belges, le 11 juillet 1960.

(2) *op. cit.*, pp. 172-173.

(3) Le « Soir » du 12 juillet 1960.

M. Eyskens avait dit le 11 juillet (4) :

« Dans la même région, des forces d'aviation dégageaient un train de réfugiés européens aux environs de Kongolo (5). »

Il n'empêche que certains milieux proches du Ministre de la Défense Nationale, à cette époque, M. Arthur Gilson (6), ont mis en doute, puis formellement contesté la réalité de cette intervention militaire belge du 9 juillet 1960, à Kabalo. Celle-ci n'aurait jamais eu lieu. Il y aurait eu un ordre donné, puis retiré...

Ces dénégations nous paraissent peu vraisemblables en présence du récit détaillé de l'intervention publié par les journaux et de la confirmation officielle du Premier Ministre.

Mais quoi qu'il en soit, que l'intervention de Kabalo ait eu lieu ou non, en discuter serait engager une vaine polémique, puisque, dans le contexte explosif d'Elisabethville, au soir du 9 juillet 1960, l'intervention belge de Kabalo était un fait qui s'imposait à tous, noirs et blancs.

Pour s'en convaincre, il suffit de prendre connaissance du communiqué parvenu à « La Libre Belgique » (7) et qui avait été émis d'Elisabethville, le samedi 9, à 19 heures.

Ce communiqué rapportait qu'« au début de la soirée, on apprenait à Elisabethville » les incidents survenus à Kabalo et que des soldats « mutinés » de Kasongo voulaient empêcher un train d'Européens de partir.

« A 18 heures, un message du journal l'« Essor du Katanga » annonçait à Belga que Kamina est intervenu. Tout l'événement est à l'écoute. »

« En effet, à 18 h 45, la base de Kamina confirmait son intervention à Kabalo. Il est à noter qu'il s'agit là de la première intervention des troupes métropolitaines stationnées au Congo depuis le début des désordres. »

Ainsi donc à Elisabethville, la nouvelle de la première intervention militaire belge, dans la province même du Katanga, va, pour des motifs opposés, électriser les blancs décidés à

profiter de la circonstance pour réaliser leur vieux rêve de sécession et les militaires congolais décidés à s'y opposer.

Entre le 6 et le 9 juillet, les blancs en partie groupés dans les C.V.E. (8) se sont armés et organisés militairement.

Un réfugié du Katanga a raconté très simplement le processus au journal français « Le Monde » (9).

« Les messages personnels des familles dispersées dans le Bas-Congo démoralisaient. On prend dans le dépôt de la police les armes de celle-ci et on se les répartit entre Européens en même temps que pour être prête à toute éventualité on organise des tours de garde de nuit et l'on prévoit le regroupement des familles dans les bâtiments de l'école. »

Les « bâtiments de l'école » c'est, faut-il le préciser, l'imposante collégiale Saint-François de Sales situé au cœur d'Elisabethville et s'étendant entre quatre des principales avenues de la ville européenne.

Il faut lire le Bulletin Salésien (10) pour se rendre compte du rôle joué par cet établissement religieux dans le déroulement des événements de la nuit du 9 juillet.

« Ce samedi-là, écrit le Père Ch. De Freyn S.D.B. (11), des colonnes de voitures privées s'étaient ébranlées vers la Rhodésie. Pourquoi ?... Sous le manteau, pour n'effaroucher personne, tout le monde affirmait à tout le monde que la tension montait dans les cités, que la Conakat allait déclarer l'indépendance du Katanga; que la révolte de Thysville ferait école dans tout le Congo; que les religieuses de l'Institut Marie-José gagneraient la frontière; que c'était pour cette nuit ou jamais. (12). »

Pour les Blancs, l'intervention militaire belge était le signe que la Métropole ne les abandonnait pas, que les parachutistes n'étaient pas loin, qu'on pouvait compter sur eux.

Le nouvelle, qui était tombée sur le telex de l'« Essor du

(4) Annales Parlementaires, séance du 11 juillet 1960, p. 3.

(5) Le « Peuple » du 12 juillet 1960 : « aux environs de Kabalo », La « Libre Belgique » du 17 juillet 1960 à aussi étendu « aux environs de Kabalo ».

(6) « La Réserve » notamment. Le courrier hebdomadaire de CIESP, qui, plus tard, rebaptisera le pas à « La Réserve » devrait paraître dans son n° 79 du 7 octobre 1960, deux mois après l'événement.

(7) Le 6 juillet, des éléments de la Force Publique se mutinèrent à Léopoldville et à Thysville. Le 9 juillet, une première intervention militaire belge était signalée, au départ de Kamina.

(8) La « Libre Belgique » du 11 juillet 1960.

(9) « Corps de Volontaires Européens », voir note 15, chapitre I, p. 19.

(10) « Le Monde » du 4 août 1960.

(11) Bulletin Salésien n° 1 de janvier 1961, et n° 3 de mai-juin 1961.

(12) N° 1 du Bulletin Salésien, p. 16. S.D.B. = Société de Des Bous. Ce texte nous clarifie ce qu'avait tout mouvement des soldats congolais, les blancs étaient dans l'incertitude parce qu'ils craignaient que les hommes de la Conakat qu'ils avaient perds ne pouvoir, allaient provoquer la sécession.

(13) Un élément qui n'a pas été souligné jusqu'ici confirme singulièrement que l'on préparait quelque chose pour la soirée du 9 juillet. En effet, une réception en la résidence du Premier Ministre Tshombe avait été prévue pour ce soir. Elle fut décommandée le soir-là. L'« Essor du Congo » parait le date du 9 mai paru la veille publie un avis d'invitation aux invités qui n'ont pu être avertis au temps personnellement.

Congo » et sur les ondes des radios d'E'ville, allait les galvaniser.

La Force Publique elle, soucieuse depuis quelques jours, à la vue des blancs armés, qui patrouillaient dans certains quartiers de la ville, se préoccupait légitimement de les désarmer.

Elle avait, nous l'avons vu, quelques jours, puis quelques heures avant l'indépendance du Congo, été requise par le Ministre belge M. Ganshof van der Meersch, et le ministre congolais de la Justice, M. Mwamba, pour empêcher M. Tshombe de proclamer la sécession du Katanga (13).

Composée d'hommes appartenant à des ethnies étrangères à la province du Katanga et en général fidèles au Gouvernement Central (Bakongo attachés à M. Kasavubu, hommes de la Province Orientale, fidèles à M. Lumumba) la Force Publique, dans sa grande majorité, était décidée à faire régner l'ordre — ce qui, n'en déplaise aux anciens maîtres du Congo, impliquait le désarmement des volontaires blancs —, et à s'opposer, comme elle venait de le faire, il y a quelques jours, à toute tentative de sécession de la province.

L'Abbé Adam, aumônier de la Force Publique d'Elisabethville (14), des officiers blancs de la F.P., des volontaires blancs entreprirent de détourner les militaires congolais de leur devoir national. Des palabres se prolongèrent tard dans la nuit au camp Massart. Certains détachements, entraînés par les appels de l'aumônier Adam se joignirent aux blancs.

D'autres, fidèles au gouvernement congolais, descendirent vers la ville.

Nous touchons, ici, du doigt l'une des innombrables supercheres que l'on trouve à toutes les pages de la sécession katan-gaise.

Les militaires qui resteront fidèles au gouvernement de la République du Congo et refuseront de se laisser intimider ou corrompre par les Européens ou par les politiciens noirs à leur solde, seront dorénavant appelés des « mutins ». Et les quelques

traîtres qui se laisseront entraîner par l'aumônier Adam seront des « forces de l'ordre restées fidèles ».

Il n'est pas besoin d'être prophète pour savoir que l'histoire du Congo rectifiera cette falsification, appellera « rebelles » ceux que la presse belge a qualifiés de fidèles et rendra un juste hommage à ceux que la presse belge et les ministres belges MM. Eyskens et Wigny ont insultés de « mutins ».

Mais reprenons le récit du Père De Freyn dans le « Bulletin Salésien » :

« 23 h 35. Une auto change de vitesse. Tout près. Les phares lentement balayent les galeries du collège. Deux autos, trois autres débouchent de l'avenue Wangermée, s'engagent dans la cour des « Primaires ». Le dispositif de sécurité joue.

— Que se passe-t-il ?

— on tire. Alors on vient.

— Pourquoi ?

— C'est le mot d'ordre.

— Quel mot d'ordre ?

— Sais pas. Le mot d'ordre... Le collège doit servir de forteresse. En effet, c'est un quadrilatère aisément défendable; une mitrailleuse à chaque coin et les mutins sont stoppés.

— Les mutins ?... Quels mutins ?

— Il y a des mutins puisqu'on tire.

» De fait la fusillade crépite : on se demande en même temps si des canons ne sont pas en batterie. Entretemps, les autos se suivent sans arrêt. Les « Pères de Don Bosco » organisent le parking.

« Une heure du matin; des centaines de voitures sont immobilisées dans les cours (15). »

Le quotidien des ultras d'Elisabethville (16) avait d'ailleurs donné au lendemain même des « événements », une version très proche de celle du bulletin salésien :

« Dès que les premiers coups de feu furent entendus, ce fut la ruée générale vers les lieux de rassemblement. Ou bien les gens se rassemblèrent en petits groupes dans des maisons

(14) Nous reviendrons plus en détail sur le rôle singulier de cet ecclésiastique dans la sécession katan-gaise.

(15) Le n° 2 du DaFacia Salésien publie deux photos de cet immense parking avec la légende suivante : « Les 9 et 12 juillet la masse de la population blanche s'est réfugiée au collège. »

(16) « Essai du Congo » de 12 juillet 1960.

(13) Jales Choud, « La Côte Congolaise », tome I, pp. 53 et suivantes et le chapitre : « Un coup d'Etat avorté » ci-dessus.

C'était d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, le Q.G. du 1^{er} groupement de la Force Publique à Elisabethville qui avait eu connaissance, le matin du 14 juin 1960, du projet de la Conakos de proclamer l'indépendance (v. « Études Congolaises », n° 1, mars 1960, p. 48) et qui dut intervenir le 29 juin. Et ce sera le même État-Major qui, le 8 juillet 1960, signalera discrètement que le Katanga va se séparer de l'État (ibid., p. 51). Faut-il s'étonner dès lors que les hommes de la Force Publique se soient montrés loquaces et nerveux ? Dans un communiqué de presse du même 8 juillet, le Quartier général du 1^{er} groupement avait même demandé à la population tout européenne que comprenait de se réfugier dans les lieux sûrs et de garder son sang-froid ».

particulières, ou bien, pour la plupart, ils convergèrent vers le collège St-François de Sales, lieu de rendez-vous. Chacun se disant le mot, presque toute la ville se trouva bientôt réunie au Collège.

« Les deux principales entrées du Collège furent bientôt envahies par des centaines de voitures qui se succédaient, tous phares allumés et à la queue leu leu. Toutes les cours du Collège furent remplies par les véhicules tandis que la population se pressait aux renseignements devant le bureau de la direction.

« Beaucoup d'Européens arrivaient armés (17). On demanda des volontaires pour défendre les portes d'entrée, les postes stratégiques, les carrefours entourant le collège. Des groupes armés se constituèrent sans grande discipline. Mais à l'extérieur du Collège, des volontaires fermement décidés à vendre chèrement leur peau, s'installèrent pour passer la nuit. »

Un cinéaste d'actualités, M. Vandeputte, allait, quelques jours plus tard (18), donner un témoignage recoupant ces versions de l'événement :

« La nuit de samedi, il s'est rendu au Collège où il ne pouvait rien filmer car il faisait trop sombre. M. Vandeputte s'est occupé du service de la circulation aux voitures qui cherchaient refuge, pendant plusieurs heures. Le service terminé, il est allé aux nouvelles à l'aéroport où il a constaté un nombre impressionnant de civils armés. Au cours de la nuit les civils armés de l'aéroport firent même deux prisonniers, mais il s'avéra une heure plus tard qu'il s'agissait d'une erreur, ceux-ci appartenant à la Gendarmerie. »

Que les troupes décidées à maintenir sur Elisabethville l'autorité du Gouvernement Central et celles qui, « encadrées par des blancs », étaient décidées à jouer le jeu des blancs, se rencontrent et se heurtent était évidemment normal.

« La Libre Belgique » (19) donnera de cette rencontre la version suivante, qui a l'avantage de la vraisemblance et de la cohérence :

« Les mutins (20) de la Force Publique sortis du camp Massart situé à une vingtaine de kilomètres d'Elisabethville, se répandirent dans la ville. Ils y furent rencontrés par des

noirs demeurés loyaux et par des blancs armés qui côte à côte s'efforcèrent d'arrêter la progression des mutins. Des fusillades éclatèrent. Toute la nuit de samedi à dimanche fut trouée de coups de fusil et même d'armes semi-lourdes. » Aux dernières nouvelles on compterait cinq morts et six blessés dans la population blanche. Les cinq personnes tuées sont : MM. Zwartebroek (21), Debra, Jean Franchimont, l'adjudant Poncelet ainsi que M. Spoglia, consul d'Italie. »

Et le journal français « Le Monde » (22) donnera la même version de l'affaire :

« Hier dimanche, à Elisabethville, une bataille rangée, a éclaté entre les insurgés de l'armée et leurs officiers européens auxquels s'étaient joints des volontaires blancs. Des dizaines de soldats noirs ont été tués, mais six blancs trouvèrent la mort. »

La B.B.C. ayant parlé de cinquante à cent morts du côté congolais, un journaliste (23) a demandé à l'autorité belge compétente ce qu'il fallait en penser.

« Au Ministère des Affaires Africaines on précise... que le nombre de tués est bien de cinq. »

« Mais on ne peut donner de précisions quant au nombre de tués congolais, étant donné que les Congolais ont l'habitude d'emporter leurs morts. »

Tout est donc clair. On s'est battu pendant la nuit. Il y a des morts, de part et d'autre, mais comme toujours, infiniment plus de morts congolais que de morts européens.

L'« Essor du Congo » (24) rapporte que depuis 2 heures du matin, on annonçait l'intervention des troupes belges. Il semble que l'aide fut trois fois obtenue et trois fois retirée. Il fallut l'insistance de M. Schöller pour qu'elle se réalise enfin.

Le lendemain dimanche, en effet, à 6 heures du matin, dix avions (25) venus de la base de Kamina, se posent sur la

(17) Le Père De Freys avait écrit ce détail qui n'était pourtant pas sans importance.

(18) « Essor du Congo » du 25 juillet 1960.
(19) ... du 11 juillet 1960.
(20) Nos lecteurs rectifieront aisément d'eux-mêmes.

(21) Le Bulletin des Salésiens (n° 1, p. 17) nous apprend que M. Zwartebroek appartenait au personnel de l'Union Minière comme MM. Cozzieri, que « La Libre Belgique » omet de citer et Franchimont. M. Debra travaillait à la Banque du Congo Belge. « Trois autres élèves de Don Bosco parmi les victimes » ajoute le Bulletin. Le « Courrier d'Afrique » du 11 juillet donne à M. Poncelet le grade de lieutenant et ajoute à la liste l'adjudant Barthelemy.
(22) ... du 12 juillet 1960.
(23) Le « Cité » du 11 juillet 1960.
(24) ... du 12 juillet 1960.
(25) L'« Essor du Congo » du 12 juillet 1960 écrit : « Nous avons assisté à l'arrivée des avions à 6 heures du matin... En moins de dix minutes dix avions amerronnèrent à la Lanza (l'aérodrome d'Elisabethville) et des troupes se descendant ainsi que leur matériel. Elles furent rapidement envoyées vers la ville où elles restèrent en action ».

plaine d'aviation d'Elisabethville. Ils débarquent trois cents « paracommandos » et des soldats du bataillon « Libération » qui vont entrer immédiatement en action. Vers 10 heures du matin, les « rebelles » auront déposé les armes et la ville sera nettoyée de tous les éléments qui pourraient faire échec à la proclamation de la sécession katangaise.



Entretiens le gouvernement belge qui ne pouvait appuyer son intervention sur le traité d'amitié belgo-congolaise (lequel traité exigeait un appel des autorités gouvernementales congolaises) cherchait à lui donner une justification au moins morale à défaut d'une base juridique.

Et le Ministre de la Défense Nationale, M. Gilson, affirmera, avec le Premier Ministre Eyskens et tout le Gouvernement, que les forces belges n'interviennent que pour protéger les vies humaines (25bis).



L'intervention d'Elisabethville cadre mal avec cette affirmation, si elle a eu lieu après une bataille rangée entre soldats noirs fidèles au Gouvernement Central et officiers et volontaires blancs favorables à la sécession du Katanga.

Il faut donc trouver autre chose.

Et, en même temps que certains journaux rapportent la version vraisemblable (et sans nul doute vraie, dans ses grandes lignes) de la bataille nocturne, d'autres vont lancer une version qui rentre mieux dans le cadre des déclarations du Gouvernement belge.

« La Cité », par exemple (26), va raconter :

« ... des Européens ayant tenté de fuir en auto, les mutins placés à un passage à niveau, firent usage de leurs armes. » C'est là qu'il y eut les cinq victimes européennes !

Si cette version était de nature à arranger les choses pour le ministre Gilson et le Gouvernement, elle était assez désagréable pour les familles d'hommes, qui avaient, sans doute, combattu très courageusement et qu'on décrivait prenant la fuite.

C'est pourquoi on imagina, quelques temps après, une variante de cette version gouvernementale qui, pour n'être pas plus gênante pour M. Gilson, était moins pénible pour la mémoire des victimes.

(25bis) C'est le même prétexte humanitaire qui sera invoqué pour justifier l'opération aéroportée de 1964 à Stanleyville.

(26) ... du 11 juillet 1960.

C'est ainsi que « La Libre Belgique » (27) va raconter :
« En ce qui concerne les Européens qui furent tués dès le début de l'opération, il se confirme qu'ils revenaient de Rhodésie où ils avaient conduit leur famille.

» Ils furent surpris à un passage à niveau situé devant le camp de la prévôté militaire et abattus par rafales de mitraillette puis achevés à coups de machette. L'un des cadavres était presque méconnaissable. Sur chacun des corps on a découvert, épinglé sur la poitrine, une photo de Lumumba. »

Ce dernier détail, fourni au plus fort de la campagne de calomnies contre le Premier Ministre du Congo, dans le but de montrer au monde que c'était en son nom qu'on assassinait même à Elisabethville —, devrait suffire à prouver la fausseté de cette nouvelle version.

Il tombe sous le sens que ces versions ont été inventées, toutes deux (28), pour le besoin de la mauvaise cause du Gouvernement belge, pour qui il fallait que les morts européens d'Elisabethville aient été massacrés et pour qui il était impossible qu'ils se soient battus. Que dans le cadre de cette version de la surprise et du massacre, les morts congolais (qu'on n'a pas pu dénombrer !) ne soient pas explicables, ne gêne pas M. Gilson.



M. Tshombe n'est pas à Elisabethville le soir du 9 juillet. Il faut qu'il revienne tout de suite. « C'est pour ce soir ou jamais » comme l'écrit le « Bulletin Salésien ».

Un pilote belge de la Société belge Sobelair va quitter Elisabethville pour aller chercher M. Tshombe à Léopoldville, le soir même.

M. Tshombe au cours de la réception qui, six mois après, sera organisée au siège de la société Sobelair, en vue de remercier le pilote et sa société (29), définira avec plus d'honnêteté

(27) ... du 20 juillet 1960.

(28) Ceci n'est pas évidemment pas qu'un cas des combats nocturnes, les soldats de la Force Publique, fidèles au gouvernement Central, aient donné un barrage à hauteur du passage à niveau et tiré sur des véhicules qui voulaient le forcer. Cela n'explique pas que des non-combattants aient pu être tués ainsi. C'est, sans doute, le cas de deux Italiens.

(29) L'« Essai du Katanga » de 6 janvier 1961. M. Tshombe s'est rendu au siège de la Société Sobelair pour remettre un cadeau au pilote M. Jean-Marie Mineur « pour les services exceptionnels qu'il a rendus au gouvernement katangais au cours des événements tragiques de juillet 1960 » (M. Jean-Marie Mineur était déjà au service de la « Sobelair » en 1958. L'« Essai du Congo » de 3 mai 1958 nous apprend qu'il pilotait un avion des lignes régulières vers l'ouest du Katanga, vers Kiwanga, siège de la B.C.K.-Marguette et vers Post, vers Abascoville).

« Plusieurs ministres, dit le journal, assistaient à cette cérémonie. C'est M. Pierre Tourné, directeur de la « Sobelair », qui accueillit le Président Tshombe et qui au cours

que la presse belge ce qui s'est passé à Elisabethville, le soir du 9 juillet. Il ne parlera pas d'une « mutinerie » mais du « soulèvement des éléments lumumbistes à Elisabethville ». Et c'est bien cela, sauf que lui aussi intervertit les situations. Les éléments favorables au Premier Ministre Lumumba et au gouvernement central ont voulu réprimer le soulèvement sécessionniste de la province du Katanga. Ils ont été combattus toute la nuit par des officiers blancs et par des volontaires blancs. Au matin, ils ont été écrasés par des commandos belges de la base de Kamina. C'est clair. C'est simple. Et la responsabilité de celui qui a décidé d'intervenir — et s'en est vanté — ne peut plus être éludée.

L'intervention militaire belge au Katanga, en liquidant les « éléments lumumbistes » (c'est-à-dire fidèles à l'unité du Congo) de la Force Publique, va rendre possible la proclamation par M. Tshombe de l'indépendance du Katanga.

LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE DU KATANGA ET LES PREMIÈRES RÉACTIONS DU GOUVERNEMENT CENTRAL

D'une brève allocution, adressée le gouvernement Katanga de la pleine collaboration de la Société au développement du jeune Etat.

Voici des passages essentiels du discours prononcé par M. Tshombe à l'occasion de cette cérémonie :

« Nous venons à rendre un solennel hommage au dilectionnaire pour la cause du Katanga, de la part d'une société d'aviation et plus particulièrement d'un de ses pilotes.

« Nous n'avons pas oublié, cher Monsieur Jean-Marie Misson, que c'est vous qui, le 9 juillet 1960, au moment où l'étrange grondait à Léopoldville, êtes venu de Katanga malgré les dangers et alors que nous n'avions personne sur qui compter pour nous chercher et nous ramener à Elisabethville.

« Le 9 juillet, toujours lors du soulèvement des éléments lumumbistes à Elisabethville, malgré votre fatigue, vous repartiez au milieu de la nuit pour Kamina, en mission urgente.

(Nous verrons plus loin que cette « mission urgente » fut confiée à M. Jean-Marie Misson, par l'ancien gouverneur de la province du Katanga, le Vice-Gouverneur Schiller, en vue d'obtenir l'intervention immédiate de la base militaire belge.)

« Inutile de rappeler ici toutes les missions qui vous furent sibiériquement confiées et que grâce à votre habileté de pilote et votre connaissance du Katanga, vous avez remplies à la perfection et avec discrétion. »

C'est le lundi 11 juillet 1960, à 22 h 30, heure locale, que M. Tshombe proclama l'Indépendance du Katanga au micro de « Radio-Collège », le poste du Collège St-François de Sales, que les religieux salésiens ont été extrêmement heureux de lui prêter (1).

Les Pères de la Société de Don Bosco ne tarderont pas, d'ailleurs, à être récompensés pour les services rendus à la succession katangaise et le zèle montré à M. Tshombe au cours de ces heures difficiles (2) :

« Le samedi 16 juillet 1960, à 18 h 30, un speaker noir annonçait la première émission en swahili... »

« Jusqu'alors, les statuts officiels ne nous permettaient d'émettre qu'en français et en néerlandais et ne nous accordaient que deux heures par jour et trois le dimanche. Radio-Collège obtint cette semaine-là les autorisations souhaitées. »

« La station catholique du Katanga — Radio-Collège — put émettre sur quatre longueurs d'ondes, pendant cinq heures tous les jours et présenter des programmes en cinq langues différentes : le français, le swahili, le kibemba, le lunda et le kiluba. »

Et M. le Président Tshombe ne manqua pas d'honorer de sa présence, par la suite, les fêtes de bon collège katangais et

(1) Bulletin Salésien, n° 1, p. 18.

(2) *ibid.*, p. 19.

de poser complaisamment pour le photographe aux côtés du Révérend Père Recteur (3).



Dans la « déclaration d'indépendance », dont le « Collège des Ministres », tout entier, prend la responsabilité (4), l'on retrouve condensés tous les thèmes soufflés aux gens de la Conakat, par les hommes de l'Ucol-Union Katangaise. L'on y trouve en outre, le thème inspiré par certains propagandistes habiles, et que M. Tshombe a rapporté dans ses valises de son voyage aux E.U. : la lutte contre le communisme, dans un pays où il n'y a sans doute pas, en ce moment, un seul Congolais communiste. Mais l'on espère de ce slogan qu'il vaudra à la sécession l'appui non seulement des Belges, qui sont acquis à l'opération, mais des nations du monde dit « libre ».

« La Belgique a accordé au Congo l'Indépendance, déclara M. Tshombe au micro de Radio-Collège. Elle l'a fait conformément à sa promesse du 13 janvier 1959.

« Cette promesse et le message royal qui l'accompagnait entendaient nous doter d'institutions démocratiques et, conformément aux stipulations de la Charte des Nations Unies, qui s'engage au respect du Droit de tous les peuples de disposer d'eux-mêmes, elle entendait nous doter, non pas d'une copie servile d'institutions démocratiques occidentales, mais d'un régime que les diverses régions composant le Congo choisiraient selon leurs propres conceptions et les traditions qui leur sont chères.

« L'Indépendance du Congo est un fait accompli depuis le 30 juin 1960.

« Que constatons-nous à présent ?

« Dans toute l'étendue du Congo, et particulièrement au Katanga et dans la province de Léopoldville, nous voyons mettre en œuvre une tactique de désorganisation et de terreur, tactique que nous avons vu appliquer à de nom-

breuses reprises et dans combien de pays maintenant soumis à la dictature communiste.

.....

« Un gouvernement central à majorité extrémiste s'est constitué.

.....

« Cette tactique de désorganisation et d'effritement de l'Autorité est celle qui fut toujours appliquée par les propagandistes et par les tenants du seul parti communiste. »

La déclaration attribuée évidemment au gouvernement central les troubles que connaît la Force Publique et accuse le Premier Ministre de s'opposer à l'envoi au Congo de troupes belges pour provoquer :

« ... un régime de terreur qui chasse nos collaborateurs belges.

« Il veut, par cette méthode, remplacer le plus rapidement possible les cadres détruits par des cadres qu'il semble déjà avoir recrutés parmi les ressortissants des pays d'obédience communiste.

.....

« Dans ces circonstances, et devant les menaces que ferait peser sur nous une plus longue soumission à l'arbitraire et à la volonté communiste du gouvernement central, le gouvernement katangais a décidé de proclamer l'Indépendance du Katanga.

« Cette Indépendance est TOTALE.

« Cependant, conscients de la nécessité impérieuse d'une collaboration économique avec la Belgique, le gouverneur du Katanga, auquel la Belgique, pour protéger des vies humaines, vient d'accorder l'assistance de ses propres troupes, demande à la Belgique de s'unir avec le Katanga en une étroite communauté économique.

« Il lui demande de continuer son appui technique, financier et militaire. Il lui demande de l'aider à rétablir l'ordre et la sécurité publiques.

« Si la Belgique se refusait à remplir cet impérieux devoir et si elle refusait de reconnaître le Katanga comme un pays libre et indépendant et son gouvernement comme le seul gouvernement légal, le Katanga fait appel au Monde Libre tout entier et demande à tous de lui reconnaître le

(3) *op. loc.*, n° 2, pp. 24 et 25. Fondée par le P. Deshier, le 30 novembre 1948 pour garder le contact entre missionnaires et élèves au cours d'une épidémie de paralysie infantile qui avait fermé les écoles, la Station Radio-Collège vivait d'un subside de la ville d'Elisabethville et des contributions versées par « des sociétés importantes de la place qui s'intéressent à notre travail et nous aident par l'octroi de subside d'importance variable » (« Essor du Congo », 1-6-1957). Le but de la Station était d'ailleurs, en principe de diffuser la « grande voix de l'Eglise. »

(4) Voir texte intégral de la déclaration dans Congo 1960, II, p. 714, CRISP, et dans l'« Essor du Congo » du 12 juillet 1960.

droit, qui est celui de tout son peuple, de disposer de lui-même (5). »



Le gouvernement congolais réagit tout d'abord avec une extrême modération à la proclamation de M. Tshombe, feint de n'avoir point entendu parler d'« indépendance » et ne s'élève que contre le fait qu'un gouvernement provincial fasse appel à des troupes étrangères.

Le cabinet du Premier Ministre qui avait déclaré :

« ... que le gouvernement congolais ne pouvait tolérer l'envoi de troupes belges au Congo (6) »

fit diffuser, le 1 juillet 1960, un communiqué (7) exprimant l'étonnement du gouvernement devant les démarches du Président du gouvernement provincial du Katanga :

« Tout en respectant l'autonomie administrative de chaque province, le gouvernement central entend faire respecter les principes contenus dans la loi fondamentale provisoire. Aux termes de cette loi fondamentale, il n'appartient nullement à un gouvernement provincial, quel qu'il soit, de faire venir au Congo, pays souverain, des troupes militaires appartenant à une puissance étrangère.

« Le chef de l'Etat congolais et le Premier Ministre, qui se rendent ce jour à Elisabethville, examineront cette affaire sur place avec les autorités provinciales du Katanga.

« Le gouvernement précise de nouveau sa position radicale de faire respecter la légalité et de défendre l'intégrité du territoire national. »

(5) L'un des juristes de M. Tshombe, qui n'était probablement pas étranger au texte de la « proclamation », l'avocat Mario Spaulse, avait l'effort de la justifier dans un article de l'« Entree du Congo (16-7-60) » où l'on retrouvait les thèmes de la proclamation elle-même :

« La Belgique a doté le Congo d'une loi fondamentale qui en principe doit être respectée.

« Examinons si cette loi est bonne.

« Huit jours après sa mise en application cette loi a provoqué (1) des désastres indéniables, la mort d'individus tranquilles et denses plongés les 13 millions d'habitants du Congo dans la misère et la famine. Cette loi est la cause d'une régression sociale, économique et morale. Cette loi est mauvaise. L'erreur commise, le gouvernement congolais, conscient de ses devoirs, essaie de se dégarer de l'ordre matériel que cette loi projette... »

Et un juriste de la sécession de donner un avertissement à d'autres juristes qui seraient tentés de faire des réserves au sujet de la légalité de la sécession :

« Il se peut que certains provinciaux qui représentent l'ancien ordre colonial et qui assurément ont été théoriquement au service de cette loi fautive, envisagent que l'action de gouvernement ne viole la « légalité ».

« Ceux qui ont émis de tels problèmes sont évidemment de leur attitude morale pour que l'on respecte aux loi manifestement manifeste sont des irresponsables en des crimes. »

(6) Le « Soir » du 12 juillet 1960.

(7) « Courrier d'Afrique » du 11 juillet 1960.

Et à la radio, le dimanche soir, M. Kasavubu parlant en son nom et au nom de son Premier Ministre, annonce (8) :

« Après deux jours d'efforts intenses, nous nous rendons maîtres de la situation qui fut grave.

« »

« Lundi nous nous rendrons à Luluabourg et à Elisabethville pour pacifier les esprits là aussi. »



Mais le Président Kasavubu et le Premier Ministre Lumumba qui, dit la presse (9) :

« ... essayaient alors de faire un ultime effort en vue d'empêcher la sécession de la province du Katanga »

furent mis dans l'impossibilité de débarquer à Elisabethville, le 12 juillet, comme ils l'avaient décidé. Transportés par un avion militaire belge — ils n'avaient à ce moment aucun autre moyen de transport à leur disposition, l'ancien avion du Gouverneur général belge ayant été placé entre les mains des autorités katangaises —, MM. Kasavubu et Lumumba se virent interdire l'accès des pistes par le ministre katangais de l'intérieur, Munongo et par les Belges (10) qui dirigeaient, seuls, le trafic de l'aéroport et contrôlaient tout l'aérodrome.

La presse belge a relaté l'incident (11) :

« L'appareil a fait son apparition au-dessus de la plaine dans la soirée. Entré en contact radio avec la tour de contrôle, il lui fut signifié par un représentant katangais, M. Munongo, l'interdiction d'atterrir.

« Mais MM. Kasavubu et Lumumba insistèrent et ordonnèrent au pilote d'amorcer l'atterrissage.

« La tour de contrôle interdit une nouvelle fois l'opération

(8) Le « Soir » du 12 juillet 1960.

(9) Le « Peuple » du 12 juillet 1960.

(10) L'un de ces belges était ce prétendu « major » Charles Huyghe, dont on retrouvera le nom dans le « Rapport de la Commission de l'ONU » parmi les accusés présumés du Premier Ministre Patrice Lumumba. Le journaliste français Jacques Duchesne, dans le livre du colonel Triaquier « Noire Guerre au Katanga » (p. 41) écrit à son sujet :

« Il était entré dans l'armée au moment des dramatiques événements de l'indépendance. Expliquant une phobie, il avait couronné des milliers de cadets armés, destinés à s'opposer aux exactions des maîtres de la Force Publique. Le danger avait pris le visage de Lumumba pour le servir.

« Lorsque le Premier Ministre du Congo avait voulu atterrir à Elisabethville après la sécession katangaise, Huyghe se trouva à la tête de contrôle avec Godefroy Mwanza, ministre de l'Intérieur de Tshombe. Fort de la présence, sur les lieux de l'aérodrome, de milliers d'armés jusqu'aux dents, le ministre katangais avait pu interdire au Congolais l'accès du territoire. »

« Ce Huyghe sera nommé chef-adjoint du Cabinet du ministre de la Défense du Katanga. »

(11) Voir notamment la « Cité » du 18 juillet 1960.

et le balisage fut éteint. Dans l'impossibilité d'atterrir, l'appareil a regagné de l'altitude.

» Finalement, l'appareil a dû rebrousser chemin pour regagner Kamina. Heureusement qu'il s'agissait d'un avion militaire disposant d'une réserve d'essence suffisante (12). »

Le Premier Ministre Patrice Lumumba a donné connaissance aux députés, au cours de la séance de la Chambre du 15 juillet 1960, du procès-verbal dressé par l'Administrateur-adjoint (un belge) de la Sûreté concernant les tentatives de débarquement à Elisabethville de la délégation militaire congolaise d'abord, du Président de la République et du Premier Ministre ensuite. Ce procès-verbal est plein d'enseignements (13), pour qui douterait encore du rôle des troupes belges, aux premières heures de la sécession katangaise. Voici notamment le témoignage du commandant Nkokolo (ce militaire qui allait être tué dans l'engagement provoqué par l'expulsion de l'ambassadeur du Ghana, sous le règne du colonel Mobutu et dont on donnerait ensuite le nom au camp militaire de Léopoldville) :

« Hier lundi, 11 juillet 1960, je me suis rendu par avion militaire, avion piloté par trois officiers belges, à Elisabethville, afin d'y rétablir l'ordre et cela, d'après les instructions de M. le Premier Ministre Lumumba. L'avion survolait la plaine d'Elisabethville vers 11 heures 05. Par radio, le commandant de bord était averti que plus personne venant de Léopoldville ne pouvait atterrir à Elisabethville.

» Sur l'insistance de ce dernier, l'avion a quand même pu atterrir. Lorsque je suis descendu de l'avion, j'ai remarqué que toute la plaine d'aviation était entourée de militaires belges. Plusieurs de ces militaires se sont dirigés vers nous, armes à la main. J'ai demandé de me rendre au camp militaire, cela m'a été interdit. Ils m'ont dit que tous les militaires congolais étaient gardés par les militaires belges (14). J'ai ensuite demandé de m'entretenir avec le président du Gouvernement Provincial du Katanga, M. Tshombe; cela m'a été également interdit, et il a été

précisé que si je me rendais chez M. Tshombe, je serais fait prisonnier. On m'a signifié que M. Tshombe était en conférence en vue de déclarer le Katanga indépendant.

.....

» On me fit remarquer que la nouvelle selon laquelle le Président de la République et son Premier Ministre avaient l'intention de se rendre à Elisabethville était déjà connue, et que dans le cas où ils arriveraient, ils seraient faits prisonniers. Le commandant de bord a téléphoné de la plaine afin d'obtenir de M. Tshombe qu'il reçoive la délégation que je conduisais, cela nous fut également refusé. On m'a intimé de quitter immédiatement Elisabethville sinon je serais fait prisonnier. »

Le témoignage de l'aviateur belge, commandant de bord du DOB, confirme entièrement la déclaration du commandant Nkokolo.

« J'ai jugé bon de repartir immédiatement après avoir fait le plein afin d'éviter des incidents. L'aérodrome était gardé militairement par des troupes métropolitaines. Il est exact qu'au moment où j'ai quitté l'avion, plusieurs militaires armés s'en sont approchés. »

Ainsi donc, en ce qui concernait la délégation militaire congolaise chargée de rétablir l'ordre et de préparer la venue des plus hautes autorités du pays, ce sont des militaires belges seuls qui se sont opposés à son entrée à Elisabethville.

Pour le Président de la République et le Premier Ministre, on fera venir à l'aérodrome M. Munongo — le noir de service —, pour qu'il leur signifie la volonté des militaires belges qui avaient pris la situation en mains.

Mais voici le récit du Premier Ministre (15) :

« Après avoir reçu ces rapports, j'ai décidé qu'il fallait absolument que nous nous rendions immédiatement à Elisabethville, parce que le chef de l'Etat a prêté serment devant la Chambre, devant la Nation tout entière, de protéger et de sauvegarder l'intégrité du territoire national, et que s'il ne prenait pas des dispositions, la Nation allait lui demander des comptes; le Gouvernement d'ailleurs doit également veiller à cela. S'il faut mourir, nous mourrons. Nous devons nous rendre au Katanga en tant que comptables de la Nation. »

M. Lumumba raconte alors son escale à Kamina où :

(15) *Loc. cit.*, p. 26.

(12) Nous avons indiqué dans un éditorial de « Remarques Congolaises » du 27 octobre 1960, combien l'accident où le Secrétaire général de l'ONU, M. Hammarskjöld, trouva la mort, présentait d'étranges similitudes avec l'accident du 11 juillet à Eville. Ici ou là, on abandonnera, pensons-nous, le thème de l'accident pour examiner sérieusement notre hypothèse.

(13) Le texte intégral de l'exposé de M. Lumumba est publié dans Congo 1960, Aspects et Biographies (CR132), pp. 19 et suivantes.

(14) Il est difficile de lire ce récit sans être frappé d'indignation. La conception de l'indépendance congolaise qu'elle décelé chez les responsables belges occupant Elisabethville n'a pas fini de révolter le monde.

« ... tous les militaires belges présents et beaucoup d'Européens civils qui étaient à la plaine nous ont crié plusieurs fois « macaques ». Ils nous insultaient d'une façon incroyable. »

Après d'interminables palabres, ce chef d'Etat et ce chef de gouvernement qui ne disposent pas d'un seul avion et qui sont tributaires, pour leurs déplacements, des avions appartenant aux Belges qui viennent d'intervenir militairement contre leur volonté, obtiennent qu'un avion soit mis à leur disposition.

Mais quel avion nous a-t-on donné ? dit M. Lumumba. Alors qu'il y a des avions convenables de voyage, on présente à notre chef de l'Etat un avion sans sièges, un avion de parachutistes dans lequel il nous était difficile de nous asseoir.

« Ce n'est pas cela qui nous préoccupait mais un moyen de transport. Nous sommes partis de Kamina à 20 h pour Elisabethville où nous sommes arrivés vers 22 h. Et avant notre atterrissage, on a éteint les lumières. Les militaires belges qui y étaient ont donné l'ordre à l'aviateur de ne pas atterrir. Pourquoi ? Parce que le Katanga était indépendant, le Chef de l'Etat et le Premier Ministre ne peuvent pas y mettre pieds, disaient-ils. En survolant la ville, nous leur avons dit : le Chef de l'Etat doit descendre, il est dans son territoire et il est dans son pays. Il est inconcevable que les militaires belges puissent défendre au Chef de l'Etat de descendre chez lui. C'est comme si le Roi Baudouin faisait voyage à travers la Belgique, et qu'un monsieur quelconque lui disait : Baudouin, vous ne descendrez pas ici parce que ce pays ne vous appartient pas. Malgré notre insistance, ils ne voulaient rien entendre. Nous avons dû rebrousser chemin (16). »

Le Premier Ministre était convaincu que sa seule apparition à Elisabethville, flanqué du Président de la République, aurait mis fin à la sécession. MM. Tshombe et Munongo et leurs conseillers belges devaient partager cette conviction pour s'opposer ainsi, au risque de provoquer une catastrophe aérienne, au débarquement à E'ville des plus hautes autorités du pays. Le Premier Ministre ne pourra atterrir à Elisabethville que six mois plus tard, « expédié » par celui-là même qui était

son compagnon de voyage du 12 juillet 1960 et pour y être assassiné par le même Munongo, sur l'ordre de Tshombe...



Dans le même temps qu'il refusait de rencontrer le Premier Ministre Lumumba, M. Tshombe déclarait (17) :

« ... qu'il souhaitait que les troupes belges demeurent dans la province. Il avait demandé l'envoi de renforts belges de la base de Kamina qui se trouve à 300 km d'Elisabethville. »

Le commandant belge Weber, qui, dès ce moment, est le véritable maître du Katanga va d'ailleurs féliciter le ministre Munongo de s'être opposé à l'atterrissage du Premier Ministre (18) :

« Le colonel Weber a donné la garantie à l'Union Minière (19) que toutes ses installations seraient en sécurité. Il a rendu hommage au gouvernement du Katanga pour son attitude et plus particulièrement au ministre Munongo pour sa fermeté à l'aérodrome. Il a ajouté que cela avait permis de sauvegarder l'ordre au Katanga. »

Ce qui est certain c'est que l'opposition faite par les militaires belges au débarquement du Chef de l'Etat et du Premier Ministre de la République du Congo, allait « sauver » le Katanga pour les Belges, permettre la sécession de la province où leurs intérêts étaient les plus considérables, alors que sans l'intervention de ces militaires, la sécession fut sans doute morte dans l'œuf. La seule présence de Patrice Lumumba, flanqué du Président de la République, aurait certainement rallié tous les Congolais, tant ceux de la Conakat que ceux de la Baluhakat, à l'unité du Congo contre un séparatisme dont tout le monde savait qu'il était l'œuvre exclusive des blancs et ne servait que les intérêts des blancs.

(16) On se souviendra qu'à cette époque M. Patrice Lumumba n'avait pas fait appel contre à l'aide des pays de l'Est, qu'il n'y avait pas un canon ou un avion ni un technicien soviétique au Congo. Ce qui étonnait que l'anticommunisme de Tshombe n'a jamais été qu'un prétexte imaginé après coup.

(17) « Peuple » du 12 juillet 1960.

(18) « Libres Belgique » du 12 juillet 1960.

(19) Il était bon qu'on donne, dès le départ, des assurances à cette grande pairie... qui n'en finissent toute l'opération-sécession.

**LE VRAI CHEF
DU KATANGA :
LE COMMANDANT WEBER**

La presse locale (1) avait annoncé l'événement souhaité et attendu, par un titre sur toute la page :

« Proclamation de l'Indépendance du Katanga.

« Appel à la reprise du travail et la normalisation de la vie quotidienne.

« Le Commandant Weber assure la coordination de cette tâche.

« Sécurité complètement assurée. »

Dans une déclaration faite le lundi après-midi, M. Tshombe avait, en effet, annoncé :

« Le gouvernement provincial (2) a désigné à la tête du commandement de la F.P. un adjudant congolais, dont le nom sera communiqué ce soir (3). En outre, le gouvernement a nommé M. Pius Sapwe en tant que commissaire de police en chef d'Elisabethville.

« Pour la coordination, le commandant Weber, officier des forces métropolitaines (4) et ancien officier de la F.P. a été chargé d'en assumer la responsabilité. »

Dès ce moment, le commandant Weber apparaîtra comme le véritable maître du Katanga. M. Tshombe ne fera plus un pas sans lui, pendant toute la période d'installation de la sévssion.

(1) « Essor du Congo » du 12 juillet 1960.

(2) Il est significatif que le lundi à midi, M. Tshombe parle encore de gouvernement provincial. C'est après la dérogation du commandant Weber qu'il proclamera, le lundi soir, l'Indépendance du Katanga.

(3) Le nom du « capitaine allié », le 1^{er} sergent-major Manku Maku, ne sera connu que deux jours plus tard (« Essor du Congo », 16/7/60). Il ne sera d'ailleurs nommé que commandant du camp Simonet.

(4) Ce vocable, à lui seul, manifeste la conception que l'on avait à Elisabethville de l'Indépendance du pays.

Dans une conférence de presse qu'il donne, dès le 12 juillet, à 14 heures (5) :

« ... le commandant Weber a fait un bref exposé de la nouvelle organisation de la province. Les affaires politiques restent du ressort exclusif du gouvernement katangais sous les ordres duquel le commandant Weber travaille pour maintenir l'ordre et la sécurité.

» Il a pris comme chef de cabinet, M. Lebrun (6). Cinq départements ont été créés : Affaires Militaires, Propagande, Ravitaillement, Réfugiés et Santé Publique. Les différents chefs de ces départements doivent lui faire rapport dans les 24 heures, de l'organisation de leurs services respectifs.

» Il a déclaré qu'il espérait reprendre tout le Katanga en mains dans le plus bref délai possible. Il eut des mots assez durs pour ceux qui avaient quitté leur poste de responsabilité. Il a enfin ajouté que le soi-disant général en chef de la Force Publique, Lundula Victor (7), était neutralisé. L'attitude très énergique du Commandant Weber a fait forte impression sur tous ceux qui se trouvaient dans la salle. Il semble avare de mots, mais préférer l'action. »

Le lendemain, au cours d'une allocution, le commandant Weber allait s'engager à :

« ... faire de votre riche Katanga, une terre promise.

» Je vous avais promis de rétablir l'ordre au Katanga. C'est chose faite. Mais pour maintenir la paix, j'ai besoin de la collaboration de chacun.

» Soyez circonspects dans vos propos.

» Evitez de répandre des rumeurs.

» Ne croyez pas les porteurs de fausses nouvelles. Et faites votre devoir d'Etat avec le sourire. Des ennemis de la

(5) « Essor du Congo » du 13 juillet 1960.

(6) M. Lebrun avait été, sous le régime colonial, chef de service provincial des affaires indigènes, puis directeur du service provincial des AIMO. La présence à Elisabethville, après l'indépendance, de cet ancien haut fonctionnaire du gouvernement de la province et le rôle qu'il a joué dans la sécession laissent, sous l'aveugle, sur les sentiments et les intentions des hommes de l'administration belge avant l'indépendance.

(7) Rappelons que Victor Lundula, avant d'être nommé général en chef de l'Armée Congolaise, avait été élu, en janvier 1960, comme bourgmestre de la commune de Kiskala à Jadreville par 14 voix sur 17. M. Muzaka, président de la Coconak à Jadreville, n'avait pas obtenu une seule voix. Ce résultat donna une idée de l'impopularité du parti de M. Tshombe à la veille de l'indépendance, dans les villages où il imposa sa dictature avec l'aide des forces belges.

Jadreville fut considérée, pendant toute la durée de la sécession, comme l'un des trois foyers du séparatisme katangais.

(8) « Essor du Congo » du 14 juillet 1960.

Belgique et du Katanga ont réussi à créer la panique. Ils n'empêcheront pas la confiance de renaître. Cette confiance est indispensable au travail.

» Avec l'aide de Dieu, nous réussirons. Vive le Katanga. Vive M. Tshombe. Vive la Belgique. Vive le Roi. »

Une photographie, particulièrement significative, paraîtra dans la presse belge (9), portant la légende suivante :

« M. Tshombe, au cours d'une de ses récentes conférences de presse. Au tableau noir, derrière lui, l'organigramme du gouvernement katangais »

elle représente M. Tshombe assis — un blanc se tenant debout derrière lui — devant un grand tableau noir, sur lequel on lit les inscriptions suivantes :

« Gouvernement katangais

Cdt Weber

chef de cabinet : M. Lebrun

Militaires Propagande Ravitaillement Santé Publique
Cdt Weber M. Verbruggen M. Lenglez Dr Verb

Le journal français « Le Monde » (10) dira du commandant Weber :

« Cet officier agit en véritable gouverneur militaire de la province. »

Dès le mercredi matin 13 juillet, le chef de l'Etat-Major de l'Armée belge, le général Camont débarque à Elisabethville. Il est accueilli à l'aérodrome par M. Tshombe, tous ses ministres, le commandant Weber, le colonel Materne et M. Schöller (11).

Passant en revue les troupes belges et congolaises, celles-ci étant réduites à leur plus simple expression, puisqu'il s'agissait des quelques dizaines d'hommes ralliés par l'aumônier Adam,

« Le général a félicité la police militaire et a promis qu'il y aurait bientôt dans ce corps des officiers congolais (12). »

(9) Notamment dans la « Cité » et la « Libre Belgique » du 28 juillet 1960. La « Cité » avait reproduit la légende ci-dessus rapportée.

(10) ... du 19 juillet 1960.

(11) L'ancien gouverneur belge de la province de Katanga, vice-gouverneur général du Congo. L'on se souvient du rôle joué par M. Schöller dans la prise du pouvoir par le « couak » (v. notre livre « La Crise Congolaise », pp. 49 et suiv. et le chapitre « La Loi sur le pouvoir de la Coconak » ci-dessus). Alors que tous les gouverneurs de province avaient quitté le Congo au moment de l'indépendance, M. Schöller, lui, on le sait, s'attarda à Fille. On devine aisément le motif pour lequel il était resté à pied d'œuvre.

(12) « Libre Belgique » du 14 juillet 1960.

Singulière promesse de la part d'un général en chef des armées métropolitaines qui, en principe, n'avait plus aucune autorité dans un Congo indépendant. L'aveu involontaire était de taille. Si un général belge promettait d'accomplir au Katanga ce que le gouvernement congolais avait réalisé, depuis quelques jours, dans le restant du Congo, c'était bien que, dans son esprit, le Katanga était toujours un domaine belge.

Le compte rendu de la réception du général Cumont donné deux jours plus tard par l'agence Belga est plus complet et plus significatif encore (13) :

« Avant midi, vers 11 heures, est arrivé à Elisabethville venant de Kamina, le général Cumont, la plus haute personnalité belge. Il a été accueilli par le président du conseil katangais, M. Moïse Tshombe, par le commandant Weber, le colonel Mattered et par le vice-gouverneur général, M. Schöller (14).

« Il a passé en revue le peloton de la police militaire congolaise (15), un peloton de grenadiers belges et un peloton de la Cie « Libération ». Le général a félicité la police militaire et leur (sic) a promis qu'il y aurait bientôt parmi eux, des officiers. Aux grenadiers (d'expression flamande) il a déclaré qu'ils devraient apprendre le français, ceci en riant, parce que les Congolais ne comprenaient pas le flamand (16).

« Aux civils qui l'applaudissaient, le général Cumont a déclaré : "... Et maintenant, il n'est pas question de foutre (sic) le camp car nous sommes là pour vous protéger. »

Les correspondants de presse étrangers ne s'y trompent pas (17). Celui d'Associated Press décrira la situation avec beaucoup de lucidité :

« M. Tshombe a été appelé "le fantôme noir de la Belgique" et s'il est vrai qu'en apparence son gouvernement administre le Katanga, en réalité, c'est la Belgique et l'Union Minière qui mènent la danse actuellement et qui gouvernent le Katanga. Le Katanga ressemble à ce qu'était le Congo belge avant l'indépendance. Un gouvernement noir a simplement été superposé sur une structure de

préindépendance. C'est ce qui se rapproche le plus d'une colonie blanche et c'est cela qui risque de causer des difficultés à M. Tshombe. »



Très vite, le gouvernement de Patrice Lumumba se rendit compte de la gravité de la situation. Il comprit que la sécurité des citoyens belges n'était qu'un prétexte à l'intervention militaire. Il constatait que, là où cette sécurité était réellement en danger, depuis le bombardement belge de Matadi (11-7), dans le Bas-Congo, les militaires belges faisaient bien peu de choses pour tirer leurs concitoyens des situations difficiles dans lesquelles leur initiative les avait plongés et que des hommes courageux (tel l'administrateur André Ryckmans) devaient suppléer à leur carence au péril de leur vie, alors qu'au Katanga où il n'y avait eu, avant l'intervention des troupes belges, ni viol ni tuerie, ils intervenaient en force dans le but évident d'appuyer la sécession de la province et de neutraliser les éléments susceptibles de défendre le gouvernement et l'unité du pays.

La position du gouvernement congolais se durcit dès lors et le Président Kasavubu et le Premier Ministre Lumumba signent ensemble le télégramme suivant adressé à l'O.N.U. à New York, dont une copie est remise à M. Ralph Bunche à Léopoldville (18) :

« Le gouvernement de la République du Congo sollicite envoi urgent par organisation O.N.U. d'une aide militaire. Notre requête est justifiée par envoi au Congo de troupes métropolitaines belges en violation traité amitié signé entre Belgique et République Congo 29 juin dernier. Aux termes de ce traité, les troupes belges ne peuvent intervenir que sur demande expresse gouvernement congolais. Cette demande n'a jamais été formulée par gouvernement de République Congo. Considérons action belge non sollicitée comme acte agression contre notre pays. Cause réelle de plupart troubles être provocation colonialiste. Accusons gouvernement belge avoir minutieusement préparé sécession katangaise dans but garder main sur notre pays.

« Gouvernement appuyé par peuple congolais refuse être placé devant fait accompli résultant de conspiration tramée par impérialistes belges et petit groupe leaders katan-

(13) « Courrier d'Afrique » des 14 et 17 juillet 1960.
(14) L'agence Belga donne dans deux à M. Schöller son titre de régime colonial. Situation involontaire sans doute.
(15) « Le » peloton belge qu'on n'avait pu en constituer qu'un à grand peine.
(16) Ce conseil ne s'expliquait que parce que le général Cumont était convaincu que ses « grenadiers » étaient au Katanga pour un bon bout de temps.
(17) Le « Peuple » du 29 juillet 1960.

(18) Le « Soir » du 14 juillet 1960.

gais. Ecrasante majorité population katangaise est opposée à sécession qui signifie perpétuation déguisée du régime colonialiste.

« Aide militaire sollicitée a pour but essentiel protection du territoire national congolais contre actuelle agression extérieure menaçant paix internationale. Insistons vivement sur extrême urgence envoi troupes O.N.U. au Congo. »

Tous les mots de cet appel ont été pesés. Au moment où ils le lancent, quarante-huit heures après la proclamation de l'« indépendance » du Katanga, MM. Kasavubu et Lumumba sont parfaitement conscients du danger terrible que constitue pour l'avenir de leur pays l'intervention militaire belge qui a rendu possible la sécession tshombiste.

Et lorsque le Conseil de Sécurité fera, dans les délais les plus brefs, droit à l'appel du gouvernement congolais (19), son chef, Patrice Lumumba, croit pouvoir manifester son optimisme (20) :

« Le Katanga ne sera pas plus indépendant que ne l'est en Belgique la province d'Anvers.

« Le Premier Ministre congolais a ajouté que la Belgique se livrait à des manœuvres tendant à la sécession de cette province. »

LE ROI DES BELGES ET LE KATANGA DE M. TSHOMBE

(19) Pour le texte des diverses résolutions du Conseil de Sécurité et l'étude des réactions qu'elles ont suscitées, voir notre livre « Le Gouvernement congolais et l'ONU » aux éditions de « Renseignements Congolais ».

(20) La « Cité » du 21 juillet 1960.

Le général Cumont, l'après-midi même de son arrivée à Elisabethville, à 14 heures, préside une réunion d'information. Il y déclare avec naïveté, sinon avec une pointe de cynisme (1) :

« Le Katanga est, par rapport aux autres régions, privilégié.

« Il dit aussi que le Katanga était le bijou du Congo... »

Ce « bijou », on va tenter de le conserver jalousement. Le gouvernement belge fera tout en faveur du Katanga « indépendant » en dehors de la seule reconnaissance formelle de cette indépendance.

C'est ainsi qu'endéans les huit jours, il expédiera à Elisabethville deux émissaires de choix : le propre chef de cabinet adjoint du Premier Ministre Eyskens : le comte d'Aspremont Lynden (2) et l'adjoint de l'Ambassadeur à Léo, M. Rothschild (3).

M. d'Aspremont Lynden est reçu dès le dimanche 17 juillet par le Président Tshombe — M. Rothschild arrive le lundi.

On est quelque peu embarrassé, sur le plan diplomatique, d'indiquer la qualité dont est revêtu le comte Harold d'Aspremont Lynden. On l'appellera tantôt (4) :

(1) « Courrier d'Afrique » des 16 et 17 juillet 1960.

(2) « Libre Belgique » du 18 juillet 1960. C'est ce même d'Aspremont Lynden qui joue le rôle que l'on sait dans la démission du ministre Van Henselovick et qui, en venant accomplir au Katanga, deviendra le Ministre des Affaires Africaines dans le gouvernement belge renoué. Le monde entier verra — à juste titre — dans cette désignation, la volonté du Gouvernement belge d'aider plus efficacement encore la rébellion de M. Tshombe.

(3) La « Cité » du 19 juillet 1960.

(4) La « Libre Belgique » du 18 juillet 1960.

« ... le représentant du gouvernement belge auprès de M. Tshombe »

tantôt (5) :

« ... le représentant personnel du Premier Ministre. »

Il ne fera tout d'abord qu'un bref voyage de prospection. Il faut croire que les nouvelles rapportées par lui au gouvernement belge sont encourageantes puisqu'il repart immédiatement. Un journaliste katangais (6) salue son retour à E'ville :

« Le comte d'Aspremont Lynden, envoyé spécial de M. Eyskens, nous est revenu samedi vers 14 heures.

« Dans la soirée, il tient une conférence de presse. On lui demande :

— Etes-vous ici en tant que Commissaire général ?

— Non.

— Comme chef d'orchestre ?

— Peut-être. »

Le samedi après-midi, il est reçu au siège du gouvernement du Katanga.

« La troupe lui a rendu les honneurs militaires tandis que le *drapeau du Katanga* était hissé au mat (7). »

Le dimanche, il déclare (8) :

« La Belgique assure au Katanga une aide technique et économique et je suis venu ici pour la mettre en train. D'autres conseillers vont arriver. *Je suis ici comme conseiller de M. Tshombe* (9). »

Le matin, il avait reçu les chefs de service de l'Administration belge. L'après-midi, il recevait la magistrature.

« Celle-ci avait déjà eu une réunion dans la matinée avec M. Sohier, ancien Premier Président de la Cour de Cassation, qui joue un rôle de médiateur pour régler les graves problèmes juridiques et légaux qui se posent au corps judiciaire (10). »

(5) Le « Peuple » du 25 juillet 1960 reproduisant une dépêche de l'Assoc. Press du 24 juillet 1960.

(6) L'« Essor du Congo » du 25 juillet 1960.

(7) L'« Essor du Congo » du 25 juillet 1960.

(8) Le « Peuple » du 25 juillet 1960 reproduisant une dépêche de l'Assoc. Press du 24 juillet. « Essor du Congo » du 25 juillet 1960.

(9) C'est le nouveau titre sous lequel il voudrait voiler son rôle véritable.

(10) L'« Essor du Congo » du 25 juillet 1960. Ce haut magistrat qui avait fait carrière au Congo avant d'accéder à la Cour Suprême où il avait été en qualité de Premier Président de la Cour de Cassation, était, dès l'âge de la retraite, retourné au Katanga, où son influence fut pour beaucoup dans le ralliement des hésitants à la cause de Tshombe. L'un de ses fils était magistrat à Elisabethville. Un autre exerçait des fonctions dirigeantes à l'Union Minière.

M. d'Aspremont Lynden avait intimé aux Belges (11) :

« ... de servir loyalement le Katanga et la Belgique. »

Dans un message à ses compatriotes, le comte d'Aspremont Lynden tient un langage, dont on peut difficilement considérer qu'il n'engagerait pas son pays (12) :

« J'ai été désigné par le gouvernement belge comme le Chef de la mission technique mise à la disposition du gouvernement katangais pour l'aider à résoudre les multiples problèmes qui l'assaillent.

« Le gouvernement belge, d'autre part, m'a accordé de larges délégations de pouvoirs à l'égard de tous mes compatriotes qui se trouvent ici et plus particulièrement de ceux qui se trouvent au sein de l'Administration et des Services Publics.

« Je vous demande instamment de pratiquer ici une politique de présence et de vous mettre sans arrière pensée aucune à la disposition du gouvernement katangais. »

Ses interventions devenant de plus en plus voyantes, on avait posé au Premier Ministre Eyskens dont il était toujours le Chef de Cabinet adjoint, la question de son statut. M. Eyskens avait fait une réponse embarrassée dans le style hypocrite de son gouvernement (13) :

« Le Premier Ministre note ensuite qu'il est possible que le comte d'Aspremont Lynden revienne très rapidement. S'il ne devait pas en être ainsi, il faudrait envisager sa démission de ses fonctions de chef de cabinet adjoint. »

Le jour même, d'ailleurs, l'on apprenait sa démission (14) « en dernière minute » :

« Il a été mis à la disposition du gouvernement katangais, comme la chose pourrait se faire dans d'autres provinces, indique-t-on à Bruxelles. »

Bien qu'il ait démissionné et qu'il ne soit plus officiellement qu'un fonctionnaire du gouvernement katangais, il ne cessera pas de représenter véritablement le gouvernement belge auprès de M. Tshombe. Il invoquera lui-même cette qualité lorsqu'il lancera, le 3 août 1960, un nouvel appel aux Belges (15) :

(11) L'« Essor du Congo » du 26 juillet 1960.

(12) L'« Essor du Congo » du 26 juillet 1960.

(13) Le « Cité » du 26 juillet 1960.

(14) Le « Cité » du 26 juillet 1960.

(15) L'« Essor du Congo » du 4 août 1960.

« En ma qualité de mandataire et de représentant du gouvernement belge, je tiens à affirmer que toutes les mesures sont arrêtées avec le concours du Commandement des Troupes belges pour assurer, inconditionnellement, la sécurité des personnes. »

Quelques jours plus tard, à la Radio d'Elisabethville, il invoquera (16) :

« ... les pouvoirs qui m'ont été confiés et qui viennent de m'être confirmés par le gouvernement belge. »

Il en profitera pour délivrer, au nom de la Belgique, aux rebelles katangais, le certificat le plus élogieux (17) :

« Les yeux du monde entier sont braqués sur le Katanga. Le réalisme, l'énergie, la détermination de ses dirigeants ont forcé l'admiration des peuples épris de liberté. »

Dans l'expression de cette admiration, il ne faisait que suivre l'exemple de son souverain, le Roi Baudouin, qui, le soir de la Fête Nationale Belge, le 21 juillet 1960, avait prononcé à la radio ces phrases dépourvues d'équivoque (18) :

« Des ethnies entières, à la tête desquelles se révèlent des hommes honnêtes et de valeur, nous ont conservé leur amitié et nous adjurent de les aider à construire leur indépendance au milieu du chaos qu'est devenu aujourd'hui le Congo belge. »

« Notre devoir est de répondre à tous ceux qui nous demanderont loyalement notre collaboration. »

Si quelqu'un avait pu douter que ce discours visât le Katanga en sécession et les hommes de M. Tshombe, M. Tshombe lui-même allait mettre les points sur les « i » dans sa conférence de presse du vendredi 22 juillet 1960 (19) où, après avoir rappelé et commenté le passage du discours royal : « des ethnies entières », etc., il précisait :

« Au nom de mon gouvernement et du peuple katangais tout entier, je remercie le Roi Baudouin d'avoir prononcé ces paroles. Il vise, sans contredit, l'attitude des populations du Katanga et celle des membres de mon gouvernement. »

« C'est sans fausse modestie que nous acceptons, que

(16) L'« Essor du Congo » du 11 août 1960.

(17) La « Cité » du 22 juillet 1960.

(18) La « Cité » du 22 juillet 1960.

(19) L'« Essor du Congo » du 23 juillet 1960. Pierre Davister parlant de discours royal dans son livre « Katanga, Esprit du Monde », p. 93, écrit lui aussi : « Ne nous y trompez pas. C'est là le « Je vous ai compris » du Général de Gaulle à Alger, c'est le clin d'œil complaisant au Katanga. »

j'accepte, avec tous mes Ministres, l'hommage que rend Sa Majesté à notre honnêteté et à notre intégrité.

« A la face du monde entier, c'est reconnaître cette vérité que j'ai toujours proclamée. »

Charles d'Ydewalle, le barde de la monarchie et de l'Union Minière du Haut-Katanga, pourra écrire, dans le livre qu'il a consacré à l'histoire de cette grande société (20), tout le bien qu'il pense de l'homélie prononcée par le Roi au soir du 21 juillet 1960 :

« A lire (...) de plus près, nous découvrons des allusions politiques très directes à toutes les ethnies de ce Congo que la Belgique vient d'abandonner à son indépendance. « Le mot ethnies décidément vient de faire, dans le vocabulaire officiel de Bruxelles, sa déconcertante apparition. Il est aisé de découvrir dans ce texte une invite à toutes les forces centrifuges qui, des Bakongo à Léopoldville aux Lunda du Katanga viennent de s'affirmer... »

De la part du roi des Belges, cette attitude n'avait rien qui put surprendre. L'on savait depuis longtemps, au Palais de Laeken, que le rêve des blancs du Katanga — que M. Tshombe avait repris à son compte — était de mettre le roi Baudouin à la tête du Congo ou en tout cas à la tête de ce qui devait être le noyau d'un nouveau Congo : l'Etat du Katanga.

Déjà Pierre Davister avait révélé pendant le dernier voyage royal au Congo (21) que ce que le Katanga (entendez, à cette époque, le Katanga des blancs et de leurs valets de la Conakat) voulait, c'était :

« Son indépendance immédiate et la réunion dans les 60 jours d'une "Assemblée générale katangaise" qui établirait la constitution katangaise et les modalités d'union entre le nouvel Etat et la Belgique. »

.....

« Car le Katanga ne réclame son indépendance totale et immédiatement que pour mieux s'intégrer — sous conditions cependant — à un ensemble d'Etats fédérés. Et c'est si vrai que la future constitution katangaise (hé oui, elle est déjà en gestation) prévoira la possibilité de s'unir au Katanga sous la forme d'Etats fédérés et pour autant qu'il

(20) — p. 132.

(21) Le « Pourquoi Pas » du 2 janvier 1960.

soit bien entendu qu'il n'est pas question de se séparer de la Belgique (22).

« Elle (la Conakat) va jeter dans cette assemblée d'extrémistes un son de cloche inédit, celui d'un ensemble d'Etats souverains et fédérés se refusant à accepter Léopoldville comme capitale mais désireux de rester unis avec la Belgique et de garder le roi Baudouin. »

Cette volonté de placer le Roi Baudouin, à la tête du nouvel Etat, M. Tshombé allait la rappeler, au lendemain de l'indépendance, le 5 juillet 1960 (23) dans une interview accordée au journaliste colonialiste, Jo Gérard (le collaborateur d'« Europe-Magazine » qui traitait les noirs de « macaques ») (24).

Après avoir constaté que la secrétaire belge de M. Tshombé était une « jolie montoise » et appris que la fille aînée du président était partie en Belgique pour y poursuivre des études de régente et que son fils était aussi en Belgique pour y faire ses humanités (25), M. Jo Gérard lui pose la question :

« Quel était le programme de la Conakat, votre parti ? » — Je l'ai expliqué à M. De Schryver, en novembre 1959 et au roi Baudouin ici même, à Elisabethville, en décembre 1959. « Nous sommes partisans d'un Congo fédéré et largement décentralisé. »

(22) On comprend que les milieux conservateurs belges : la « Libre Belgique » et le « Soir », notamment, aient, depuis la mort de Patrice Lumumba, appuyé avec force l'idée d'une telle fédération où le Katanga conserverait un rôle dominant — on sait que le gouvernement belge s'est rallié à cette solution de la fédération et avec une certaine impudence, pour se débarrasser des dirigeants de Léopoldville à l'adage au plus sûr. Si le Congo devient enfin, cette « fédération » conforme aux vœux de la « Libre Belgique », de M. Wigny et de M. Spaak, le cycle sera achevé. Le vieux rêve des blancs — du moins en 1960 — sera réalisé.

(23) Dans un article paru dans la « Libre Belgique » du 12 juillet 1960.

(24) Pour donner une idée des sentiments que nourrit à l'égard des hommes de couleur, le journaliste à qui M. Tshombé faisait ses confidences, voici un échantillon de sa prose, extrait du numéro d'« Europe-Magazine » du 6 au 12 septembre 1961 :

« Les Mars Brothers de Léopoldville ; Kasavubu, Adoula, Bomboko et Gbenge, dont les quatre cervelles réunies ne valent pas encore celle d'un poisson au sortir de l'eau. »

« Ces nègres saignaient... »

« Ces nègres prenaient une fois de plus leur prodigieuse haine. »

« Les arabes sautés de Léa. »

Les figurants d'opérette nègres et les masques de Nôles.

« Le tyran Irlandais. »

« Le ministre Jason Sendou. »

« Ces indiens barbares... »

(25) Il y avait un excellent collège et un excellent séminaire à Elisabethville où il était fort possible de faire ses humanités.

Mais il s'agissait évidemment d'une question de sentiment pour M. Tshombé dont les enfants étaient hébergés à Bruxelles, nous a-t-on dit, par un des dirigeants de l'Union Minière du Haut Katanga.

« Nous voulions, mais on nous fit échec à la Table Ronde, que Baudouin 1^{er} soit le Chef de l'Etat Congolais et que ce dernier forme avec la Belgique, une communauté d'Etats souverains. »

« Mais on nous torpilla tant et plus au nom d'une conception rigide unitaire du Congo et au nom aussi de doctrines d'extrême-gauche (26). »

« Méfiez-vous, vous autres les Belges, de vos propres compatriotes Marxistes, qui font la pluie et le beau temps à Léopoldville. »

« Vous dormez pendant que Moscou lance ses tentacules sur l'Afrique centrale. »

Nourrissant de tels sentiments à l'égard du souverain belge, il était normal que M. Tshombé, au moment où il proclama l'indépendance du Katanga, sur les ondes de Radio-Collège (27) en offrit la couronne au roi Baudouin. C'est ce qu'il fit.

Tout le monde put entendre cette offre au cours de l'émission du Journal parlé de 8 heures de l'Institut National Belge de Radiodiffusion, le matin du 12 juillet 1960. Mais ce passage fut soigneusement supprimé au cours des émissions ultérieures.

Et, avec un civisme remarquable, les journaux belges s'abstinrent d'y faire allusion.

Au moment où la Belgique était traînée en accusée devant le Conseil de Sécurité, il fallait montrer plus de discrétion au sujet des possibilités qu'ouvriraient la sécession katangaise et l'intervention militaire belge au Katanga.

M. Tshombé « avait mis les pieds dans le plat ». On le lui fit sans doute comprendre; par la suite, il ne renouvela plus son offre publiquement.

Le journal socialiste « Le Peuple » (28), n'ayant pas sans doute reçu la consigne, allait vendre la mèche et écrire :

« Le Président du gouvernement d'Elisabethville a proclamé lundi soir la sécession d'avec la République du Congo, l'indépendance de sa province et il en a offert la direction suprême au Roi des Belges. »

(26) On se demande lesquelles. Mais M. Tshombé avait déjà, à ce moment, compris que la carte de l'autarcisme était bonne et insaisissable son dada.

(27) Mis à sa disposition par les Fiers Salésiens. Le R.P. Ch. Defroye S.D.B. raconte dans le Bulletin Salésien de janvier 1963 :

« Le lundi 12 juillet, à 22 heures, M. Tshombé nous avorta par téléphone qu'il allait lui-même lire au micro un important communiqué. Ce fut une explosion de joie dans la ville quand le speaker annonça qu'à 23 h. 30 ce lundi, M. Tshombé parlerait à la radio. Les studios furent envahis de cepe de téléphone : « S'agissait-il vraiment de l'indépendance du Katanga... » »

(28) ... du 12 juillet 1960.

Le journal français « Le Monde » (29) fera lui aussi allusion à l'offre de M. Tshombe :

« Si la Belgique accepte la constitution d'une communauté belgo-katangaïse et si le Roi Baudouin consent à en être l'autorité suprême, il est clair que les relations entre la Belgique et le gouvernement central de la République du Congo s'envenimeront au maximum. »



L'enthousiasme des Belges d'E'ville fut indescriptible. Le R.P. De Freyn S.D.B. en donne une idée (30) :

« ... les Belges d'E'ville voulurent applaudir le président du nouvel État; comme ils ne pouvaient quitter le Collège, le couvre-feu ayant sonné depuis longtemps, ils insistèrent afin que M. Tshombe et ses ministres se présentent eux-mêmes dans les cours du Collège. L'auto présidentielle démarrait quand fut exprimée la requête des réfugiés. Moïse Tshombe sourit d'un sourire large, heureux. Il hésita : "Je voudrais, dit-il, faire la même proclamation à l'ancienne « Radio-Congo belge ». Ensuite je repasserai par le Collège." Il tint parole. Les réfugiés lui réservèrent à lui et à son équipe un accueil enthousiaste : ils savaient, eux, que le Katanga pouvait encore être préservé. »



Le reconnaissance du Roi des Belges à l'égard de M. Tshombe ne se démentit pas.

Le 3 août 1960, il recevra personnellement la délégation des trois ministres katangais venus en Belgique et logés au Val-Duchesse (31).

Le compte rendu officieux katangais de l'audience royale fera état du soutien que le souverain apporte à la cause katangaïse :

« Ainsi que nous l'avions annoncé hier, la première délégation katangaïse, conduite par M. Kibwe, ministre des Finances, a été reçue par le Roi Baudouin. A l'issue de cette audience, M. Kibwe a déclaré que le Roi Baudouin l'avait assuré de son appui moral (32). »

Lorsque le Roi Baudouin présentera sa fiancée dona

Fabiola, à sa bonne ville de Bruxelles, et qu'il arrivera à la Grand-Place, une seule jeune fille sera autorisée à sortir de la foule, « en cette après-midi de liesse » (33) :

« Mlle Marie Tshombe, la fille du président du Katanga, s'est approchée de la voiture royale et très gentiment a remis quelques fleurs charmantes à la future reine des Belges. »

Cette prédilection se manifestera encore, le 26 octobre 1960, lorsqu'en compagnie de Doña Fabiola, le Roi Baudouin visitera Liège. Il daignera accepter à cette occasion que le Bourgmestre Buisseret (l'ancien ministre des Colonies) lui présente officiellement M. Daniel Kasa Kula, échevin des Finances d'Elisabethville, vêtu, écrit le « Soir » (34) :

« ... d'un complet noir anthracite, ceint d'une écharpe aux couleurs katangaïses. »

Ce représentant de l'« Etat » du Katanga fut même le seul, en dehors du Bourgmestre Buisseret, à faire un discours que le souverain et sa fiancée écoutèrent, avec une royale complaisance :

« Chère Madame, permettez à un citoyen du jeune Etat du Katanga, à un représentant autorisé de la ville d'Elisabethville, en cette Cité Ardente, terre de Liberté, de vous faire l'hommage de ces emblèmes qui vous rappelleront le loyal attachement d'une ville et d'un pays amis.

« Les emblèmes évoqués par M. Kasa Kula, sont une croix de cuivre et un petit drapeau katangaïse contenus dans un écrin de cuir noir. Le Katangaïse offre également à Doña Fabiola un gros bouquet romantique blanc, vert et rouge (35) qu'elle gardera pour se rendre à la réception donnée dans la salle des mariages. »



Au même moment, quarante-sept candidats-officiers ou sous-officiers venant du Katanga débarquaient à Bruxelles en compagnie du ministre de la Défense du Katanga, M. Yava (36).

(29) « Le Monde » du 29 juillet 1960.

(30) « Le Monde » du 28 octobre 1960.

(31) Les couleurs du drapeau « katangaïse ».

(32) Rappelons que la loi fondamentale assurait la possibilité pour un gouvernement provincial d'avoir un Ministre de la Défense et un Ministre des Affaires Étrangères, ces deux objets étant du ressort exclusif, du gouvernement central.

Recevoir les ministres katangais de la Défense ou des Affaires Étrangères constituait donc une consécration non équivoque de l'indépendance du Katanga (« Libre Belgique » du 26 octobre 1960; « Essor du Congo » du 26 octobre 1960).

(29) ... du 31 juillet 1960.

(30) Bulletin Salésien de janvier 1961.

(31) La « Cité » du 4 août 1960.

(32) « Essor du Congo » du 6 août 1960.

Reçus par MM. Thomas Tshombe, frère de Moïse et Mastangu, représentant du Katanga au « Marché Commun » — en fait l'ambassadeur du Katanga en Belgique — et des représentants du Ministre belge des Affaires Africaines, ces militaires katançais allaient se former à l'École Royale Militaire de Belgique.



Le 11 novembre 1960 lorsque le Roi des Belges va déposer, comme chaque année, une couronne sur la tombe du Soldat Inconnu, il ne voit pas d'inconvénient, sur les marches du monument, à la présence de M. Mwanda, secrétaire d'État au Katanga et de M. Kasa Kula, échevin des Finances d'Elisabethville. Et la presse notera que :

« Parmi les drapeaux des groupements des Anciens Combattants se trouvait pour la première fois le drapeau tricolore du Katanga (37). »

Mais le Roi Baudouin allait avoir bientôt l'occasion de manifester plus directement encore l'appui, au moins moral, qu'il entendait donner au président Tshombe. Celui-ci arrivait à Bruxelles, le lundi 5 décembre 1960, porteur d'un cadeau de noces pour le Souverain qui se mariait, un cadeau de circonstance puisqu'il consistait (38) :

« ... en deux blocs de malachite montés sur socle en bois du Congo. L'un des blocs repose sur un ensemble de cuivre rouge, de malachite (vert précisée "La Cité") et de marbre blanc, reconstituant le drapeau katançais avec les croisettes de cuivre (39). »

La nouvelle de l'arrivée du Président Tshombe avait paru en même temps que l'annonce de l'arrestation de Patrice Lumumba. Double raison de se réjouir pour certains milieux belges :

« Si je reviens aujourd'hui en Belgique, déclare le fidèle

(37) « Essai du Congo » du 12 novembre 1960.

(38) « Peuple » du 6 décembre 1960; « Mosaïque » du 8 décembre 1960.

(39) Signalons ici que l'on avait offert au Katanga ses « Inscriptions Nationales du Katanga pour le mariage royal de Belgique » et que le « Protobon d'Honneur du Comité central » de cette souscription fut M. Henri Cromer, consul général de Belgique à Elisabethville, qui portait en outre le titre de « Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.M. le Roi des Belges » (« Essai du Congo », 28-11-60).

La petite histoire racontée ainsi que le Comité avait prévu deux cadeaux : un « très beau coffret de malachite » pour le Roi et « une parure destinée à Dofa Pabiala et composée d'une broche, d'un bracelet en malachite, avec les boucles d'oreilles sœurs et d'un collier (travaillé en malachite) » (« Essai du Congo », 6-12-60). La parure émit, au départ de M. Tshombe « en cours d'expédition ». Et finalement le cadeau s'est borné à deux blocs de malachite montés sur socle en bois du Congo.

M. Tshombe (40), c'est en premier lieu pour exprimer mon respect et ma reconnaissance à son Souverain et, à travers lui, à la dynastie qui a témoigné d'une constante et clairvoyante sollicitude à l'égard des peuples congolais... »

Le Roi Baudouin reçut, le 6 décembre, au matin, en audience en son château de Laeken, le Président Tshombe (41) :

« Le Roi a remercié M. Tshombe pour sa délicate attention et pour la sympathie agissante qu'il n'a cessé de témoigner à l'égard des Belges résidant au Katanga. »

A la vérité, ce geste royal provoqua bien quelques réserves dans certains milieux socialistes notamment, flamands aussi, tel cet article du « Standaard » (42) :

« Une audience officielle du Président Tshombe au Palais de Laeken est un acte d'une grande signification politique. »

C'est ainsi d'ailleurs que les milieux, même les plus compromis de Léopoldville considèrent l'intermède royal de M. Tshombe :

« Le cadeau que compte offrir au Roi Baudouin le président du gouvernement provincial du Katanga est interprété dans l'opinion congolaise comme un témoignage de la reconnaissance des sécessionnistes katançais au Roi Baudouin pour l'aide que la Belgique leur apporte dans leur entreprise sécessionniste (44). »

Ces timides réserves, ces lointains reproches n'empêcheront pas le Roi des Belges de conférer au président Tshombe l'une des plus hautes distinctions honorifiques belges.

Au cours d'un dîner, le mardi 6 décembre, au soir, en présence de M. Struye, président du Sénat (45), de M. Wigny, ministre des Affaires étrangères, de M. Kimba, « ministre des Affaires étrangères » du Katanga, de M. Masangu « Ministre-résident du Katanga » ainsi que de nombreuses personnalités du monde économique et financier belge, le comte Harold d'Aspremont Lynden, ministre des Affaires Africaines, dont on sait

(40) « Peuple » du 6 décembre 1960; « Mosaïque » du 8 décembre 1960.

(41) « Cité » du 7 décembre 1960.

(42) « Libre Belgique » du 7 décembre 1960.

(43) ... du 7 décembre 1960.

(44) « Peuple » du 7 décembre 1960.

(45) ... qui fut et demoura jusqu'en haut l'un des plus ardents défenseurs belges de la sécession katançaise. On se souvient que M. Struye entra en scène lorsque les forces de l'ONUC tentèrent de réduire par la force la sécession.

le rôle pendant les premières semaines de la sécession, se leva, au dessert, et prit la parole (46) :

« Après avoir évoqué sa collaboration avec M. Tshombe alors qu'il dirigeait la mission technique au Katanga, le ministre annonça qu'il avait plu au Roi d'accorder au président Tshombe le Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne.

« Cet honneur, déclare-t-il, témoigne de la reconnaissance de la Belgique du courage du président Tshombe. »

« Le ministre remit alors le Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne tandis que l'assistance applaudissait (47). »

M. Tshombe fut si content de cette promotion qu'il remit aussi ce soir-là un cadeau à « son » ministre, le comte d'Aspremont Lynden : un autre bloc de malachite qu'il avait gardé en réserve (48).

Le 9 décembre 1960, le « Soir » apprenait que :

« ... le baron Kronacker, président de la Chambre, a reçu mercredi soir M. Tshombe, président de l'Etat Katangais. »

Singulier voyage « non officiel » que celui qui conduit M. Tshombe chez le Roi et les Présidents des deux chambres, lui fait rencontrer les ministres et lui vaut un Grand Cordon.

Le jeudi soir, il tiendra une conférence de presse :

« ... le leader katangais, rapportent les journaux (49), portait au revers gauche un petit bijou, une réduction de la décoration de l'Ordre de la Couronne qui vient de lui être décernée.

« A mon arrivée à Bruxelles, dira-t-il, je ne m'attendais pas à être décoré (50).

« Avant de quitter le territoire de la Belgique, je tiens à remercier Sa Majesté le roi Baudouin de l'accueil qu'il a

(46) « Libres Belgique » du 7 décembre 1960.

(47) Une remarquable photographie de cette cérémonie a paru dans le « Soir » du 8 décembre 1960 et une photo de M. Tshombe portant son grand cordon et ses insignes a paru dans « Katanga, pays du monde » de Pierre Davister, p. 160.

(48) « Peuple » du 8 décembre 1960.

(49) Le « Soir » du 32 décembre 1960; la « Libre Belgique » du 9 décembre 1960.

(50) C'était une déclaration diplomatique destinée à donner un caractère imprévu au geste royal. La presse d'Évêque avait eu effet écrit avant le départ de M. Tshombe (« Essor du Congo, 2-12-60) :

« On apprend que le Président Tshombe quittera Elisabethville dimanche, par avion, pour Bruxelles, où il doit être décoré, mardi, par le roi Baudouin. »

bien voulu me réserver et auquel j'ai été particulièrement sensible.

« L'honneur qu'il m'a fait en me conférant une des plus hautes distinctions belges ne s'arrête pas à ma personne mais rejaillit sur le peuple katangais tout entier. »

Deux des enfants de M. Tshombe logeaient en Belgique, depuis avant la proclamation de l'« Indépendance » katangaise, on le sait, chez un des « bonzes » bruxellois de l'Union Minière du Haut-Katanga.

M. Tshombe lui-même (51), au cours de son séjour triomphal en Belgique :

« ... n'a pas résidé à Bruxelles, en l'appartement prévu pour lui chaussée de Vleurgat. Il a séjourné dans un château appartenant à M. Jacques Dansette, neveu de feu M. Van Ghysel, grand maître de Sarma, Sarma-Congo et d'une très grande propriété au Katanga. M. Georges Mandeleer, libéral, et Jean-Pierre Paulus, administrateur à l'Union Minière et "socialiste" mangent les petits plats avec le Premier katangais (52). »

Quand M. Tshombe quitta Bruxelles, dans la soirée du vendredi 9 décembre, il fut salué à l'aéroport par un représentant du ministre des Affaires Etrangères (M. Jos. Gits) et par des hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Africaines (53).



La presse katangaise pouvait écrire (54) :

« Le gouvernement a fait un grand pas en avant dans la reconnaissance de facto de l'Indépendance du Katanga en permettant que le Président fut reçu avec les honneurs d'un chef d'Etat. »



Personne ne s'étonnera lorsque le frère du Roi, le prince Albert, de passage à New York en compagnie de la princesse Paola, déclarera sentencieusement à la presse :

(51) « La Gauche » du 10 décembre 1960.

(52) M. Georges Mandeleer, député du P.L.F., fut avec M. Paul Straze, président du Meur (P.N.C.), l'un des chefs du lobby katangais en Belgique. Sur la brèche, dès que le mouvement était menacé, soit par une action militaire, soit par des sanctions économiques.

(53) Le « Soir » des 11-12 décembre 1960.

(54) « Essor du Congo » du 12 décembre 1960.

« La crise du Congo incombe à un seul homme, Patrice Lumumba (55). »

Il y avait longtemps que la famille royale de Belgique avait pris parti.

LES BELGES D'ÉLISABETHVILLE

(55) Le « Peuple » du 1 octobre 1960.

Pour mettre en lumière les sympathies dont M. Tshombe et la sécession katangaise jouissaient auprès du roi des Belges, nous avons anticipé quelque peu.

Au Katanga même, la résolution des Belges est unanime. Ceux qui hésiteraient s'exposeraient à de sérieux inconvénients.

Le comte d'Aspremont Lynden, qui n'est encore que l'envoyé spécial du gouvernement belge, mais qui se considère comme « le chef d'orchestre » a chapitré les Belges du Katanga (1) :

« A ceux qui malgré les assurances formelles que je donne voudraient quitter leur tâche, j'adresse un solennel avertissement : tant que la sécurité personnelle n'est pas en danger, ils ne pourront pas, en cas d'abandon de postes, bénéficier des mesures d'intégration prévues. »

Il s'est montré plus net encore à la radio, le 3 août 1960 (2) :

« Dans ces conditions et d'ordre direct du gouvernement belge, avec lequel j'ai pris contact ce matin, je tiens à avertir solennellement magistrats, fonctionnaires et agents de l'Etat, que tous ceux d'entre eux qui quitteraient leurs postes et s'abstiendraient de remplir avec la conscience qui les a toujours caractérisés, leurs devoirs professionnels, seront démis d'office. »

C'est là une des manières de favoriser la sécession. On

(1) « Even de Congo » du 26 juillet 1960.

(2) « Congo 1960 » de Gérard-Libois et Benoît Verhaegen, chez CRISP, tome II,

adopte au Katanga, à l'égard des fonctionnaires, magistrats et agents de l'Etat, une attitude tout à fait opposée à celle que l'on prend dans le restant du Congo. A Léopoldville, à Stanleyville, partout ailleurs, au moment où rien ne s'est passé encore en dehors des quelques débordements de la nuit du 5 au 6 juillet dans le triangle Inkisi, Madimba, Mbanza-Boma (3), non seulement on permet à toute l'administration de se débarrasser, à toute la magistrature d'abandonner ses dossiers, sans tenter le moindre geste pour retenir ces fonctionnaires dont la fuite entraînera l'effondrement de toutes les structures, mais en certains endroits, et — a-t-on dit —, dans les bureaux même de l'ambassadeur de Belgique à Léo, on fait tout pour faciliter cet exode.

Au Katanga on met tout en œuvre pour maintenir, fut-ce par la contrainte, tous les cadres en place.

Nous avons personnellement connu le cas d'enseignants du Katanga à qui l'on donna l'ordre impératif de rejoindre leur poste à la rentrée scolaire de septembre 1960, au moment même où l'on multipliait les difficultés et les empêchements pour ceux qui voulaient rejoindre leur poste dans d'autres provinces du Congo, à Léopoldville notamment.



Le gouvernement belge va donner à un militaire, le colonel Breveté d'Etat-Major Champion, commandant la 5^e brigade des troupes belges, débarqué à E'ville le 16 juillet 1960, des pouvoirs extraordinaires (4) :

« Suivant les instructions reçues ce jour émanant de l'autorité militaire belge, le Commandant de la Cinquième Brigade a reçu une délégation de pouvoirs pour mobiliser sur place tous les Belges de 20 à 45 ans nécessaires au rétablissement économique du Katanga. »

Le journaliste belge, Marc Mikolajczak, dans un éditorial de l'« Essor du Congo » (5), veut galvaniser les énergies de ses compatriotes au Katanga :

« Nous les (les Européens) adjurons de rester en place, de participer aux heurs et malheurs du gouvernement katançais qui les emploie.

.....

« Ne veulent-ils pas être présents au baroud d'honneur ? »
Le « baroud d'honneur » auquel le directeur du journal

(3) Voir sous titre « La Crise Congolaise », pp. 118 et suivantes, p. 140.

(4) « Essor du Congo » du 17 juillet 1960.

(5) ... du 10 août 1960.

belge d'E'ville convie les blancs, c'est la « grosse partie » à laquelle le commandant Weber les a déjà appelés au lendemain de la sécession (6) :

« Le commandant Weber a pris aussi la parole pour dire que la sécurité au Katanga est garantie et qu'il faut se verrer les coudes car "nous jouons une grosse partie".

« Le commandant Weber a affirmé qu'il resterait au Katanga jusqu'au bout. Il a annoncé que la direction du Katanga passerait progressivement aux services civils congolais avec les conseils éclairés de MM. Schöller et Lebrun. »

Ainsi, comme nous l'avons déjà signalé, M. Schöller, l'ancien gouverneur du Katanga, et vice-gouverneur général du Congo, qui est demeuré à E'ville alors que ses fonctions officielles avaient pris fin, joue un rôle dans la sécession — dont il est l'un des grands responsables —. Pour justifier sa présence, on lancera le bruit qu'il est attaché au Consulat belge d'Elisabethville. Il n'en est rien. Le consul est M. H. Crener, le vice-consul, M. J. Eggermont. M. Schöller est resté pour assurer la transition. C'est lui qui, dans la nuit du 9 au 10 juillet, pour décider le ministre Gilson à intervenir à Elisabethville, lui signala que M. Tshombe allait faire appel aux forces rhodésiennes (7). C'est lui qui remit un billet écrit de sa main au pilote de l'avion « Cessna » de Sobelair envoyé à E'ville à la base militaire belge de Kamina, billet dans lequel il attestait sur l'honneur l'accord du ministre belge de la Défense Nationale, au sujet de l'intervention (8). Il ne quitte Elisabethville que le jour où M. d'Aspremont Lynden y débarque. Et à son arrivée à Bruxelles, il confirme qu'il est autre chose qu'un fonctionnaire retraité qui se rapatrie. A l'aéroport de Bruxelles, un journaliste l'interroge (9) :

« Avez-vous l'intention de retourner au Katanga ?

Je suis appelé en consultation. Je ne sais pas si l'on m'y renverra (10). »



Très rapidement, nous le verrons, les buts réels de l'inter-

(6) « Libre Belgique » des 16-17 juillet 1960, dans un texte intitulé « Dix Belges » au Katanga.

(7) Note-cépoque de M. Schöller à CRISP dans « Congo 1960 », ANSAS, p. 67.

(8) Id., p. 58. Ce pilote est M. Jean-Marie Mineur qui avait, dans la journée, conduit M. Tshombe de Léo à E'ville et qui dans la nuit avait accepté de se rendre à Kinshasa en avion urgent (v. note 2^e sous la page 219 et « Essor du Congo » du 6 août 1960).

(9) « Libre Belgique » du 18 juillet 1960.

(10) Il est extrêmement significatif que M. Schöller, sa carrière coloniale terminée, ait été nommé Grand Maréchal de la Cour de Belgique.

vention militaire belge au Katanga apparaltront en pleine lumière.

Il faut :

1° Désarmer les garnisons de la Force Publique fidèles au gouvernement central. Et elles le sont toutes, puisqu'au Congo, les autorités belges avaient adopté les mêmes principes qu'en métropole pour la distribution des forces de l'ordre, les militaires cantonnés dans une région étant originaires toujours d'une région éloignée.

Il n'y a donc pas de Katangais dans la Force Publique casernée au Katanga.

2° Constituer une nouvelle Force Publique — « katangaise » cette fois — et qui puisse servir la sécession que l'on vient de proclamer. Le Président Tshombe l'a dit crument (11) : « M. Tshombe (...) a déclaré avec force qu'il n'est pas question que les troupes belges quittent l'Etat pour le moment. Elles resteront au Katanga jusqu'à l'organisation complète des troupes katangaises. »

Et la réalisation de ce double objectif exige que l'on retarde autant que possible l'entrée des forces de l'O.N.U. au Katanga, que l'on gagne du temps.

Cette partie-là du plan, ce ne sont pas les militaires belges débarqués à E'ville : les Weber, les Champion, les Crèveœur qui peuvent l'appliquer.

C'est le rôle des civils. C'est même surtout le triste rôle de ce pauvre M. Wigny, ministre belge des Affaires Etrangères qui, en faisant semblant de ne pas comprendre les résolutions pourtant très claires du Conseil de Sécurité, obligera celui-ci à s'y reprendre à trois fois avant que la Belgique consente à s'incliner et à ce moment, c'est M. Tshombe (inspiré par M. Rotschild) qui prendra le relais, un M. Tshombe pour qui, en un mois, les militaires belges ont forgé une petite troupe qu'ils encadrent très étroitement (un blanc sur cinq hommes, proportion jamais vue dans une armée coloniale) et qu'ils ont armée jusqu'aux dents (12).

M. Wigny réussira au-delà de toute espérance, puisque ses finasseries, ses pleurnicheries, ses roueries, non seulement feront gagner un mois aux instructeurs et aux fournisseurs d'armes de la nouvelle Force Publique katangaise, mais en outre amèneront l'O.N.U. à renier ses premières résolutions et à considérer

la sécession katangaise comme une affaire intérieure dans laquelle elle ne peut intervenir, mais dans laquelle elle interviendra cependant d'abord pour empêcher M. Lumumba de la régler lui-même par la force, et plus tard, pour tenter de la régler elle-même par la force, pour le compte du gouvernement Adouala.

Nous verrons plus tard comment, sur place, les représentants militaires de la Belgique ont réalisé le double objectif exigé par la consolidation de la sécession katangaise.



Dès le début, M. Tshombe est assuré du concours total des Belges d'Elisabethville.

Toutes les firmes industrielles et commerciales acceptent sans discussion de faire payer les exportations du Katanga à la « Banque Nationale du Katanga » que l'on vient de constituer. Les nouveaux billets de la monnaie katangaise sont imprimés en Suisse.

Le 7 août 1960, « on » fait venir à Elisabethville un poste émetteur de 20 Kw et on annonce pour bientôt un poste de 100 Kw, le tout, grâce à la générosité des Belges.

Le 20 août, le poste de 20 Kw est inauguré par M. Tshombe et son ministre des Télécommunications, M. Kiela, qui proclame (13) :

« Vous inaugurez ce poste émetteur de 20 Kw qui doit permettre à la Radiodiffusion Nationale Radio Katanga de couvrir tout le territoire de l'Etat du Katanga, le Bas-Congo et Léopoldville, le Kivu et une grande partie de la Province Orientale, du Kasai et de l'Equateur. »

La radio d'Elisabethville qui ne disposait au 11 juillet que d'un petit émetteur de 10 Kw, d'un rayon strictement local, va désormais pouvoir étendre sa propagande au Congo presque tout entier.

En décembre 1960, l'aide financière de l'Union Minière du Haut-Katanga a permis au gouvernement de M. Tshombe d'acheter à la société suisse Brown-Boveri de Baden-Aargau un émetteur à haute puissance de 100 Kw.

« La voix du Katanga sera portée sur les ondes pour couvrir la plus grande partie de l'Afrique (14) » écrit M. Tshombe, inaugurant le samedi 24 décembre 1960,

(11) « Libre Belgique » des 16-17 juillet 1960.

(12) Ce genre de fait a été décrit par nous dans les 45 premières pages de notre livre sur « Le Gouvernement Congolais et l'O.N.U. », éditions de « Remarques Congolaises ».

(13) « Essai du Congo » du 22 août 1960.

(14) « Essai du Congo » du 26 décembre 1960.

le nouveau centre d'émission. Mgr Cornelis, évêque d'Elisabethville rehausse la cérémonie d'inauguration de sa présence.

M. Bodson, attaché technique au Consulat de Belgique, qui a, avec l'aide des techniciens belges des télécommunications du Katanga (fonctionnaires payés par le gouvernement belge), supervisé l'installation du poste, fait un discours résolument engagé (15).

Après avoir évoqué :

« ... cet esprit katangais qui germait depuis des années et qui est devenu une tangible réalité »

il proclame :

« Nous voulons aujourd'hui oublier tous ceux qui ne comprennent rien à nos problèmes, tous ceux qui essayent de nous saboter et tous ceux qui ne comprennent pas qu'aujourd'hui n'est pas hier, selon une très belle expression de Monseigneur Cornelis.

» Cette station est aujourd'hui mieux équipée pour leur faire entendre notre voix, celle de la raison, du bon sens, de la paix dans la prospérité.

» Mais je crois aussi pouvoir leur dire : *celle de la force, s'il le fallait*. Que dans quelques instants, la voix du Katanga jaillisse puissante pour leur crier : "Vive le Président Tshombe. Vive le Katanga". »

Le ministre Kiela prenant la parole à son tour va congratuler les donateurs, même si la traditionnelle discrétion de l'Union Minière doit en souffrir :

« Je tiens à adresser mes chaleureuses félicitations en tout premier lieu à l'Union Minière pour l'aide précieuse qu'elle a apportée à la réalisation de ce projet et à M. Bodson qui s'est dépensé sans compter pour coordonner les efforts de tous lors de la mise en chantier de cet émetteur. »

La radiodiffusion katangaise pourra désormais émettre dans les trois longueurs d'ondes de 40, 50 et 60 mètres, avec des puissances respectives de 100, 10 et 20 Kw.



Les Belges d'Elisabethville ne ratent pas une occasion de manifester à M. Tshombe leur enthousiaste loyalisme. Des militaires et des mercenaires belges ayant été tués au cours des opérations répressives menées contre les Jeunesses de la Balubakat qui, dans le Nord de la province, luttent contre la

« Résistance », le monument aux héros des guerres de 1914 et de 1940 devient aussi celui des « héros des opérations de pacification du Katanga tombés au champ d'honneur ».

Le Consul de Belgique au Katanga, M. Crener, vient honorer le monument, le 11 novembre 1960, au nom du corps consulaire et M. Herkens, Consul belge à E'ville, dépose une couronne au nom de la Belgique.

Le « Chef de l'Etat », Moïse Tshombe, remet aux « Anciens combattants » belges qui lui ont toujours apporté leur soutien :

« ... un nouveau drapeau aux couleurs katangaises surmonté à la hampe par les armes de la Belgique »

et au colonel de Ryckman de Betz, qui les dirige, il attribue :

« ... les insignes de colonel honoraire de l'armée katangaise. »

Les firmes de la place s'ingénient à aider le gouvernement Tshombe.

Ainsi la firme Difco-Katanga, distributrice des véhicules Volkswagen, envoie, à ses frais, en Belgique, quatre mécaniciens de la nouvelle gendarmerie katangaise pour suivre dans les établissements de sa maison-mère à Bruxelles des cours théoriques et pratiques de spécialisation en matériel Volkswagen dont la gendarmerie a passé une commande importante.

Les « gens bien » d'Elisabethville rivalisent de générosité en faveur des œuvres de soutien à la sécession patronnées par M. Tshombe.

A une souscription en faveur des « œuvres sociales des Forces katangaises » les premiers à s'inscrire sont MM. Jean Nohier et Jean Humblé (16), suivis de près par MM. Georges Thyssens, Jules Cousin, G. Wenes, le colonel honoraire de Ryckman de Betz, la vicomtesse Vilain, M. A. Gavage, M. Jean Sepulchre (17), tout l'armorial de la sécession.

Quand le colonel Van de Walle, ancien chef de la Sûreté coloniale à Léopoldville et futur organisateur de la reconquête, en 1964, des territoires occupés par les forces insurgées, succède à M. Crener en qualité de consul, le pavé de son salon sera peint aux couleurs « nationales » katangaises et il donnera pour consigne à la colonie belge d'E'ville de se rendre en masse à l'aéroport à chaque arrivée de son grand homme, Moïse Tshombe, pour lui faire fête (18).

(15) « Essai du Congo » du 3 décembre 1960.

(16) Ibid., 26 décembre 1960.

(17) Le « Progrès » de Léopoldville, 7 janvier 1964.

(18) « Essai du Congo » du 28 décembre 1960.

le nouveau centre d'émission. Mgr Cornelis, évêque d'Elisabethville rehausse la cérémonie d'inauguration de sa présence.

M. Bodson, attaché technique au Consulat de Belgique, qui a, avec l'aide des techniciens belges des télécommunications du Katanga (fonctionnaires payés par le gouvernement belge), supervisé l'installation du poste, fait un discours résolument engagé (15).

Après avoir évoqué :

« ... cet esprit katangais qui germait depuis des années et qui est devenu une tangible réalité »

il proclame :

« Nous voulons aujourd'hui oublier tous ceux qui ne comprennent rien à nos problèmes, tous ceux qui essayent de nous saboter et tous ceux qui ne comprennent pas qu'aujourd'hui n'est pas hier, selon une très belle expression de Monseigneur Cornelis.

« Cette station est aujourd'hui mieux équipée pour leur faire entendre notre voix, celle de la raison, du bon sens, de la paix dans la prospérité.

« Mais je crois aussi pouvoir leur dire : celle de la force, s'il le fallait. Que dans quelques instants, la voix du Katanga jaillisse puissante pour leur crier : "Vive le Président Tshombe. Vive le Katanga". »

Le ministre Kiela prenant la parole à son tour va congratuler les donateurs, même si la traditionnelle discrétion de l'Union Minière doit en souffrir :

« Je tiens à adresser mes chaleureuses félicitations en tout premier lieu à l'Union Minière pour l'aide précieuse qu'elle a apportée à la réalisation de ce projet et à M. Bodson qui s'est dépensé sans compter pour coordonner les efforts de tous lors de la mise en chantier de cet émetteur. »

La radiodiffusion katangaise pourra désormais émettre dans les trois longueurs d'ondes de 40, 50 et 60 mètres, avec des puissances respectives de 100, 10 et 20 Kw.



Les Belges d'Elisabethville ne ratent pas une occasion de manifester à M. Tshombe leur enthousiaste loyalisme. Des militaires et des mercenaires belges ayant été tués au cours des opérations répressives menées contre les Jeunesses de la Balubakat qui, dans le Nord de la province, luttent contre la

(15) « Essor du Congo » du 28 décembre 1960.

« démission », le monument aux héros des guerres de 1914 et de 1940 devient aussi celui des « héros des opérations de pacification du Katanga tombés au champ d'honneur ».

Le Consul de Belgique au Katanga, M. Crener, vient honorer le monument, le 11 novembre 1960, au nom du corps consulaire et M. Herkens, Consul belge à E'ville, dépose une couronne au nom de la Belgique.

Le « Chef de l'Etat », Moïse Tshombe, remet aux « Anciens combattants » belges qui lui ont toujours apporté leur soutien :

« ... un nouveau drapeau aux couleurs katangaises surmonté à la hampe par les armes de la Belgique »

et au colonel de Ryckman de Betz, qui les dirige, il attribue :

« ... les insignes de colonel honoraire de l'armée katangaise. »

Les firmes de la place s'ingénient à aider le gouvernement Tshombe.

Ainsi la firme Difco-Katanga, distributrice des véhicules Volkswagen, envoie, à ses frais, en Belgique, quatre mécaniciens de la nouvelle gendarmerie katangaise pour suivre dans les établissements de sa maison-mère à Bruxelles des cours théoriques et pratiques de spécialisation en matériel Volkswagen dont la gendarmerie a passé une commande importante.

Les « gens bien » d'Elisabethville rivalisent de générosité en faveur des œuvres de soutien à la sécession patronnées par M. Tshombe.

A une souscription en faveur des « œuvres sociales des Forces katangaises » les premiers à s'inscrire sont MM. Jean Solier et Jean Humblé (16), suivis de près par MM. Georges Thyssens, Jules Cousin, G. Wenes, le colonel honoraire de Ryckman de Betz, la vicomtesse Vilain, M. A. Gavage, M. Jean Sepulchre (17), tout l'armorial de la sécession.

Quand le colonel Van de Walle, ancien chef de la Sûreté coloniale à Léopoldville et futur organisateur de la reconquête, en 1964, des territoires occupés par les forces insurgées, succède à M. Crener en qualité de consul, le pavé de son salon sera peint aux couleurs « nationales » katangaises et il donnera pour consigne à la colonie belge d'E'ville de se rendre en masse à l'aéroport à chaque arrivée de son grand homme, Moïse Tshombe, pour lui faire fête (18).

(16) « Essor du Congo » du 5 décembre 1960.

(17) Ibid., 26 décembre 1960.

(18) Le « Progrès » de Léopoldville, 7 janvier 1964.

**LES BELGES
DE BELGIQUE**

La déclaration d'indépendance du Katanga et l'appui militaire accordé par la Belgique à la sécession allaient rendre vigueur au vieux rêve des blancs du Katanga dont Pierre Davister s'était fait l'écho, au nouvel-an 1960 (1) : reconstruire l'ancien Congo belge à partir du Katanga.

Le vicomte Terlinden abandonne un instant sa paisible retraite pour reprendre la plume et écrire un billet à la « Libre Belgique » qui en fera son éditorial (2) :

« ... la constitution d'un Etat unitaire (...) était une utopie.

.....

« Nous commettrions une nouvelle faute — cette fois définitivement irréparable — si nous refusions la main que nous tend le président de la région la plus riche et la plus prospère du Congo.

« Il serait souhaitable que cet exemple soit suivi, et qu'un Etat du Kivu, un Etat du Bas-Congo et d'autres encore entrent dans cette Confédération des Etats-Unis du Congo où seraient représentés et défendus les intérêts de tous (3). »

Une autre gloire du conservatisme catholique le plus réactionnaire, le Sénateur Pierre Nothomb, communique à la « Libre Belgique » (4) une lettre qu'il a reçue (mais dont il y a quelque chance qu'il se la soit écrite, tant elle reflète ses propres sentiments et ceux du journal) :

« Il n'y a pas lieu de craindre les objurgations du Conseil

(1) « *Pérougné Par Congo* », 2 janvier 1960. Voir notre livre sur « *La Crise Congo-Katanga* », p. 30.

(2) Le 14 juillet 1960.

(3) Les « *intérêts de tous* », en l'a compris, ce sont ceux des blancs que la sécession belge entend sauvegarder.

(4) ... des 16-17 juillet 1960.

de Sécurité. Je suis convaincu que si une action réelle était décidée contre la Belgique, certaines grandes puissances y opposeraient leur veto.

« L'essentiel est en tout cas d'agir très rapidement et il ne faudrait pas attendre que les troupes africaines de l'O.N.U. occupent tous les postes importants du Congo. Il serait trop tard alors pour aider certaines provinces à obtenir l'indépendance (5), qu'elles ont librement choisie.

« Un Etat katangais indépendant reconnu par plusieurs puissances serait en droit de refuser l'intervention sur son territoire de troupes guinéennes et de se contenter de la présence des troupes belges. »

M. Marcel Grégoire, ancien ministre catholique dans un gouvernement de coalition comprenant des communistes et qui n'a gardé de cette collaboration que des aigreurs, a toujours été un farouche adversaire de l'indépendance du Congo. Il publie un éditorial dans le « Soir » (6), écrit avant même qu'on connaisse la proclamation de M. Tshombe et qui paraît singulièrement prophétique :

« ... il convient, dans la mesure du possible, de limiter les dégâts. Des choix délicats, certes, mais importants, vont devoir être opérés : on songe notamment à notre attitude devant des sécessions possibles ou, ce qui serait moins drastique, à l'égard d'un fédéralisme qui se bornerait à la forme de l'Entente ou du Mali (de l'ancienne A.E.F. ou A.O.F.).

« *Etait-il sage, en effet, de vouloir, nous partis, garder figure d'empire à ce qui n'était même pas encore un assemblage de nations ?* »

M. Tshombe tient sa place, très honorablement, dans l'exécution de ce plan spécifiquement belge. Dans une interview téléphonique accordée au journal belge « La Lanterne », il déclare :

« La seule façon de sauver tout le Congo est la reconnaissance de l'indépendance du Katanga parce qu'automatiquement, on verra le reste du Congo se fédérer au Katanga et l'on sauvera tout le Congo. »

Une constitution katangaise votée par 35 voix (sur les 69 députés que comprend l'Assemblée Provinciale) va :

« ... laisser une porte ouverte à une association avec toutes

les autres régions du Congo qui désireraient en toute indépendance se confédérer avec le Katanga (7). »

C'est d'ailleurs l'idée maîtresse de la Belgique officielle.

Des auteurs aussi nuancés et modérés que MM. Gérard-Libois et Benoît Verhaegen écrivent (8) :

« Reconstruire une Confédération ou une fédération à partir du Katanga est, dès ce moment, l'hypothèse d'action des Belges sur place à Elisabethville, spécialement de M. Rotschild. Dès le 15 juillet, Bruxelles et Elisabethville sont d'accord sur ce point de vue. »

Le ministre belge des Affaires Etrangères appuie nettement cette politique (9) :

« Le telex de M. Wigny à M. d'Aspremont, daté du 26 juillet (...) confirme l'orientation : "tout ralliement d'autres provinces du Congo au Katanga est donc à encourager". »

M. d'Aspremont Lynden, lui-même, remettant ses pouvoirs à M. Rotschild, avait :

« ... formulé l'espoir que l'exemple katangais inciterait d'autres régions du Congo à se regrouper autour du Katanga, sous une forme que la Belgique n'entend nullement définir » (Essor du Congo du 19-7-60).

La discrétion — si l'on peut dire — du gouvernement belge à appliquer cette politique, impatient les interventionnistes (10) :

« Il est certain qu'une attitude plus résolue de Bruxelles pourrait entraîner une réussite plus rapide du mouvement de sécession de certaines provinces qui ont tendance à se séparer de Léopoldville, pour refaire l'unité congolaise autour du Katanga.

« Une attitude plus nette du gouvernement Eyskens aurait peut-être entraîné depuis plusieurs jours, une dislocation du pseudo-gouvernement de Léopoldville.

« La seule voie de salut est de refaire l'unité du Congo autour d'Elisabethville. »

Cette politique cynique trouve évidemment tous les cyniques qu'il lui faut pour l'enrober dans le sirop de considérations juridiques, dont la plus belle est celle qui revendique pour le

(5) C'est bien cela. Pourrait-on le reconnaître plus clairement ? On « aide » le Katanga « à obtenir son indépendance ». Il y a d'autres régions qu'il faut « aider ».

(6) ... du 12 juillet 1960.

(7) « Courrier d'Afrique » des 6-7 août 1960.

(8) « Congo 1960 », tome II, p. 740.

(9) « Congo 1960 », tome II, p. 740.

(10) « Libé Belgique » du 18 juillet 1960.

peuple katangais le droit à l'autodétermination, comme si, pour des noirs, c'était s'autodéterminer que de constituer un Etat aligné sur les derniers Etats racistes d'Afrique : la Rhodésie, l'Union Sud-Africaine.

Mais en dehors de ceux qui camouflent leurs turpitudes, il y a les cyniques à froid, tel ce M. Motz, président du parti libéral, qui déclare sans rire (11) :

« Je souhaite que l'Etat du Katanga devienne vraiment un Etat qui soit reconnu par tous les gouvernements et aussi par le gouvernement belge. *Le reste du Congo peut vivre de ses cultures vivrières et de ses exploitations de diamants et, de plus, il dispose d'une sortie vers la mer.* »
Ainsi donc, pour M. Motz, 13 millions d'habitants pourront vivre de 34 % du revenu national, les 66 % de celui-ci (12) restant réservés au million et demi de Katangais qui devront évidemment les partager (si l'on peut dire) avec les actionnaires de l'Union Minière du Haut-Katanga et de ses filiales.

Et comme la sœur de l'Union Minière, la Forminière, va, bientôt (13), avec sa sécession de la « République Minière du Sud Kasai », enlever au restant du Congo les « exploitations de diamants » que M. Motz lui réservait généreusement, les cinq provinces autres que le Katanga, devront se contenter de leurs cultures vivrières, le manioc est si nourrissant !

Mais il y a l'« accès vers la mer », dit M. Motz. On sait que ce n'est plus par lui que passeront les productions du Katanga, qui circuleront désormais à travers les dernières colonies africaines, celles que contrôlent les soldats du dictateur Salazar.

Alors, cet « accès vers la mer », pourra toujours à la rigueur servir à la navigation de plaisance ou à la pêche.



L'opinion belge, congolaise et internationale ne s'y trompe pas (14) :

« Somme toute, la collaboration du gouvernement Tshombe et du commandant Weber, commandant des troupes

(11) La « Cité » du 20 juillet 1960.

(12) C'est M. Tshombe lui-même qui, au cours de la Conférence de la Table Ronde, avait donné ces chiffres.

« C'est ainsi que le budget du Congo pour 1959, avait-il déclaré, portait 4.016 millions de recettes dont les deux tiers provenaient des mines du Katanga. Les douanes de leur côté ont touché 3.400 millions de droits de sortie dont deux tiers de la même provenance. » (Georges H. Dumort, « La Table Ronde Belgo-congolaise », p. 100.)

(13) Le 9 août 1960.

(14) La « Libre Belgique » des 16-17 juillet 1960.

métropolitaines, pour le maintien de l'ordre, impliquerait la reconnaissance "de facto" de l'indépendance du Katanga. Mais la Belgique, disait-on dans les milieux officiels, hésitait à prendre l'initiative d'une reconnaissance "de jure" du Katanga, aussi longtemps qu'il subsisterait, au sein du gouvernement central, des ministres représentant une certaine légalité. »

Parce que la Belgique, dès l'origine, opérait une discrimination parmi les ministres du gouvernement de Patrice Lumumba. Ceux qu'elle savait dévoués à ses intérêts étaient « les ministres légaux. Les autres avaient perdu à ses yeux toute légalité.

- Nous l'avons dit et le répétons, écrit le grand quotidien catholique « La Libre Belgique » (15) : le gouvernement Lumumba n'existe plus, à supposer qu'il ait jamais existé !

- Il est affligeant de constater que certains ministres (belges, évidemment) poussent leur goût de l'abstraction et de la théorie jusqu'à négliger une réalité concrète — la « prise en mains du Katanga avec la collaboration d'un gouvernement noir honnête — au respect d'une notion juridique qui n'a plus aucune existence réelle. »

Les Congolais sont extrêmement lucides. Sans parler des condamnations répétées prononcées contre la Belgique par le Premier Ministre, le Président de la République, le Ministre de l'Information, M. Kashamura et les leaders de la plupart des partis politiques, citons ces extraits de l'article écrit par l'un des amis les plus fidèles de l'ancien colonisateur, un journaliste dont les attaches avec les milieux belges ont été dénoncées à plusieurs reprises : M. Gabriel Makoso (16) :

La Belgique camoufle difficilement un jeu de coulisse trop intéressé.

- Le Congolais, lui — disons l'Africain en général —, n'aime pas les voies détournées.

- Il n'ignore point les jeux de coulisse, que livrent derrière les leaders katangais certains émissaires de la Cour belge et des représentants de la haute finance.

- La stagnation du problème katangais explique les actuel-

(15) ... du 14 juillet 1960.

(16) Rédacteur en chef du « Courrier d'Afrique », dans son numéro du 5 août 1960.

les réactions de représailles dirigées contre les Belges résidant au Congo.

« La population congolaise venge sur eux la politique gouvernementale de Bruxelles et le jeu sournois d'un commandant Weber, conseiller diplomatique du Premier Ministre Tshombe. »

Il n'y a pas que la presse communiste ou celle des pays indépendants d'Afrique et d'Asie pour stigmatiser le complot katangais. A l'exception de la presse française et d'une partie de la presse anglaise, les journaux occidentaux sont aussi très sévères pour la politique belge au Congo.

Le « New York Times », par exemple (17), se plaçant dans l'optique même des intérêts strictement occidentaux, écrit :

« Du point de vue de l'ensemble du Congo, l'indépendance du Katanga serait fatale, économiquement et politiquement. Elle serait également désastreuse pour l'effort occidental qui cherche à favoriser l'établissement de gouvernements africains en Afrique, car tous les Africains en viendraient à considérer l'indépendance du Katanga comme la manœuvre cynique d'un nouveau colonialisme, créateur de fantoches. »

Une note officieuse américaine conclut dans le même sens (18) :

« Les fonctionnaires américains estiment que les relations entre l'Afrique et le Monde Occidental pourraient dangereusement souffrir »

et ne cache pas que l'affaire katangaise ne manquera pas d'apparaître comme :

« ... un coup monté avec la complicité belge. »

LA SÉCESSION KATANGAISE ET LA BOURSE

(17) ... du 29 juillet, reproduit par le « Peuple » des 29-31 juillet 1960.

(18) « Courrier d'Afrique » des 30-31 juillet 1960.

Faisons ici une courte pause et jetons un regard sur les chroniques boursières de l'époque.

Dès le lendemain de l'intervention belge au Katanga les actions congolaises remontent.

Le « Monde » (1), commentant l'activité de la Bourse de Paris, constate :

« Les valeurs congolaises, elles, ont opéré un vif mouvement de reprise sur les indications de Bruxelles. Sans doute, pour ces dernières, les opérateurs se sont-ils sentis plus confiants après l'intervention militaire belge, et sans doute aussi ont-ils prêté attention au désir de sécession du gouvernement katangais. »

La proclamation de l'indépendance du Katanga par M. Tshombe va faire rebondir davantage encore les cours des valeurs congolaises (2) :

« La seule note ferme a été fournie par les Africaines, les katangaises se distinguant une fois de plus en sympathie avec les indications de Bruxelles sur ces spécialités. »

La « Libre Belgique » (3) précisait les mouvements enregistrés à la Bourse de Bruxelles :

« A la séance de lundi, la Bourse apprenait que M. Tshombe avait déclaré l'indépendance du Katanga. Aussi, le cours de l'Union Minière rebondit-il de 1.790 à 2.000

(1) ... du 12 juillet 1960.

(2) Le « Monde » du 13 juillet 1960. Il en sera d'ailleurs de même à l'avenir, chaque fois que M. Tshombe connaîtra un succès, le 13 mars 1961, à l'occasion de la Conférence de Tananarive qui consacra le séparatisme katanga, les valeurs katangaises furent en nouveau bond.

(3) ... des 16-17 juillet 1960.

blante pour M. Tshombe, et son gouvernement à la solde de l'étranger, la parole lui fut retirée brutalement (7) :

« M. Mutaka (président de l'Assemblée) (8) agita la sonnette et le pria de se taire, estimant que le Cartel revient toujours avec les mêmes sujets n'ayant rien à voir avec l'ordre du jour.

« Il pria M. Mwamba de sortir.

« Celui-ci hésitant et voulant préciser sa pensée, M. Mutaka voulut appliquer le règlement d'ordre intérieur et faire intervenir la police.

« M. Mwamba accepta alors de sortir pendant que le Président de l'Assemblée faisait remarquer vivement qu'il était excédé des procédés employés par la minorité et qu'il agirait avec sévérité.

« M. Mwamba, avant de quitter la salle voulut remettre sa déclaration à la presse mais M. Mutaka le lui interdit vigoureusement, menaçant alors les journalistes qui ne lui soumettraient pas leurs textes au sujet de cette séance de leur interdire la salle à l'avenir. »

L'opposition était désormais muselée (9). Nombreux furent ses représentants qui furent jetés en prison, battus, torturés, tués. Certains demeurèrent pendant deux ans privés de leur liberté. Mais un bilan complet ne pourra être établi que lorsque le Katanga ayant fait vraiment retour au sein de l'Etat congolais, les responsables de la sécession devront répondre de leurs crimes.

♦♦

Au Parlement congolais, on était, en tout cas, extrêmement conscient du danger de la situation et de l'urgence qu'il y avait à y mettre fin. Au Sénat, le 19 juillet (10) :

« La crise katangaise a été évoquée par M. Sendwe. Le

(7) « Essor du Congo » du 9 août 1960. Il y avait en séance avant le départ des cinq représentants du Cartel, 42 députés !

(8) Le futur M. Mutaka qui avait jadis été écarté par le futur général Lundula aux élections pour une mairie de Jadotville. On se rappelle que M. Lundula avait obtenu 14 voix sur 17 et que M. Mutaka, candidat Conakat, n'avait pas recueilli une seule voix. Voilà quelle était la popularité des futurs grands hommes de la sécession.

(9) La presse belge n'avait à cette époque, qu'éloges pour les autorités katangaises alors qu'elle dénonçait avec hargne le gouvernement de M. Lumumba parce qu'il voulait défendre à la presse de Léopoldville d'appuyer la sécession katangaise. Dans n'importe quel pays démocratique, on aurait considéré comme un acte de haute trahison de prôner la sécession d'une province occupée par une armée étrangère. Et l'on aurait censuré la presse prônant une telle trahison.

(10) « Courrier d'Afrique » du 20 juillet 1960.

président de la Balubakat a demandé une intervention de l'O.N.U. dans la province pour arrêter l'action des sécessionnistes. Il a déclaré par ailleurs que la population de cette province était dans sa grande majorité pour le maintien de la province au sein de la République du Congo.

M. Weregemere, intervenant dans le même sens, a démontré toutes les manigances des colons de toutes les régions Est du Congo qui, selon lui, ont lancé un ballon d'essai au Katanga. Au cas où la tentative katangaise réussit, a-t-il dit, on verra s'élever d'autres mouvements sécessionnistes dans le Kivu et dans le Maniema (11). »

En quelques jours plus tard, le vice-président du Sénat congolais, un Katangais appartenant à la Balubakat, dénonçait les responsables de la sécession et faisait notamment allusion au rôle de ce M. Schöller, que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises (12) :

« M. Isaac Kalonji déclara que le grand mal dans l'affaire de la sécession de cette province venait non seulement de la présence des troupes belges et de la pression exercée par leur commandement sur M. Tshombe, mais aussi et surtout de l'influence agissante de M. Schöller, ex-vice gouverneur général, paradoxalement encore là, ainsi que de celles de "quelques hautes personnalités" dont on croyait qu'elles avaient regagné la Belgique alors qu'elles se trouvaient à Elisabethville.

« M. Kalonji parla aussi des colons qui répandent l'argent et soudoient l'Assemblée provinciale. »

Un sénateur Balubakat, M. Jacques Masangu acceptera de rallier la Conakat. Mais il constatera tout de suite que son peuple ne lui pardonne pas sa trahison :

« J'apprends avec consternation, dira-t-il (13), que la plupart de mes compatriotes me traitent de "vendu". »

Pour lui éviter de sentir peser journellement sur lui le mépris de ses compatriotes, M. Tshombe fera de lui le « Ministre résident » du Katanga à Bruxelles.

(11) On a vu que telle était l'idée de certains milieux très hauts placés et fort influents de Belgique et que M. Tshombe jouait le jeu. On sait aussi que M. Kalonji fit sa sécession au Sud Kasai en fondant sa « république minière » et en s'installant dans les locaux de la Forminière. Au Kivu, la sécession voulue par les milieux blancs fut évitée par le Congo et particulièrement grâce à l'énergie de M. Kashamura. C'est ce qui nous vaut sans doute de M. Kashamura une des « bêtes noires » de la presse belge.

(12) Séance du Sénat congolais du 25 juillet 1960.

(13) « Echo de Katanga » du 21 juillet 1960.

Mais la presse donne quelques indications à retenir (13). C'est ainsi que nous apprenons qu'une des premières personnalités à solliciter une audience est Lord Clithero, membre du Conseil privé de la Reine d'Angleterre, Président du Conseil d'administration des Chemins de fer de Benguela.

On comprend la hâte mise à cette visite, lorsqu'on sait que c'est par ce chemin de fer via Lobito que sera dorénavant évacué le cuivre de l'Union Minière.

M. Tshombe reçoit aussi, aux environs du 20 août, quelques Belges de marque : notamment l'Administrateur délégué de la Banque du Congo, le Président du Fonds du Bien-Être Indigène, un député belge dont on tait le nom. Il y a aussi, cela va de soi, une délégation de la Rhodésie du Nord et de nombreux diplomates occidentaux en poste à E'ville.

UNE « MARIONNETTE COLONIALE »

(13) Voir notamment le « Courrier d'Afrique » du 22 août 1960.

L'on a vu précédemment, comment les milieux de colons et les dirigeants locaux de l'Union Minière avaient suscité, « inventé » la personnalité de M. Moïse Tshombe pour appliquer leur politique au Katanga et défendre leurs intérêts.

Au cours de la Table Ronde de janvier 1960, la servilité de M. Tshombe à l'égard des intérêts blancs qu'il représentait avait provoqué l'indignation de l'ensemble des délégués congolais.

M. Adoula avait déjà protesté contre le fait qu'ayant accepté certains points de vue dans des réunions entre Congolais, M. Tshombe qu'il ne désignait pas nommément, revenait sur son accord, au cours des séances suivantes et y lisait des notes rédigées entretemps par son conseiller belge (1) :

« Nous voulons bien aller, avait dit M. Adoula, aux réunions du Front Commun. Mais il ne faut pas qu'après un accord, certains viennent ici avec des textes écrits par des personnes considérées comme conseillers, mais qui se trouvent elles-mêmes sous l'influence de forces connues ou occultes qui outrepassent leur qualité de conseiller en s'efforçant d'imposer leur point de vue à certains délégués. Dans l'intérêt supérieur du Congo, on ne peut admettre de telles façons d'agir. »

Au moment où s'était discuté le problème du régime minier intéressant, au premier chef, les mandants de M. Tshombe, celui-ci avait été harcelé de billets griffonnés à la hâte par son conseiller belge, l'avocat de l'Union Minière du Haut-Katanga,

(1) Georges H. Dumont, « La Table Ronde Belgo-congolaise ».

à Elisabethville, Me Humblé et chaque fois après les avoir lus, il intervenait pour élever une objection.

M. Patrice Lumumba avait dénoncé à la presse ce petit jeu extrêmement déplaisant (2) par lequel :

« Me Humblé prolonge inutilement le débat et le relance sans cesse.

« Tout le long de la séance, il donne au vu de tous des petits papiers à M. Tshombe qui les lit aussitôt. C'est chaque fois une objection nouvelle à toute solution raisonnable des problèmes. Il dévoile là les tendances séparatistes qui l'animent. »

Il y eut même à la fin de la séance, une courte bagarre entre MM. Lumumba et Tshombe au cours de laquelle une gifflade retentit dont M. Tshombe avait, peut-être, gardé le souvenir cuisant, lorsqu'un an plus tard Patrice Lumumba lui fut livré par le Président de la République... Le futur Premier Ministre dénonça avec vigueur — alors déjà — :

« ... le jeu de coulisses de certains conseillers européens qui servent les intérêts de groupes financiers et de puissances étrangères, au lieu de se préoccuper du Congo. »



Au moment de la déclaration d'« indépendance » de M. Tshombe, le porte-parole du Parti Socialiste belge à la Chambre (plus lucide à ce moment que le sénateur socialiste Rolin qui intervint au nom de son parti au Sénat et adopta un point de vue sentimental qui servit longtemps à justifier la pire réaction) M. Victor Larock, rappela opportunément le spectacle qu'avait donné M. Tshombe (3) :

« Troisième question : la sécession du Katanga.

« Quand la nouvelle a été annoncée, mardi matin, plusieurs d'entre nous ont dû se souvenir de l'attitude à la Table Ronde, de l'honorable M. Tshombe, chef de la Conakat, qui ne prenait guère la parole sans avoir reçu l'avis de son conseiller belge siégeant derrière lui : cette attitude avait même provoqué des incidents.

« Personne ne peut douter que depuis lors, et au moment où nous parlons, les plus puissants moyens n'aient été et

ne soient mis en œuvre, à Bruxelles comme à Elisabethville, pour faire avaliser la sécession par le gouvernement belge. »



La déclaration d'Indépendance formulée par M. Tshombe au micro des R.P. de Dom Bosco, au collège St-François de Sales, n'allait pas, faut-il le dire — nouvelle Pentecôte —, faire descendre sur sa tête l'Esprit-Saint.

Tout au long des premiers mois de son Katanga indépendant, M. Tshombe fut flanqué de ses conseillers belges, dont certains furent, aux dires mêmes de ses meilleurs amis, excessivement voyants.

Il est pratiquement impossible de trouver une seule photo de M. Tshombe, à cette époque, où ne se voie pas, à ses côtés, ou devant lui ou derrière lui, son ange gardien belge, le gros gant moustachu qui avait nom Weber et qui avait été parachuté pour l'inspirer et le « coordonner ». Voilà la forme que prennent aujourd'hui les « langues de feu » de notre vieille histoire sainte...



Fallait-il s'étonner dès lors de la description que donnait de M. Tshombe, dans les premiers temps de son règne, un journaliste américain (4) :

« Il est souvent évasif dans ses déclarations et il lui arrive de se contredire. Mais, en ce qui concerne ce dernier point, la faute serait surtout imputable à ses conseillers qui l'utilisent souvent comme porte-parole.

« Il lit les communiqués de la journée comme s'il ne les avait jamais vus, auparavant, hésitant sur certains mots et déformant le sens des phrases.

« En fait le communiqué est rédigé par un de ses collaborateurs belges au gouvernement. »

Un autre journaliste qui se trouvait à Elisabethville pendant les premiers temps de l'« Indépendance » katangaise a eu le même sentiment (5) :

« M. Tshombe est le seul dirigeant africain à s'identifier si étroitement avec l'ancienne puissance coloniale et même à demander le maintien de ses troupes. Pendant cinq semaines, j'ai observé M. Tshombe presque quotidienne-

(2) Voir G.H. Dumont, op. cit., p. 122, et « Libre Belgique » du 12 février 1960.

(3) Le « Peuple » du 15 juillet 1960.

(4) « Associated Press » dans le « People » du 26 juillet 1960.

(5) Boris Kidel dans l'« Express » du 18 août 1960.

ment à ses conférences de presse. Il était presque gênant de l'entendre lire les déclarations grandiloquentes que lui avaient préparées ses conseillers européens, en trébuchant sur les mots un peu difficiles. Il semblait être une illustration parfaite de la "marionnette coloniale". »



L'on sait d'ailleurs que le commandant Weber n'était pas le seul conseiller de M. Moïse Tshombe. Il y en avait d'autres, par exemple les :

« Belina et Hasson, sortes d'éminences grises vivant dans l'orbite du Président katangais (6) »

et qui furent expulsés par l'O.N.U. lors de la Conférence de Coquilhatville.

Il y avait surtout le mystérieux M. Georges Thyssens dont le chantre de l'indépendance katangaise (7), M. Pierre Davister, a narré jadis l'influence et les mérites (8) :

« De fait, il y a des Belges qui ont bien mérité du Katanga.

« Tel Georges Thyssens, l'ami des bons et des mauvais jours de Tshombe, authentique éminence grise qui compte autant d'amis que d'ennemis, ruine sa santé pour servir la cause katangaise qui lui a rapporté jusqu'ici beaucoup d'ennuis et peu d'argent. On prétend cependant Georges Thyssens fort intéressé, « arrangeur » sur les bords. En réalité, il s'agit d'un idéaliste convaincu... »

« ... il se lança tête baissée dans la politique et devint l'homme-orchestre de la Conakat. Aujourd'hui, il y a évidemment autour de Tshombe beaucoup de personnes qui prétendent à ce rôle d'homme orchestre. Beaucoup trop ! Georges Thyssens n'a cependant rien perdu de son influence. Il reste le confident de Tshombe. A la grande rage de certains, il n'est pas encore en disgrâce ! »

Ces quelques lignes donnent une idée du « grenouillage » de conseillers dans le marais katangais. La semaine suivante (9),

(6) Davister et Youssaint, « Croquis et Carques Héro », p. 67.

(7) Il est revenu par la suite de cet enthousiasme, depuis que le « Comité de l'Essence Pas » entend « marier » tout le Congo et plus seulement le Katanga et que M. Tshombe se montra un peu réticent à cette opération. Par la suite, on le sait, Pierre Davister reléguera le chasseur de Moïse Tshombe, à croire même en un certain hebdomadaire voué à sa gloire.

(8) « l'Essence Pas » du 2 septembre 1960.

(9) « l'Essence Pas » du 9 septembre 1960.

le barde Davister allait consacrer un nouveau chant à son héros, Georges Thyssens :

« A Elisabethville, ce ne sont pas les "éminences grises" qui manquent. On en trouve à tous les coins de rue, dans toutes les coulisses et il saute aux yeux que le gouvernement katangais en fait une consommation peu commune. Il est vrai qu'elles servent peu et qu'on en prend souvent des nouvelles, ce qui ne signifie pas pour autant des plus proches ! »

On serait même tenté de dire que la nouvelle vague est de moindre qualité que l'ancienne, déjà elle-même d'un carat de médiocre valeur, comparativement à celle qui constitue le courant le plus tenace et peut-être le plus pur : le courant Georges Thyssens.

« Très logiquement, ce courant-là devait être dépassé. C'est en effet le courant des "colons" (U.C.O.L.) c'est-à-dire le noyau de ceux qui clament « Katanga belge » que d'autres crurent ailleurs "Algérie française". »

« Sans Georges Thyssens — dont nous avons déjà parlé dans un précédent article —, ce mouvement d'ultras serait donc déjà submergé car il appartient à un milieu qui n'a pas renoncé à tirer les ficelles et, partant, est vraisemblablement voué à une réadaptation difficile. »

« Mais il y a Georges Thyssens dont il n'est pas exagéré de dire que la "Conakat" et Tshombe lui doivent absolument tout. »

« C'est lui qui porta le parti sur les fonds baptismaux et le finança par l'intermédiaire de l'U.C.O.L. dans ses moments difficiles. C'est lui qui sauva Tshombe lorsque celui-ci se révéla un commerçant peu habile, accusé à la Justice et menacé de démêlés graves avec la Justice si certains chèques mis en circulation n'étaient pas rapidement et miraculeusement approvisionnés (10). »

C'est lui qui, dans la nuit de Noël 1959, faillit provoquer le coup d'État visant à l'indépendance du Katanga dans le cadre d'une union avec la Belgique et sous l'autorité du roi Baudouin qui se trouvait précisément cette nuit-là à Elisabethville (11).

(10) Nous avons la confirmation de la soumission de M. Tshombe aux milieux belges d'Elisabethville. Ils l'avaient sauvé de la faillite et de la prison. Ils le « sauvèrent ». Mais un journal classique à l'époque, il n'avait pas réussi avec Pierre Lumumba. Il avait été allié avec Tshombe et Nouléka.

(11) C'est à cette tentative de coup d'État que M. Davister avait fait écho dans son article de « l'Essence Pas » du 2 janvier 1960, déjà cité.

« C'est lui qui encore mena de mains de maître le bluff fantastique qui devait aboutir à un rajustement de l'optique de l'O.N.U. (12) et c'est lui enfin qui incita Tshombe à mettre fin à la légende d'un Katanga égoïste en rectifiant habilement le tir et en prônant l'idée de la création d'une Confédération d'États congolais pour la réalisation de laquelle le pays du cuivre ne répugnerait pas à faire le plus grand effort, à mettre la main au gousset. Moïse Tshombe n'est pas un ingrat. Il se séparera difficilement de Georges Thyssens qu'il aime voir à ses côtés et dans son ombre. »

S'il était encore nécessaire de convaincre le monde que la politique de M. Tshombe n'a rien d'africain et qu'elle lui a été, depuis avant la sécession, entièrement inspirée, soufflée, dictée par ses conseillers belges, le dithyrambe de M. Davister en l'honneur de M. Georges Thyssens en constituerait une preuve péremptoire.

LA SÉCESSION N'ÉTAIT PAS VOULUE PAR LE PEUPLE KATANGAIS

(12) Nous verrons en quoi consistait ce bluff au chapitre consacré à la « formation de la gendarmerie » katangaise.

Il a fallu, on le sait, que le gouverneur de la province, le ~~vie~~ gouverneur général Schöller exerce une pression extraordinairement efficace sur le gouvernement et le Parlement belges pour que ceux-ci modifient unilatéralement, en 24 heures, la loi fondamentale et « sortent » la loi que nous avons appelée « la loi sur mesure » de la Conakat.

La loi fondamentale, si elle avait été respectée, exigeant pour la mise en place des institutions provinciales la majorité des deux tiers, et la Conakat étant dans l'impossibilité de réunir une telle majorité (1), elle eut été obligée de composer avec son adversaire et de lui abandonner un nombre important de ministères.

Ce partage eut rendu impossible la sécession.

La « loi sur mesure » n'exigeant plus que la majorité simple, la Conakat, qui avait déjà installé un bureau homogène à la tête de l'Assemblée, allait faire élire par 37 voix sur 69 un gouvernement homogène lui aussi.

Le gouverneur Schöller, pour décider le ministre belge du Congo, à exiger, tambour battant, du Parlement le vote de cette loi « sur mesure », avait attiré son attention sur la menace faite par les dirigeants katangais de faire appel à la Rhodésie :

« Dites seulement au ministre, s'était écrié M. Kibwe, que si la réponse n'est pas donnée dans les 48 heures, nous rentrerons en contact officiellement et non en cachette avec la Rhodésie et l'O.N.U. »

(1) On avait compté 9 députés provinciaux dont 5 Conakat et 4 Balshakat. En question au M.N.C. Kalenzi, la Conakat dépassait de 31 voix sur 69. Elle parviendrait à se faire à débaucher quelques membres de la Balshakat, mais ne dépasserait jamais les 37 voix qu'elle avait pour l'instauration de son gouvernement homogène.

M. Schöller usera du même procédé au moment où il faudra décider le ministre de la Défense Nationale de Belgique à intervenir militairement à Elisabethville. Dans ses coups de téléphone au cours de la nuit du 9 au 10 juillet, il agitera devant le ministre la menace d'une intervention rhodésienne.

C'est ainsi donc qu'en violation de la loi fondamentale et au mépris de toute légalité (2) la Belgique avait permis la mise en place d'un gouvernement provincial homogène et acquis à la volonté de séparatisme des blancs du Katanga, alors que ce gouvernement ne représentait nullement la majorité des habitants de la province.

Ce n'est que par une assemblée de 29 membres présents sur 69 que l'indépendance du Katanga proclamée par M. Tshombe sera approuvée. Et encore est-il certain que parmi ces 29 présents, il y eut au moins un opposant, puisque M. Mwamba Ilunga Prosper au nom du Cartel Balubakat protesta contre la procédure adoptée par M. Tshombe. Il n'y eut donc même pas une moitié des députés provinciaux pour approuver la sécession de la province du Katanga.

Cette assemblée-croupion s'était tenue d'ailleurs dans des conditions extraordinaires décrites par l'Agence France Presse (3) :

« Le bâtiment était gardé par des gendarmes et un officier blanc, mitraillette en main, se tenait dans la salle des séances.

« Le Président était assis sous un portrait du roi Baudouin bien que le Katanga soit officiellement une république. »

On comprend dès lors la violence des protestations du porte-parole du Cartel Balubakat M. Prosper Mwamba (4) :

« Le parti du Cartel a été étonné d'apprendre que le Katanga avait été déclaré indépendant au cours d'une séance de l'Assemblée à laquelle n'assistaient que les membres du parti de M. Tshombe, gouvernement que nous qualifions de fantoche. »

Ce qui n'empêchera pas la presse belge de proclamer que la sécession a été approuvée à l'unanimité (5).

Plus tard, la « Constitution » katangaise sera votée par

18 voix et 3 abstentions. Il n'y avait donc pour un acte de cette importance - et pour lequel la loi fondamentale exigeait la majorité des 2/3 - que 38 députés présents sur 69. On voit ainsi quelles ont été les conséquences extrêmement tragiques du mauvais coup perpétré par le Parlement belge sur les injonctions de M. le vice-gouverneur général Schöller.

Dorénavant, c'est avec une trentaine de voix sur 69 que le gouvernement de M. Tshombe réalisera les différentes phases de la sécession, suivant un processus mis au point par ses conseillers belges. C'est ainsi que l'institution d'une Banque Nationale Katangaise sera votée par 31 voix sur 42 présents.

A l'Assemblée Provinciale, le porte-parole de l'opposition pouvait encore élever la voix, au mois de juillet. M. Prosper Mwamba s'était écrit que les membres du gouvernement Tshombe réalisaient la séparation :

« ... par tous les moyens mis à leur disposition par leurs amis colonialistes.

« Nous tâcherons également par tous les moyens mis à notre disposition, de protéger le Katanga contre toutes les menaces du colonialisme et lutterons énergiquement jusqu'au dernier (6). »

Il s'était étonné qu'un gouvernement :

« ... composé uniquement d'un seul parti et que nous pourrions qualifier de gouvernement fantoche, persiste à proclamer le Katanga indépendant.

« Nous protestons énergiquement contre toute déclaration du gouvernement pour proclamer le Katanga indépendant. »

Il avait réclamé la cessation des arrestations, la libération des membres du Cartel incarcérés et proclamé courageusement :

« Le gouvernement du Katanga doit remettre le drapeau du Congo, composé de six étoiles jaunes qui entourent la plus grande du centre à sa place dans tous les territoires de notre province. Nous ne connaissons, n'accepterons et ne laisserons jamais sur notre sol katangais, flotter un autre drapeau que celui précité. »

Au mois d'août, lorsque le même porte-parole de l'opposition accompagné de quatre courageux députés du Cartel, demanda la parole et entama la lecture d'une déclaration acca-

(2) v. plus haut le chapitre « L'étape décisive vers la sécession : la loi sur le statut de la Coconkat ».

(3) Voir le « Peuple » du 29 juillet 1960.

(4) *ibid.*

(5) « Essor du Congo » du 3 août 1960.

(6) « Essor du Congo » du 28 juillet 1960.

Tout le monde put constater cette opposition radicale des Balubakat, partisans de l'unité du pays, cette absence de soutien populaire à une sécession uniquement voulue par les blancs, et dans l'intérêt des blancs — à la fois pour conserver aux colons, leur situation privilégiée et aux grosses sociétés, leurs plantureux bénéfices. Cette sécession n'eut, au début, à son service, qu'une poignée de noirs traîtres maintenue au pouvoir par la force armée belge.

Mais comme il fallait faire illusion, on eut recours à la technique du faux. Le ministre de l'Intérieur, M. Munongo et le commandant Weber, conseiller militaire de M. Tshombe et homme à tout faire de la sécession, tiennent une conférence de presse (14) :

« Tous deux insistèrent d'abord sur le fait que le gouvernement du Katanga est un gouvernement d'union nationale et non plus le gouvernement d'un seul parti, étant donné que sept membres du Cartel katangais en faisaient désormais partie.

« Un journaliste ayant demandé les noms de ces ministres, le major Weber a répondu que ces noms seront annoncés au cours d'une conférence de presse, durant le week-end (15). »

Inutile de dire que cette conférence de presse ne fut jamais tenue et qu'on ne fit jamais connaître les noms de ces sept ministres Balubakat pour l'excellente raison qu'il n'y eut jamais aucun accord entre les traîtres de la Conakat et ceux qui, à l'exception du transfuge Masangu, demeurèrent fidèles à l'unité du Congo.

Cela n'empêcha pas la presse belge de diffuser abondamment ce mensonge et M. Joseph Pholien — cet ami des premières heures du séparatisme katangais —, d'en faire tout un plat.

Par la suite, M. Tshombe, avec l'appui de son trio de

(14) La « Cité » du 25 juillet 1960.

(15) Le ministre belge de la Défense Nationale démentit que le major Weber ait pris la parole au cours de cette conférence de presse à laquelle il aurait assisté en « invité » (presse du 26-7-1960).

C'était un nouveau mensonge. Le rédacteur de l'« Essor du Congo » à Elisabethville avait eu et entendu l'ingénieur major. De sa relation, il ressort que c'est bien plutôt le major Weber qui a parlé. On comprend la gêne d'un ministre belge qui continuait à prétendre que les troupes belges n'intervenaient que pour protéger les vies humaines. Voici ce qu'on lit dans l'« Essor du Congo » du 25 juillet 1960 :

« Le major Weber, appuyé par M. Munongo, déclare avoir qu'il serait bien d'insister, mais qu'on ne l'a pas fait suffisamment, sur le fait que le gouvernement du Katanga est un gouvernement d'union nationale et qu'il n'est pas le gouvernement d'un seul parti étant donné qu'il y a sept ministres du Cartel dans le ministère. Comme on lui demandait les noms de ces ministres, M. Munongo répondit qu'une conférence de presse aurait lieu à ce sujet, avec M. Tshombe. »

(16) « Libre Belgique » du 16 juillet 1960.

« deux », MM. Munongo, Kibwe et Kimba, instaura un véritable régime présidentiel et s'il fut encore question de l'Assemblée Provinciale, ce fut uniquement lorsqu'il s'agissait pour M. Tshombe de renier la parole qu'il avait donnée aux gens de Léopoldville (17) et qu'il entendait couvrir ses dérobades par une dévotion de son Assemblée-croupion.

Mais l'on se garda bien de publier à cette occasion et le nombre des députés provinciaux présents et le nombre des votants, l'on nous a dit — et c'est extrêmement vraisemblable

qu'en certaines occasions, il y eut moins de 20 membres présents sur les 69 que comprenait l'Assemblée.



C'est ce gouvernement qui — s'appuyant sur une majorité aussi mince, aussi contestable et dont il n'est pas sûr qu'elle s'est maintenue — va réaliser complètement la séparation du Katanga du restant du Congo.

Les défenseurs belges de M. Tshombe (notamment le Président du Sénat M. Struye) prétendront plus tard que le bon M. Tshombe n'a jamais voulu une véritable sécession, qu'il a simplement entendu mettre sa province à l'écart du chaos où étaient plongées les autres régions, mais qu'il entendait maintenir l'union avec le reste du pays.

Et M. Tshombe, lui-même, aura le front de déclarer un jour (18) :

« La sécession katangaise n'existe pas, n'existera pas et ne sera jamais qu'une fable. »

C'était là, évidemment, aussi bien dans la bouche du leader katangais que dans celle de ses avocats belges, un mensonge de propagande.

Toute l'attitude non équivoque de M. Tshombe et de son gouvernement était exclusive du maintien de l'unité nationale.

À l'heure même où il proclamait l'indépendance du Katanga, M. Tshombe déclarait expressément (19) :

« Cette indépendance est totale. Cependant conscients de la nécessité impérieuse d'une collaboration économique avec la Belgique, le Gouvernement du Katanga, auquel la Belgique, pour protéger des vies humaines, vient d'accorder l'assistance de ses propres troupes, demande à la Belgique

(17) Néanmoins après que M. Mubwa l'eut fait libérer de son incarcération et qu'il eut vu l'indépendance des engagements qu'il prit à Kinshasa.

(18) « Le Progrès » reproduit par la « Libre Belgique » du 15 novembre 1960.

(19) « Congo 1960 », tome II, p. 715, CRISP.

de s'unir avec le Katanga en une étroite communauté économique. »

Cette déclaration est claire : le Katanga se sépare du restant du Congo. Cette déclaration est d'autre part « signée » puisque cette séparation n'est accomplie que pour permettre aussitôt une union intime avec la Belgique.

Au surplus, pour priver les défenseurs belges de M. Tshombe du bénéfice de la bonne foi, il doit suffire de rappeler que le lundi 18 juillet 1960, le drapeau katangais aux « croisettes jaunes sur fond vert », fut hissé, pour la première fois, par le ministre de l'Intérieur Munongo en présence de M. Tshombe, au camp militaire Massart et au camp de police, après que, précise la presse locale (20) :

« ... sans cérémonie, le drapeau de la République du Congo ait été enlevé du mat. »

Le 25 juillet, M. Tshombe fera une « communication solennelle » (21) :

« L'Indépendance du Katanga est irréversible. Libres nous sommes et libres nous resterons. L'Etat du Katanga que mes ministres et moi avons créé, que nous avons doté d'un drapeau, auquel nous sommes en train de donner une organisation définitive d'Etat souverain, dont nous constituons l'armée et la police propres, à l'aide d'éléments recrutés chez nous, l'Etat du Katanga est un fait. Rien ne prévaudra contre ce fait. Cette indépendance et cette souveraineté totale que nous avons données à notre pays, nous les maintiendrons, au prix de notre vie, s'il le faut. »

C'est une loi du 28-7-60 qui instituera le « Drapeau de la République du Katanga », « interdisant de hisser tout autre emblème sur les bâtiments publics ».

L'exposé des motifs de la loi rappelle que :

« Tout état indépendant se doit de posséder son emblème national. »

L'Etat indépendant du Katanga sera rapidement doté d'un « hymne national katangais », dont la musique est due au ministre de l'Education Nationale, M. Kiwele, ancien sacristain-organiste, et auteur, on le sait, d'une « missa katanga » :

« I. —

Allons, Allons, marchons, Katangais valeureux
Le soleil est levé sur le sol des aïeux.

(20) « Essor du Congo » du 19 juillet 1960.

(21) « Essor du Congo » du 26 juillet 1960.

Virille terre ancestrale
Du ciel aux profondeurs
Tu revis, opulente, à l'appel du bonheur.

Refrain :

Enfants du Katanga (bis)
Défendez-le jusqu'à la mort
Rendez-le fier. Rendez-le fort.
Avec vos bras et votre sang.
Avec vos dents.

II.

Allons, allons, marchons Katangais valeureux;
L'ennemi destructeur, tel un lion furieux
Roule sur nos frontières
Votre valeur guerrière
Maintienne hors du pays la fatale oppression.

III.

Allons, allons, marchons, Katangais valeureux.
Notre bannière au vent symbole pour tous ceux
Que ses riches croisettes
Et sa verte jeunesse
Sa rouge force aussi soulèvent d'allégresse (23). »

Par 31 voix (sur 69) est votée une loi créant la Banque Nationale du Katanga (24) au capital social de 100 millions. Les exportations du Katanga seront payables désormais à la Banque Nationale du Katanga. Et la constitution est promulguée le 5 août (25) laquelle en son article 1^{er} proclame :

« Le Katanga est un Etat indépendant souverain et constitutionnel. »

Signalons en passant qu'au lendemain du « vote » de la Constitution, l'Assemblée allait, en sa séance du 8 août, fixer la liste civile de M. Tshombe à la bagatelle de 700.000 francs par mois.

Le 20 décembre 1960, M. Tshombe présente la nouvelle monnaie katangaise :

« Je viens de signer le statut monétaire de notre Etat, créant ainsi le franc katangais. Cet acte est d'une très grande importance pour notre pays, il consacre la politique

(22) « Essor du Congo » du 29 juillet 1960.

(23) Ce texte a paru à deux reprises dans l'« Essor du Congo » des 23 septembre et 1^{er} décembre 1960.

(24) « Essor du Congo » du 3 août 1960.

(25) « Essor du Congo » du 6 août 1960.

financière et économique poursuivie dès le 11 juillet par moi-même et mon gouvernement.

« Mes chers compatriotes, vous accepterez le nouveau franc katangais comme symbole de notre Indépendance et de notre force. A la date fixée par notre Banque Nationale, le franc congolais n'aura plus cours sur notre territoire; à partir de cette date, vous n'accepterez plus les francs congolais pour vos opérations commerciales; votre salaire sera payé en francs katangais et le Katanga aura pris la place qui lui est due parmi les pays africains indépendants. »

Un Arrêté n° 224/189 du 29-10-60 (26) fixe au 11 juillet — anniversaire de l'Indépendance du Katanga — la fête nationale et au 27 septembre, la « fête des forces de l'ordre du Katanga ».

Le 27 septembre 1960, en effet, il y a eu, au camp Massart, une prise d'armes à l'occasion d'un retour du « front » Nord-Katanga des « gendarmes » et des mercenaires qui, au moyen de leur armement ultra-moderne ont exterminé de nombreux membres des Jeunesses Balubakat, armés d'arcs et de flèches. Et le Président Tshombe s'est écrié (27) :

« Nous combattons jusqu'à ce que notre indépendance soit reconnue par le monde entier. »

Point n'est besoin d'insister. La création d'une armée distincte, d'une monnaie nationale, d'un ministère de la Défense Nationale, d'un ministère des Affaires Etrangères, d'une représentation diplomatique à l'étranger, etc... tout cela impliquait, sans aucun doute possible, la volonté de réaliser, au maximum, le vieux rêve des blancs qui avaient porté la Conakat sur les fonts baptismaux.

M. Kimba, le « ministre des Affaires Etrangères » de M. Tshombe, ne faisait qu'illustrer cette volonté en subordonnant, au cours d'une conférence de presse donnée à New York (28) toute participation katangaise à des négociations avec les représentants du gouvernement de la République du Congo à la réalisation des conditions suivantes :

« 1) Le Katanga est un *Etat souverain* et par conséquent

ne peut participer à aucune conférence réunissant de simples politiciens et en aucune façon rediscuter sa propre structure.

« 2) Le Katanga ne peut participer qu'à une conférence de Chefs d'Etat visant à établir des relations entre Etats.

« 3) La reconnaissance de la Souveraineté du Katanga doit être préalable à tous pourparlers, etc... »

A chaque débarquement d'avion sur la plaine de la Luila, un haut-parleur diffusait, à l'adresse des voyageurs, le texte que voici :

« Ici Elisabethville, capitale du Katanga. Le Président Tshombe, qui lutte avec son peuple pour la victoire de la liberté, vous souhaite la bienvenue dans l'*Etat libre* du Katanga. »

M. Kimba, « ministre des Affaires Etrangères », avait fixé la doctrine du gouvernement de M. Tshombe (29) :

« Nous lutterons jusqu'au bout pour conserver l'indépendance et la souveraineté de notre pays. Le gouvernement central, a-t-il ajouté, s'il veut collaborer avec nous devra reconnaître notre indépendance totale. Enfin, a conclu M. Kimba, notre collaboration avec le reste du Congo se fera alors sur un plan économique. »

Ces prétentions, si clairement définies, dès septembre 1960, le gouvernement katangais n'y avait pas renoncé en 1962. Sous l'impulsion de ses conseillers blancs — belges surtout — s'il était disposé à conclure avec le restant du Congo, des accords financiers, il n'était pas prêt à abandonner cette indépendance et cette souveraineté grâce auxquelles les milieux d'affaires occidentaux avaient pu faire échapper en juillet 1960 le Katanga à l'emprise du gouvernement nationaliste de Patrice Lumumba et sur lesquelles il voulaient pouvoir compter au cas où un nouveau gouvernement congolais ne présenterait plus à leurs yeux assez de garanties.

Car le « Katanga » de M. Tshombe et de ses conseillers blancs entendait rester maître de ses largesses et ne les distribuer qu'à ceux qui lui convenaient.

Le ministre de l'Information du Katanga, feu M. Samalenge (30) avait exprimé cette volonté dans un texte trop peu

(26) « Essor du Congo » du 3 novembre 1960.

(27) « Courrier d'Afrique » du 28 septembre 1960. C'est dans le même discours que M. Tshombe fera cet avis jugé :

« Grâce aux circonstances, lors des tragiques événements de juillet, le Katanga a su profiter du moment pour imposer sa volonté et proclamer son indépendance. »

(28) « Essor du Congo » du 27 octobre 1960.

(29) « Courrier d'Afrique » du 28 septembre 1960.

(30) Tout dans des circonstances particulièrement suspectes, en cours d'une partie de chasse, comme dit officiellement, mais probablement parce qu'il en avait trop sur les nerfs de Patrice Lumumba et parce qu'après quelques whiskies, il devenait trop bavard...

connu, publié par son journal « Uhaki » (31), sous le titre « Importante mise au point au Katanga » :

« Si effectivement, nous avons bloqué les ressources katan-gaises, ce n'est pas sans raison. Et c'est la Sainte Bible elle-même qui me donne une réponse sévère, mais combien juste quand Jésus disait (Evangile de St Matthieu) : "Ne donnez pas aux chiens ce qui est sacré, ne jetez pas vos perles devant les porcs. Ils pourraient bien les piétiner, puis se retourner contre vous pour vous déchirer."

» Le gouvernement central est à comparer ici aux chiens et aux porcs. »

LE DÉSARMEMENT DE LA FORCE PUBLIQUE

(31) N° 37 du 13 novembre 1961.

Le véritable caractère de la sécession katangaise ainsi établi, il nous faut revenir en arrière.

Le jour même où il lance son pays dans l'aventure sécessionniste, M. Tshombe indique les dispositions qu'il a prises pour réaliser l'opération, nomme les gens à qui il confie le pouvoir de fait (1) :

« Le major Weber désigné par lui pour remplir les fonctions d'officier coordinateur, chargé de toutes les forces armées et de toutes les unités de la police du Katanga "pourra agir en son nom" (2).

« Sous le major Weber, le major Muka (3), un Africain nouvellement promu, assurera la direction de la force publique au Katanga.

« Le commandant actuel, le colonel belge Mattered, dépendra de lui. »

Quelques jours plus tard, l'autorité belge désignera un autre officier supérieur à la tête des troupes belges.

« Le colonel Lucien Champion, écrit la "Libre Belgique" (4), commandant la 5^e brigade belge, est nommé commandant en chef des troupes belges au Katanga. »

Il a le droit, ajoute le communiqué officiel, de mobiliser tous les Belges âgés de 20 à 45 ans :

« ... pour maintenir les positions économiques et techniques au Katanga »

(1) « Libre Belgique » du 12 juillet 1960.

(2) Le major Weber était le commandant de la Compagnie Libératrice et se trouva à Kwanza depuis le début de juin 1960 (« Libre Belgique », 13-7-60).

(3) On l'appellera aussi Moko par la suite.

(4) « Libre Belgique » du 18 juillet 1960.

ce qui est, on en conviendra, fort éloigné du prétexte officiellement invoqué de la seule protection des vies humaines.

« Je suis au service du gouvernement du Katanga » déclare le colonel Champion.

Et le journal catholique belge de conclure :

« Le colonel Champion remplace donc l'homme fort qui, la semaine dernière a sauvé le Katanga, le commandant Weber. Celui-ci reste toutefois au Katanga, en qualité d'attaché militaire auprès du Premier Ministre. »



Ce qui est essentiel, c'est que l'armée belge reste sur place, en tout cas, pendant le temps qu'il faudra pour remplir le double objectif nécessité par la consolidation de la sécession katangaise, cette sécession si fragile que la seule présence physique du Premier Ministre du Congo, Patrice Lumumba et du Président de la République M. Kasavubu aurait pu la réduire en fumée, au cours de ses premiers jours de vie.

Aussi, mettant les points sur les « i », à sa manière de militaire bourru et sûr de lui :

« Le major Weber insista (5), en réponse à une question, sur le fait que les troupes belges resteront au Katanga aussi longtemps que cela sera nécessaire. Il fut appuyé par M. Munongo. On parla d'un an et d'un an et demi. Si les troupes onusiennes doivent venir au Katanga, expliqua le major Weber, il ne faut pas perdre de vue que la Belgique fait partie des Nations Unies et qu'il suffirait à ses soldats de peindre leur casque en bleu. »



Aussi longtemps que cela sera nécessaire, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il faudra, pour désarmer les garnisons de la Force Publique demeurées fidèles au gouvernement central, et pour consolider une force militaire au service de la sécession.

Les para-commandos belges et les autres troupes belges expédiées au Katanga par le ministre Gilson vont tout d'abord désorganiser la Force Publique fidèle au gouvernement central. Systématiquement, après avoir désarmé la garnison d'Elisabethville, susceptible de s'opposer au coup d'Etat — comme

(5) « Essor du Congo » du 25 juillet 1960. Il s'agit à nouveau de cette confidence de presse dont le ministre belge de la Défense Nationale dit à l'occasion de ce que tous les journalistes présents ont vu, entendu et écrit, que le major Weber n'y a pas pris la parole !

elle l'avait fait à la veille de l'indépendance et avait tenté de le faire dans la nuit du 9 au 10 juillet — les militaires belges vont s'attaquer aux autres garnisons installées dans la province.

Nous envisagerons plus loin la dernière opération destinée à parachever cette œuvre : le désarmement de la garnison de Kolwezi qui ne s'était jamais mutinée et n'était pas sortie de ses casernements mais refusait de rallier le régime Tshombe.

Les militaires désarmés étaient, dans une première phase, détenus dans leurs camps, sous la surveillance de troupes belges.

Dans une seconde phase, les officiers belges les « triaient ». Ceux qui avaient fait preuve d'un trop grand esprit de résistance à la sécession et à l'intervention militaire belge étaient incarcérés pour répondre éventuellement de leurs crimes (6).

Ceux qui se montraient réfractaires au service du gouvernement séparatiste, ou qui, en raison de leur ethnie, apparaissaient peu sûrs, étaient expulsés du Katanga.

Une poignée seulement de ces soldats seraient conservés

(6) Il s'agit des renseignements qui nous ont été donnés mais que nous n'avons pu vérifier personnellement de ces soldats, détenus pour leur attitude loyale face à l'envahissement belge, ont été tués. D'autres ont été dérangés jusqu'à la fin de la sécession. Tous les chefs, à ce sujet, ne pourra être connu que lorsque MM. Tshombe et Nsumbu auront voulu de leur rôle déviant dans leur pays et que l'on pourra vraiment ouvrir le dossier des crimes de la sécession.

On sait, en tout cas, que le 1^{er} août 1960, déjà, le procureur belge Vogel réunit les procureurs et leur adjoints que 17 militaires de la F.P. se trouvaient en détention préventive sans que l'inculpation d'assassinat et 17 autres militaires étaient détenus et poursuivis de chef de rébellion. A Kolwezi, disait le procureur Vogel (« Essor du Congo », 18-8-60) :

« ... des enquêtes sont en cours pour rechercher les responsables de la manière que s'est passée lors de la remise des armes aux Forces de l'ordre belge. »

Dès le 25 août 1960, comparait devant le conseil de guerre d'Elleville, présidé par le major belge De Trier (« Essor du Congo », 27-8-60) ou Destroper (« Essor du Congo », 31-8-60), l'ancien d'un commandant katangais et de subalternes belges de Balomboko. Il porte 62 inculpations accusées de « port d'arme illicite » et « refus d'obéissance », pendant la nuit du 9 au 10 juillet. A part quatre acquittements, ces « marins » se virent infliger des peines d'un an à trois ans de servitude pénale !

En novembre 1960, comparaissent devant le Tribunal de 1^{re} instance d'Elisabethville, présidé par M. Houder (Strud d'Orléans) — le siège du Ministère public étant occupé par l'adversaire belge Wary — le procès des « 38 marins » (« Essor du Congo », 30-11-60) :

« ... prévenus d'avoir porté assistance à la sécession indienne de l'Etat, d'être entrés sans autorisation d'assassinats et de tentatives d'assassinats, dix autres d'assassinats arbitraires, de destructions et de coups et blessures... »

La presse n'a plus donné de nouvelles de ce procès après avoir rapporté par incident que au dit long, à la fois sur les conditions dans lesquelles il s'est déroulé et sur l'épouvantable courage dont ont fait preuve ses accusés, dont personne au monde ne semble s'être souvenu :

« Un porte-parole des inculpés vint lire alors aux leurs au président, celui-ci lui fut rassuré qu'à la demande de l'Etat du Katanga tous les avocats de la place ont été désignés pour assurer leur défense et les servir à remettre cette lettre à la défense. »

« Le porte-parole refuse et récite l'avocat désigné pour sa défense. Tous les autres prévenus, après s'être concertés du regard, suivent son exemple et refusent à leur tour aux avocats chargés de leur défense. Il semble qu'après avoir d'ordre été tirés par les prévenus car quelques-uns qui semblaient hésiter, ont suivi le mouvement. Parmi ces prévenus, figurent certains qui sont accusés de l'assassinat de l'adjudant Perceval, de l'assassinat des ouvriers de la route arrêtés au passage à niveau de l'avenue Mgr de Namptance durant la nuit du 9 juillet. »

aux fins de constituer l'embryon de la nouvelle Force Publique que les officiers belges avaient pour mission de forger au service de M. Tshombe et de la sécession. Les responsables belges au Katanga ne faisaient pas mystère de l'opération. C'est ainsi qu'à l'issue d'une conférence de presse de M. Tshombe (7) :

« Le colonel belge Lucien Champion a annoncé que l'armée passe actuellement au crible les mutins (8) congolais détenus dans les camps militaires.

« Sept cent cinquante d'entre eux ont déjà été renvoyés chez eux dans les autres provinces du Congo. Mille cinq cents autres restent à être interrogés. »

Un des chantres belges de la sécession, l'ancien magistrat E. Mandiaux (9) a résumé de manière lapidaire tout le processus :

« M. Moïse Tshombe appelait à son aide les para-commandos de la base de Kamina en vue de maintenir ou rétablir l'ordre. En quelques jours, la mutinerie était réprimée, les éléments peu sûrs renvoyés dans leurs foyers et la réorganisation de la gendarmerie entreprise. »

L'ordre à maintenir ou à rétablir, c'est évidemment l'ordre belge :

« L'Institut National Belge de Radiodiffusion (I.N.R.), annonce que M. Tshombe a fait savoir à l'O.N.U. qu'il ne permettrait pas aux troupes des Nations Unies de pénétrer en territoire katangais.

« Il a déclaré que les troupes belges étaient les seules capables d'assurer le maintien de l'ordre dans le Katanga (10). »

Et il est évident que « cet ordre-là » voulu par l'Union Minière et les colons belges, seules les troupes belges pouvaient le rétablir et qu'elles devaient faire vite si elles voulaient que tout soit en place pour le moment — que l'on pouvait retarder, mais non éviter — où les forces de l'O.N.U. pénétreraient au Katanga.

(7) Dépêche « Associated Press » dans la « Libre Belgique » du 20 juillet 1960.

(8) « Mutins », répétons-le, signifie pour le Katanga, les militaires demeurés fidèles au gouvernement central.

(9) Dans « L'Espresso », n° du 28 septembre 1960.

(10) « Libre Belgique » du 15 juillet 1960.

UN HÉROS DE LA SÉCESSION : L'ABBÉ PIERRE ADAM

Avant de conter l'épisode particulièrement caractéristique du désarmement de la garnison de Kolwezi, il nous faut dire quelques mots d'un personnage qui, au cours de cette phase de la sécession katangaise, joua un rôle essentiel.

La « Liste des prêtres diocésains belges au Congo belge et au Ruanda-Urundi » (1) renseigne un Adam, Pierre (Liège), « aumônier militaire de la Force Publique Congolaise » à Elisabethville.

Cet ecclésiastique devait connaître son heure d'héroïsme dans la nuit du 9 au 10 juillet 1960. C'est lui qui, avec une poignée d'officiers belges, entreprit de « débaucher » les hommes de la Force Publique du camp Massart à Elisabethville, qui visaient s'opposer à l'armement des Corps de Volontaires Européens et aux patrouilles de ces volontaires blancs dans la ville et entendaient faire échec à la tentative de sécession du gouvernement provincial, tentative dont leur quartier général avait perçu l'annonce dans la journée du 9.

Dans le numéro du 3 août 1960 de l'« Essor du Congo », sous une photo de l'Abbé Adam, béret en tête, chemise d'unitaire et les avant-bras nus croisés dans une pose avantageuse et martiale, Marc Mikolajczak rappelle que dans la nuit du 9 au 10 juillet, au Camp Massart, l'aumônier a pris le commandement de la Compagnie de gendarmerie :

« Pendant toute la nuit, six heures durant, en menaçant, suppliant, persuadant, il parvient à garder ses hommes en main, non sans avoir couru certains risques. »

(1) Dans l'« Annuaire Catholique », p. 738.

A l'arrivée des troupes belges :

« ... vers 8 h 30, tous les mutins au nombre de huit cents environ, sont rassemblés en armes sur la plaine du camp. C'est Pierre Adam, après le commandant Janssens et le major Crèvecoeur, qui leur parle et qui les persuade au mégaphone de rendre leurs armes et de former les faisceaux. »

Il a bien mérité cet éloge :

« Le Katanga lui doit une énorme reconnaissance, car il le sauve d'un désastre, avec d'autres certes, mais jouant lui-même un rôle de premier plan. »

Comme il avait réussi — à la faveur d'arguments tant spirituels que très matériels — à entraîner un petit groupe de militaires congolais à épouser la cause de leurs officiers blancs, son efficacité fut reconnue et il fut utilisé, par la suite, comme une sorte d'« arme secrète » par les troupes belges au cours de leurs opérations successives contre les garnisons katangaises.

Revêtu de la qualité de prêtre catholique et se targuant de l'autorité que cette qualité lui donnait sur les soldats catholiques de la F.P., il opérât des ralliements de plus en plus nombreux.

Le moniteur du séparatisme katangais (2) a raconté les exploits de l'aumônier Pierre Adam qui a :

« ... désarmé par la persuasion, quatre garnisons. »

Il persuade la troupe à Jadotville dont il ramène une compagnie (la douzième) qui, dès son arrivée à E'ville, formera les faisceaux sur son ordre et rendra les armes.

C'est lui qui pacifie Shinkolobwe.

Nous verrons quel fut son rôle dans l'opération Kolwezi et comment il échoua.

L'abbé Pierre Adam vit très rapidement reconnaître ses mérites exceptionnels par le Président Tshombe :

« L'abbé Pierre Adam, aumônier de la Force Publique, qui se distingua par sa conduite lors de la révolte militaire du mois de juillet à Elisabethville, a été promu au rang d'aumônier en chef des forces katangaises avec le grade de major (3). »

Echange de bons procédés, ce très martial ecclésiastique que les forces militaires belges utilisaient comme une insidieuse

avant-garde et considéraient un peu comme leur mascotte, ne faisait pas d'éloges sur l'intervention des para-commandos belges, ces jeunes dieux tombés du ciel, à l'aube du dimanche 10 juillet, à point nommé pour permettre à M. Tshombe de suivre sa divine inspiration. Il exprimait au nom de tous les blancs d'E'ville sa :

« ... reconnaissance surtout envers les libérateurs, ces jeunes Belges pleins d'une fougue retenue, d'un allant généreux... (4). »

Le jour de l'arrivée de M. Hammarskjöld à Elisabethville, on vit l'aumônier de la Force Publique, en short kaki, courir à plusieurs reprises de la tour de contrôle au Président Tshombe pour négocier l'atterrissage (5). C'est à son intervention sans doute que M. Tshombe dut d'éviter l'erreur — qui eut pu lui être fatale — d'interdire au Secrétaire général l'accès de l'aéroport.

Plus tard, l'aumônier Pierre Adam passé de la Force Publique (qu'il avait si brillamment collaboré à dissoudre) à la gendarmerie katangaise sera utilisé contre les Baluba du Nord-Katanga, en révolte contre la sécession tshombiste. Comme il y avait parmi eux, aussi, de nombreux catholiques, le major-prêtre se rendit auprès d'eux, au devant des troupes de mercenaires chargés de la répression. Le rôle qu'il joua, à l'occasion de la reprise de Manono, souleva l'indignation de l'aumônier irlandais des troupes de l'O.N.U.

Ce rôle est décrit par la presse (6) :

« La situation à Manono est assez tendue à la suite principalement de l'intervention de l'aumônier de la gendarmerie katangaise a affirmé un porte-parole de l'O.N.U. Cet aumônier a harangué vendredi la foule, la menaçant d'une action militaire et d'un bombardement si tout ne venait

(2) « Essai du Congo » (Elisabethville) du 19 août 1960.

(3) Voir notamment Daviner dans « Katanga, Essai de Monde », p. 111, qui a, lui-même, un moment et se demande en parlant de l'abbé :

« ... que faisait-il en cette galère ? »

Voir le détail de l'incident dans l'« Essai du Congo » du 16 août 1960 et dans l'« Express » de Paris, du 30 août 1960.

(4) « l'Esprit » et « Libre Belgique » du 3 octobre 1960. Bien que le nom de l'aumônier ne soit pas proposé dans ces journaux, il s'agit, sans doute possible, de l'aumônier Pierre Adam. Celui-ci a reconnu avoir été à Manono à la demande de gendarmes du Katanga mais conteste évidemment les propos qui lui sont prêtés (« Soir » du 8 octobre).

(5) Il arriva de sa courtoisie :

« Je suis un prêtre qui vient vers vous, les mains nues, en émissaire de paix... »

(6) Il est certain que le témoin irlandais entend mieux avec le personnel et avec le rôle qu'il a joué à Kolwezi.

(2) « Essai du Congo » du 3 août 1960.

(3) La « Cité » du 29 novembre 1960.

pas dans l'ordre. La population, déjà agitée, a ressenti à ces paroles une vive émotion.

« L'aumônier des troupes irlandaises de l'O.N.U. a protesté contre l'initiative de l'aumônier katangais, qui retardera certainement la reprise du travail dans les mines d'étain (7). »

Il se trouvera des Belges, beaucoup de Belges, pour protester lorsque le prêtre-soldat fut expulsé du Katanga par l'O.N.U., en vertu des résolutions du 21 février 1961, dans le troisième convoi rapatrié à Bruxelles (8) :

« Parmi eux (les expulsés) se trouvaient 22 militaires de carrière, de la Force Publique, et notamment l'aumônier général Adam et l'aumônier Delferrière; celui-ci a déclaré qu'ils avaient été invités par l'O.N.U. à se mettre en civil et à se préparer à leur rapatriement. Avant-hier un nouvel ultimatum de l'O.N.U. l'obligea à quitter précipitamment le Katanga. L'aumônier a ajouté que l'O.N.U. ne pouvait mieux faire pour détruire l'œuvre belge au Congo. »

LA « VICTOIRE » BELGE DE KOLWEZI

(7) L'animosité des aumôniers blancs de la gendarmerie katangaise au sujet des dépressions anglaises, par les mercenaires, des révoltes Bahaba du Nord-Katanga expliquée en partie — si elle ne l'est pas évidemment pas — l'horrible tragédie de Kongoles. Les Pères du Sacré-Coeur de cette ville avaient fourni à la gendarmerie de Tshombe de nombreux aumôniers qui trouvaient systématiquement la robe pour l'Amérique.

Ceux qui doutaient de cette terrible interprétation donnée par des milieux congolais nationalistes à la tragédie de Kongoles devraient lire l'article que lui a consacré l'hebdomadaire de Stanleyville « Ushua » du 3 février 1962.

« ... comme tous les autres mercenaires katangais, ces missionnaires belges et combattants P.A.N.C. jour et nuit.

« Toute la population du Nord-Katanga sera fort indignée de l'engagement et de l'absence de ces prêtres étrangers à la politique congolaise, de leur complicité au gouvernement rebelle et sécessionniste de Tshombe.

« Pendant que ce pauvre peuple du Nord-Katanga subissait des atrocités incroyables de la part des gendarmes rebelles et des mercenaires, les missionnaires étrangers ne faisaient que les prodiger, les favoriser et les louer incessamment, sans la moindre préoccupation d'un amour religieux, apôtre divin pour sauver les vies humaines des femmes, des enfants, des hommes inassemblés brisés vifs, suppliciés, sauvagement décapités et assassinés. »

L'auteur de l'article s'indignait que l'on pleure :

« Ces martyrs et leurs parents qui en prenant une part active au massacre de 200.000 compatriotes du Nord-Katanga ont violé la parole même de Jésus-Christ... »

et dénonçait :

« Certains prêtres qui avaient déposé la souche pour porter les armes contre le peuple congolais. »

Ce n'était bien, un secret pour personne que, parmi les Pères Spiritains de Kongoles, plusieurs avaient, à de nombreuses reprises, abandonné la souche pour l'acquisition d'armes de la gendarmerie rebelle dont on connaît les excès.

Ce n'est donc pas pour avoir démissionné de leur foi qu'ils ont été mis à mort, dans des conditions d'ailleurs révoltantes.

Le crime commis contre eux, — pour horrible qu'il soit, — n'avait rien d'idéologique. C'est bien pour cela d'ailleurs qu'il n'est, semble-t-il, aucune chance d'obtenir un jour la béatification de ceux que les Pères Spiritains appellent « leurs martyrs ».

Beaucoup d'ordres religieux ont été beaucoup plus circonspects à l'égard du régime de Tshombe. Ils n'ont pas eu à déplorer de faits semblables à celui de Kongoles.

(8) Le « Soir » du 8 septembre 1962.

- On ne pourrait sans mauvaise foi prétendre que les troupes belges ont envahi le Congo dans un esprit d'agression ou de conquête.
- Partout, elles ne sont intervenues que pour protéger ou sauver l'honneur et la vie de nos compatriotes. »

*Discours de M. le Ministre belge de la
Défense Nationale Gilson à la Chambre.
(Congo 1960 T. II, p. 517, CRISP)*

Dans sa résolution du 14 juillet 1960, le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. avait demandé :

« ... au gouvernement de Belgique de retirer ses troupes du territoire de la République du Congo (1). »

Le Secrétaire général était autorisé :

« ... à prendre les mesures nécessaires, en consultation avec le gouvernement de la République du Congo, pour fournir à ce gouvernement toute l'assistance militaire qui peut être nécessaire jusqu'à ce que, par les efforts du gouvernement congolais avec l'assistance technique des Nations Unies, les forces de sécurité nationale puissent être en mesure, de l'avis du gouvernement, de faire face pleinement à leurs tâches. »

La première des tâches des forces de sécurité nationale est, sans conteste, de rétablir l'unité du pays, de restaurer son intégrité. Le Secrétaire général de l'O.N.U. doit les y aider aussi longtemps qu'elles ne sont pas en mesure de « faire face pleinement » à cette tâche. La volonté des membres du Conseil de Sécurité était claire : les forces de l'O.N.U. devaient aider le gouvernement congolais à reprendre le contrôle de la province du Katanga occupée par les troupes belges et qui, à la faveur de cette occupation, s'était déclarée en sécession. Mais pour permettre aux troupes belges d'accomplir leur double tâche consistant à désarmer les garnisons fidèles au gouvernement central et à monter en hâte une « gendarmerie » aux ordres de Tshombe, il fallait que le gouvernement belge gagne du temps.

(1) Pour une étude détaillée des premières résolutions du Conseil de Sécurité, voir notre livre « Le Gouvernement congolais et l'O.N.U. Un paradoxe tragique » aux Éditions de « Nouvelles Congolaises ».